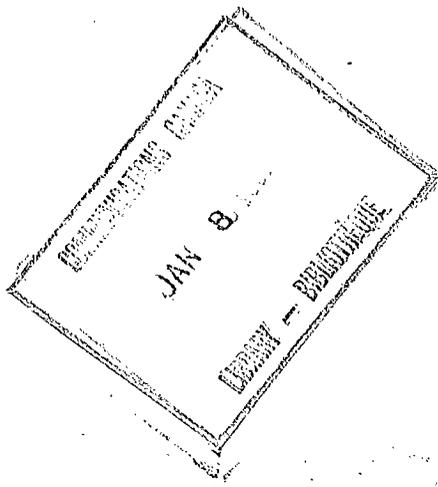


Ministère des Communications

Queen
AE
7813
A42314
1990/91

Renseignements supplémentaires au Rapport annuel de gestion de 1990-1991



Mai 1991

Canada

Table des matières

Partie I Responsabilité au niveau du programme

Gestion du spectre et opérations régionales	2
Technologie, recherche et télécommunications	19
Élaboration des politiques	19
Recherche et développement	23
Développement des communications	28
Agence des télécommunications gouvernementales	32
Arts et patrimoine	37
Musées et patrimoine	37
Aide aux activités artistiques	45
Industries culturelles	52
Coordination des politiques et gestion intégrée	62
Coordination des politiques	62
Gestion intégrée	65
Services des installations du centre et services techniques	65

Partie II Responsabilité administrative

Politique de gestion des programmes et des ressources	68
Politique du personnel	69
Politique de gestion administrative et de l'information	78
Politique des langues officielles	81
Politique d'évaluation des programmes	93
Politique de vérification interne	94
Politique d'administration financière	95

Partie III Mise en oeuvre du protocole d'entente

Pouvoirs ministériels	98
Administration	98
Gestion des ressources humaines	100
Gestion financière	100
Régime de responsabilité	103
Évaluation et vérification	103
Améliorations aux systèmes	104
Contrôle des délégations dans le cadre de l'APRM	104

Partie I:
**Responsabilité
au niveau du programme**

Gestion du spectre et opérations régionales

1. Indicateur de rendement

Résultats des négociations internationales sur l'utilisation du spectre.

Objectif de rendement

Obtenir les fréquences nécessaires aux besoins du Canada. Objectifs particuliers pour 1990-1991 :

- Signature de nouvelles ententes avec les États-Unis en vue d'assurer des services de radiodiffusion exempts de brouillage dans les régions frontalières.
- Adoption de normes internationales pour la télévision à haute définition (TVHD) ou la télévision de pointe.
- Ententes canado-américaines sur l'utilisation du spectre pour assurer
 - un nouveau service cellulaire numérique;
 - un service ordinaire sur 800 MHz; et
 - des services de téléappel utilisant une nouvelle technologie dans la bande de 900 MHz.
- Ratification, en séance plénière du CCIR, des positions du Canada sur les recommandations techniques internationales qui régissent l'utilisation du spectre.
- Préparatifs en vue de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de l'UIT en 1992.

Constataions

Le Ministère veille à ce que le Canada ait accès à sa juste part du spectre des fréquences radioélectriques et à ce qu'il puisse l'utiliser pour répondre à ses besoins, en menant des négociations sur son utilisation, en prescrivant des critères de compatibilité technique et en établissant des normes et des règlements techniques sur des tribunes nationales et internationales.

En outre,

- de nouvelles ententes ont été signées avec les États-Unis en vue de partager, dans les régions frontalières, les nouvelles fréquences de la bande de radiodiffusion AM de 1 605 kHz à 1 705 kHz qui vient d'être élargie, ainsi que les fréquences de la bande de radiodiffusion FM de 88 MHz à 108 MHz;
- la démonstration que le Ministère a faite du nouveau système de radiodiffusion sonore numérique (RSN) européen a soulevé beaucoup d'intérêt et recueilli de nombreux appuis tant chez les Canadiens que chez les Américains. Suite à cette démonstration, le Canada est parvenu à promouvoir sa position sur le plan international puisqu'on a accordé droit de cité au système RSN et à la TVHD dans les opérations terrestres et par satellite.
- en 1990-1991, le Canada, en continuant de promouvoir le «format d'image commun» pour la normalisation universelle de l'image de télévision à haute définition, a permis à la communauté internationale de s'approcher encore plus d'une norme commune de la TVHD.

Des ententes bilatérales garantissant l'accès équitable au spectre des fréquences radioélectriques dans les régions frontalières ont aussi été conclues tel que décrit ci-dessous.

- Entente sur le service cellulaire numérique dans certaines bandes du service existantes afin d'en accroître l'efficacité.
- Entente concernant le service de sécurité publique sur 800 MHz.
- Aucune entente n'a pu être conclue relativement aux services de téléappel qui utilisent une nouvelle technologie sur 900 MHz étant donné que celle-ci s'est développée plus lentement que prévu, mais une entente sur les services mobiles terrestres dans la bande de 900 MHz a apporté au sud-ouest de l'Ontario un allègement qui s'imposait. Cette entente se distingue des précédentes du fait qu'elle permet au Canada

d'utiliser l'ensemble de l'attribution visée par l'entente grâce à une observation rigoureuse des niveaux d'émission préalablement approuvés.

- ❑ Une entente conclue entre le Ministère et la Federal Communications Commission réduit les contraintes administratives qui limitent l'exploitation transfrontalière des systèmes de radiocommunication.

À l'échelle internationale, le Canada a connu certains succès puisque :

- ❑ On a tenu compte des positions du Canada dans les nombreux rapports et recommandations que le CCIR a adoptés en plénière relativement aux normes techniques que les systèmes de radiocommunication doivent respecter pour assurer des services comme les services mobile, maritime, cellulaire et par satellite.
- ❑ Les intérêts du Canada ont été pris en considération dans la réorganisation principale du CCIR et de sa méthode de travail.
- ❑ On a accepté les contributions du Canada dans une série de groupes de travail intérimaires associés aux commissions d'études du CCIR et au Groupe de travail intérimaire mixte CAMR 92 spécial qui a préparé un rapport pour établir la base technique sur laquelle la Conférence de 92 fondera ses décisions en matière d'attribution de fréquences.
- ❑ On a fait préparer et circuler, pour recueillir des commentaires nationaux et internationaux, la première version d'un projet d'attributions que le Canada entend présenter à la CAMR 92.

2. Indicateur de rendement

Description et justification des grandes initiatives en matière de gestion du spectre adoptées pour déterminer de nouvelles demandes de fréquences ou les satisfaire.

Objectif de rendement

En 1991, le Ministère va produire des normes pour satisfaire aux exigences des changements technologiques et pour inciter la clientèle à faire une utilisation innovatrice du spectre.

Grâce au mandat qu'il a d'améliorer et d'étendre l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques, le Ministère va inciter plus fréquemment les Canadiens qui utilisent le spectre à employer des technologies à haut rendement spectral comme les techniques d'étalement du spectre et les exploitations à bande étroite.

Le processus de délivrance de licence aux stations autres que de radiodiffusion va comprendre une procédure garantissant que les dispositions de l'ordonnance sur les lignes directrices du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement sont respectées avant que l'on ne délivre une licence radio.

Constatations

Il a été impossible d'atteindre l'objectif de rendement qui consistait à établir une norme pour les communications mobiles numériques faute d'une entente avec les industries canadienne et américaine des communications relativement à une technologie acceptable et à une norme compatible. Cependant, les négociations vont se poursuivre sur le plan interne en vue de l'adoption d'une norme nord-américaine acceptable.

De concert avec l'Association canadienne de normalisation (CSA), le Ministère est parvenu à établir des normes volontaires sur l'immunité des récepteurs radio contre le brouillage. À long terme, ces normes garantiront aux utilisateurs du spectre un rendement normalisé minimal de leur matériel malgré la présence de forts champs électromagnétiques.

Pour améliorer encore davantage l'efficacité de son système automatisé d'émission des licences et celle de ses moyens de communication interne, le Ministère a mis sur pied un réseau de grande étendue qui relie entre eux les bureaux de district, les bureaux régionaux et l'Administration centrale.

Le Ministère ayant le mandat de gérer le spectre des fréquences radioélectriques pour le bénéfice des Canadiens, il a décidé, conformément à l'ordonnance sur les lignes directrices rendue par le gouverneur en conseil en 1984, d'intégrer l'ensemble des dispositions de l'évaluation environnementale à ses procédures de délivrance de certificats de radiodiffusion. Cette initiative fait qu'une évaluation environnementale acceptable est réalisée avant que ne soit approuvée une demande de délivrance d'un certificat pour autoriser une nouvelle installation ou pour reconduire les conditions d'une installation de radiodiffusion existante.

Le Ministère, par le maintien de son appui aux systèmes informatiques, a élaboré un programme qui facilite la préparation des plans d'allotissements des fréquences canadiens et canado-américains et, par voie de conséquence, la mise en oeuvre des systèmes de télévision de pointe en Amérique du Nord.

3. Indicateur de rendement

Volume des demandes de licence radio et des demandes de certificat en radiodiffusion traitées, volume des examens administrés en vue de l'obtention du certificat d'opérateur radio et respect des délais prescrits.

Objectif de rendement

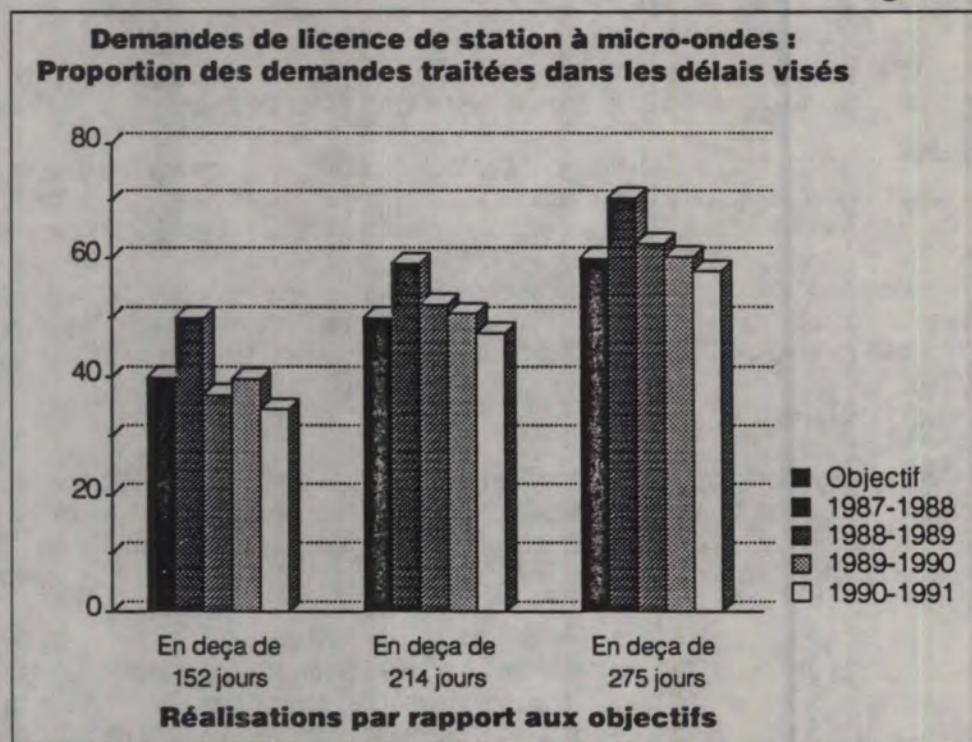
Répondre à la demande de façon optimale, compte tenu de la disponibilité des fréquences. Respecter les délais de délivrance des licences qui sont établis dans le Manuel de gestion du secteur (p. ex., 45 % des demandes concernant le service fixe terrestre traitées dans un délai de 15 jours).

Constatations

Pour mettre le spectre à la disposition des Canadiens, le Ministère établit les conditions qui régissent son utilisation, assigne les fréquences et délivre des certificats et des licences. En 1990-1991, le Ministère a délivré 77 896 licences individuelles. L'exercice 1990-1991 est le premier exercice au cours duquel des licences collectives ont été délivrées à des radiocommunicateurs, leur nombre atteignant 2 462. Le nombre total de licences collectives, licences de systèmes cellulaires comprises, s'élève maintenant à 3 604. À la fin de l'exercice 1990-1991, 761 794 licences de station radio de toutes catégories avaient été délivrées.

En 1990-1991, le Ministère a traité 1 967 demandes de licences des systèmes à micro-ondes (soit une augmentation de 15,8 % par rapport à 1989-1990), 27 976 demandes des stations mobiles terrestres (soit 26,5 % de moins que l'année précédente en raison de la délivrance de licences collectives), 18 402 demandes

Figure 1



des stations fixes terrestres (soit 7,9 % de moins que l'année précédente à cause de la délivrance de licences collectives), 17 850 demandes des stations de navire, d'aéronef et d'amateur (soit 8,6 % de plus que l'année précédente) et 950 demandes des stations spatiales et terriennes (soit 13,5 % de plus que l'année précédente), surtout à cause de l'augmentation du nombre de demandes de licences de TTPO.

Les normes de rendement sont établies en fonction de la durée du traitement des demandes de licence radio. Pour certains types de demandes, à mesure qu'augmente le nombre d'utilisateurs du spectre, il devient plus complexe et plus long de trouver des assignations de fréquences qui soient compatibles avec les besoins de tous les autres utilisateurs. En 1990-1991, le traitement des demandes de licence de station fixe terrestre, qui représentent le quart de toutes les demandes de licences, accuse encore un écart négatif par rapport à l'objectif de rendement visé. Cet écart est cette fois-ci de 14 % (soit 2 % de plus qu'en 1989-1990) (voir figure 1). L'augmentation du nombre de licences collectives et l'adoption des techniques de délivrance de licences «de parcs» conjugué à une plus grande utilisation d'outils informatisés dans d'autres champs d'application du programme pourraient peut-être libérer des ressources dont on se servirait pour inverser la tendance et améliorer le service offert à la clientèle qui paie des droits. En outre, le délai de traitement des demandes de licence de toutes les autres catégories de service continue de s'accroître, ce qui creuse l'écart par rapport aux objectifs de rendement visés (voir les figures 1, 2, 3 et 5).

Il doit être noté que le sondage auprès de la clientèle de 1989 effectué dans le cadre de l'évaluation du programme indiquait qu'une personne sur quatre était mécontente des délais de traitement des demandes par le Ministère.

Figure 2

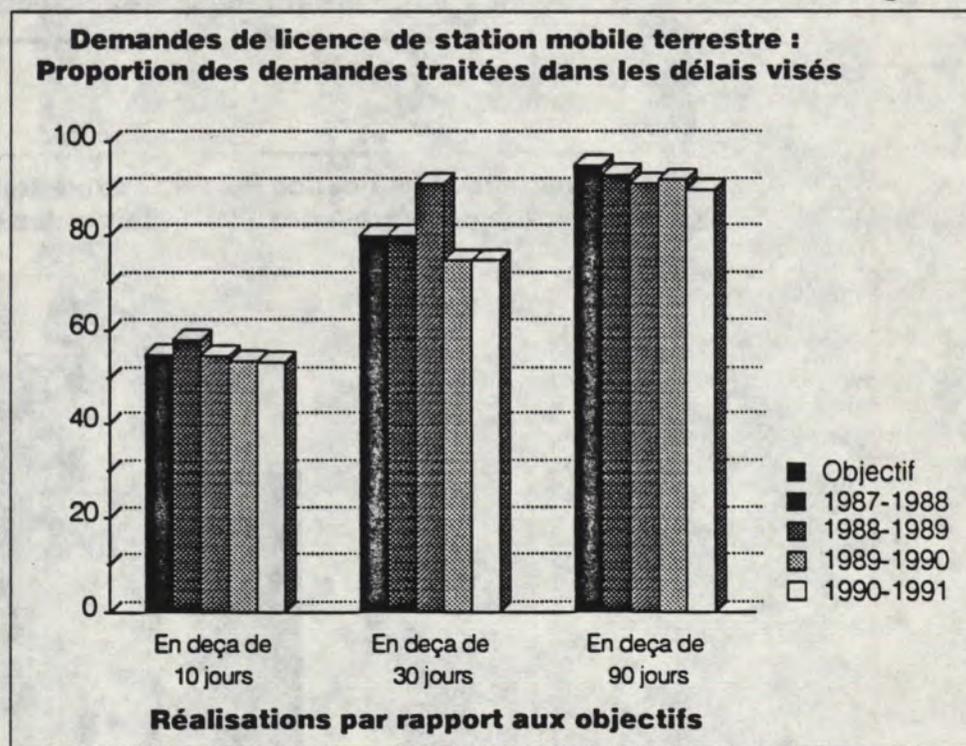


Figure 3

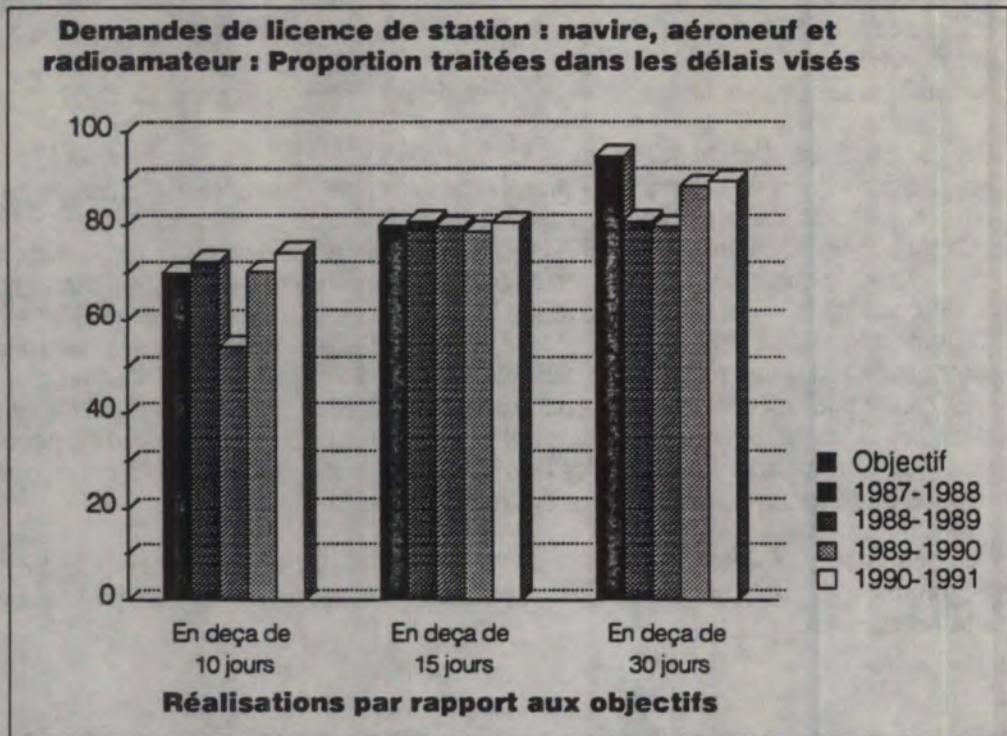


Figure 4

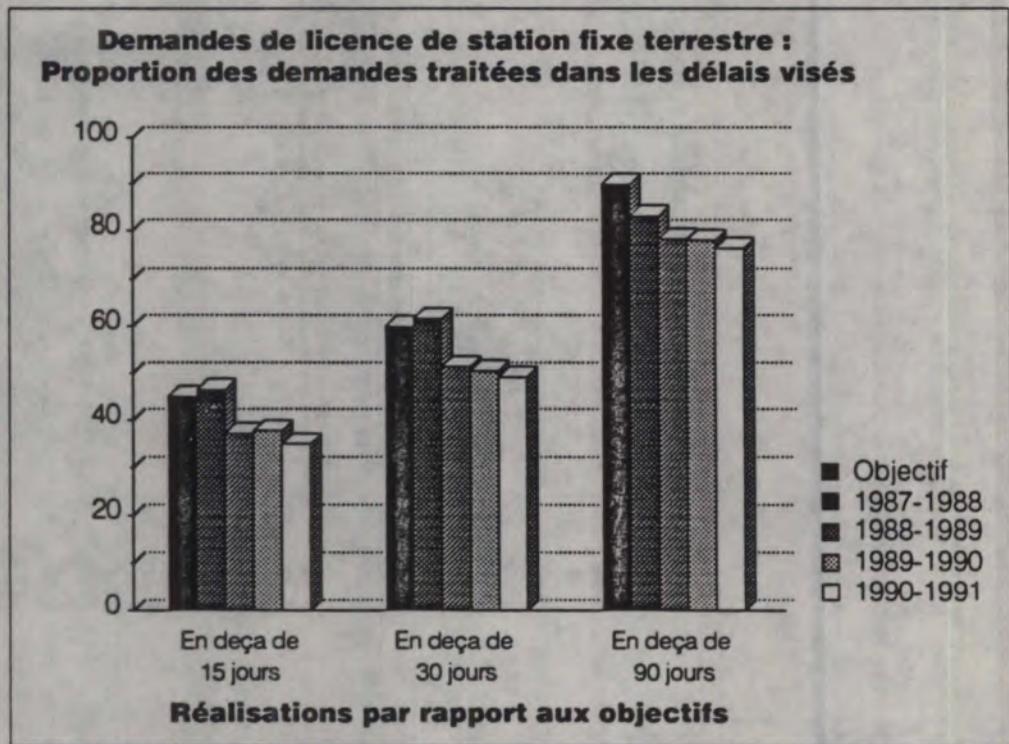
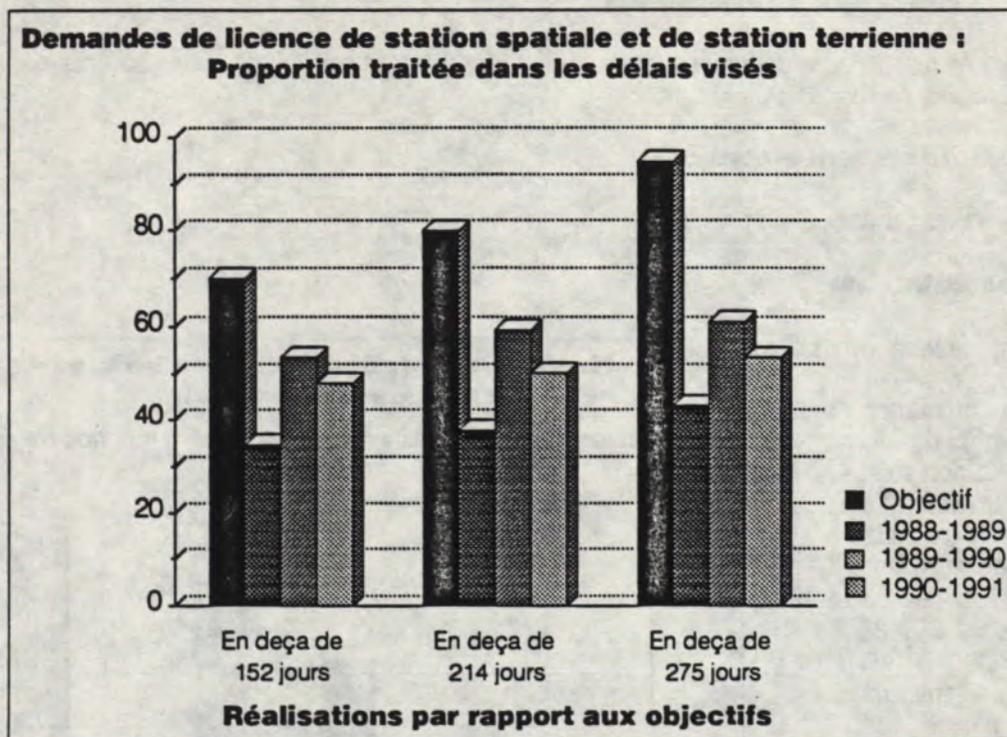


Figure 5



Dans le cadre du processus d'examen des demandes de certificats en radiodiffusion, le MDC effectue des travaux d'évaluation des systèmes de télévision à antenne collective, des stations de télévision, des stations AM, des stations FM et de leurs emplacements pour vérifier si les normes techniques sont respectées. Le MDC avait traité 6 499 demandes de licences relatives à des installations de ce genre en 1989-1990 et en a traité 6 253 en 1990-1991 (soit une diminution de 3,7 %). Un indicateur de respect des délais dans le cas de cette activité peut être trompeur étant donné que plusieurs facteurs indépendants de la volonté du Ministère influent sur les délais de traitement.

Le MDC veille également à l'administration des examens en vue de l'obtention des certificats d'opérateur radio. Les tableaux qui suivent montrent chronologiquement la participation du Ministère à l'administration des examens d'opérateur professionnel des radiocommunications à compter de 1987-1988 et depuis qu'il a mis en oeuvre un programme de délégation du pouvoir d'administrer ces examens à des agents compétents de l'extérieur du MDC.

Nombre d'examens administrés en vue d'un certificat d'opérateur radio

	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Examineurs du MDC	16 427	10 784	10 307	9 040
Examineurs de l'extérieur du MDC	0	8 581	12 629	14 870
Total	16 427	19 365	22 936	23 910

4. Indicateur de rendement

Volume des licences délivrées à des stations, des licences collectives et des licences «de parcs» par année-personne, en fonction du temps.

Objectif de rendement

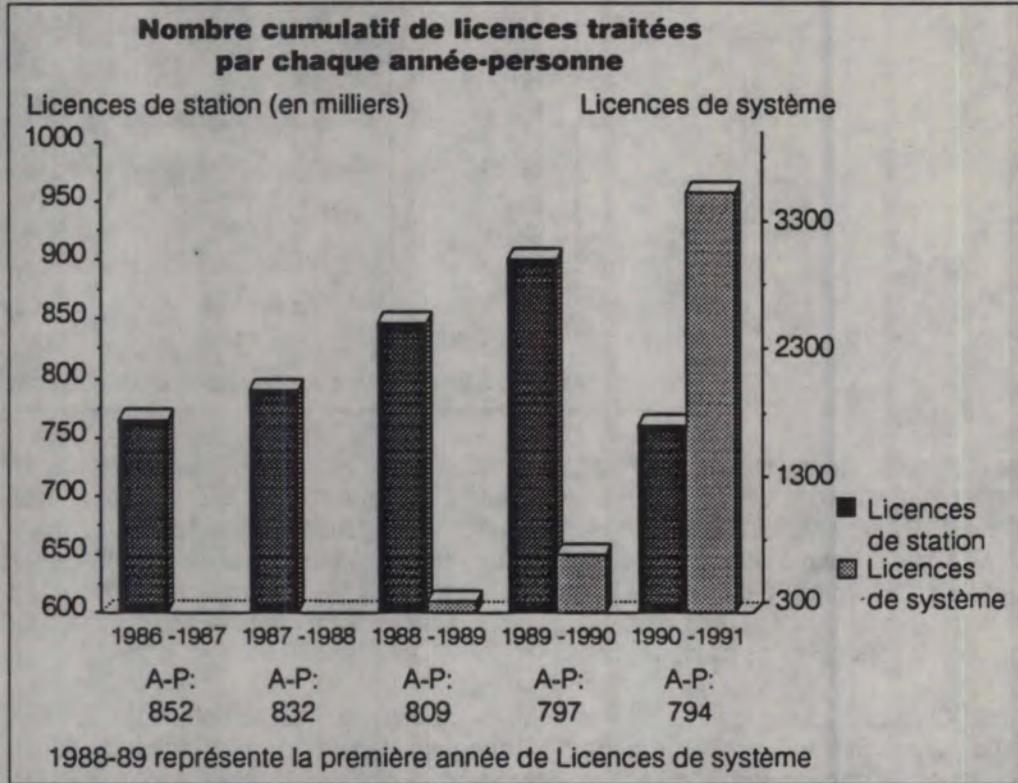
Suivre les tendances de près.

Constatations

Comme le montre la figure 6, l'augmentation du nombre des licences de station s'est poursuivie d'une année à l'autre, ce nombre passant de 790 746 en 1987-1988 à 899 890 en 1989-1990 (soit une augmentation de 13,8 %). Cependant, en 1990-1991, en raison principalement de la délivrance de licences collectives aux radiocommunicateurs, le nombre des licences de station n'était plus que de 761 794 (soit une diminution de 15,3 % par rapport à l'année précédente). Pareille

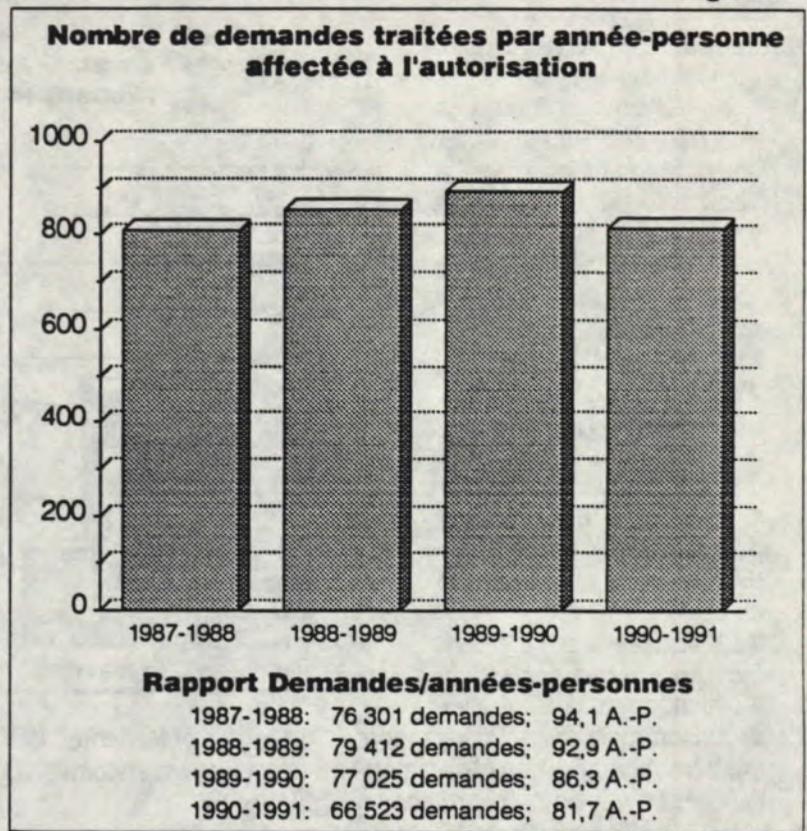
diminution a allégé le fardeau administratif imposé aux ressources du spectre et accru l'efficacité de la gestion. Par exemple, en 1989-1990, il y avait en moyenne 1 129,1 licences radio administrées par année-personne, tandis qu'il n'y en avait plus que 959 en 1990-1991. Qui plus est, la mise en oeuvre de la délivrance de licences «de parcs» qui est prévue pour 1991-1992 va encore faire diminuer ce nombre. L'allégement administratif supplémentaire que permettra cette diminution va tempérer l'effet de la réduction constante des effectifs qui a fait passer les années-personnes affectées à la gestion du spectre de 832 en 1987-1988 à 794 en 1990-1991, soit une réduction de 4,6 % durant cette période.

Figure 6



De même, le nombre de demandes de licences radio traitées en 1990-1991 a diminué par rapport aux années précédentes (voir figure 7). Les gains que donnera le passage graduel à la délivrance de licences collectives et de licences «de parcs» nous permettront de raccourcir les délais de traitement des demandes.

Figure 7



5. Indicateur de rendement

Proportion des coûts recouvrés

Objectif de rendement

Recouvrer 100 % des coûts de la gestion du spectre.

Constatations

Encore cette année, tous les coûts de la gestion du spectre ont été recouvrés. En 1988-1989, ces coûts se sont élevés à 67,3 millions de dollars (on prévoit qu'ils seront de 68,7 millions de dollars en 1989-1990).

6. Indicateur de rendement

Nombre de stations inspectées et de fréquences mesurées ou importance des activités de formation auprès des clients.

Objectif de rendement

Les deux types d'activités sont menées périodiquement, à titre préventif dans les régions où il y a encombrement du spectre, et en réponse à des plaintes dans les autres régions.

Constatations

Figure 8

Pour faire en sorte que les activités des usagers auxquels on a donné accès aux fréquences du spectre soient le moins possible perturbées par du brouillage préjudiciable, on vérifie le respect des conditions de licence, on suit de près la qualité du spectre et on entreprend des mesures d'éducation de la clientèle.

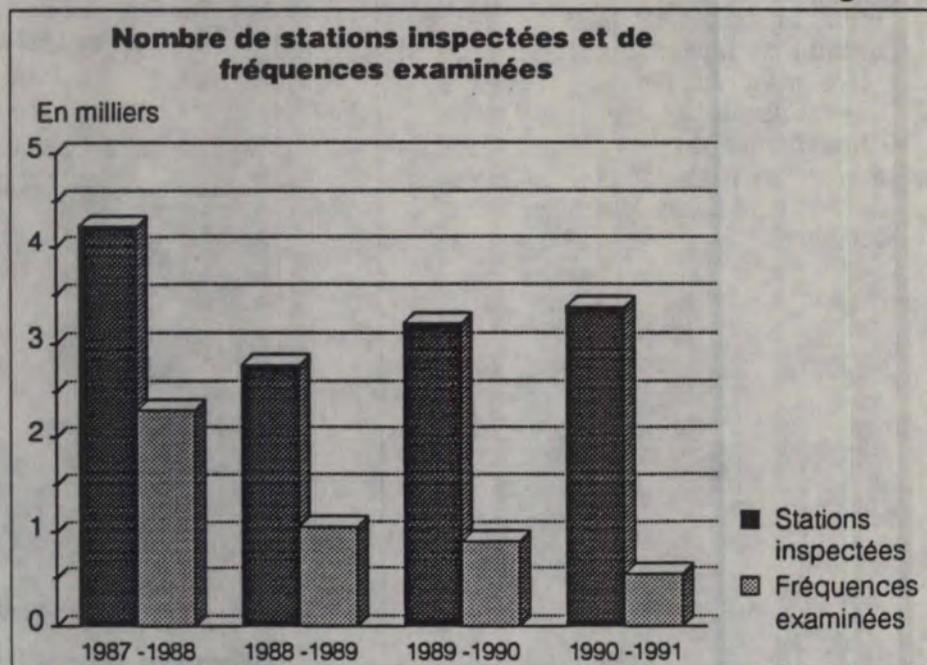
En 1990-1991,

3 371 stations ont fait l'objet d'une inspection par rapport à 3 210 en 1989-1990,

551 fréquences ont été mesurées par rapport à 893 en 1989-1990 et

24,3 années-personnes ont été consacrées à des activités d'éducation de la clientèle et

de liaison avec celle-ci par rapport à 25 l'année précédente. Ces activités sont menées périodiquement de manière proactive dans les régions où le spectre est encombré et elles sont entreprises en réponse aux plaintes déposées dans les autres régions (voir figure 8).



7. Indicateur de rendement

Mesure dans laquelle les règlements sur la délivrance des licences sont respectés, compte tenu d'inspections périodiques et du contrôle annuel des plaintes de brouillage.

Objectif de rendement

Si le niveau de ressources le permet, des objectifs de rendement spécifiques à chaque service seront développés. Les objectifs seront maintenus ou améliorés.

S'il n'y a pas de ressources supplémentaires de disponible, le MDC tentera de maintenir les taux de conformité aux règlements aux niveaux actuels quoique nous ne pouvons être assuré qu'il sera possible de le faire.

Constatations

En 1990-1991, le Ministère a réalisé un sondage exhaustif auprès des utilisateurs éventuels du service radio fixe terrestre pour déterminer le taux d'utilisation illégale du service. Le groupe cible était l'entreprise privée. Les organisations non commerciales et les organisations de télécommunicateurs ont toutes été exclues. Le groupe cible comprenait aussi bien des stations fixes que des stations mobiles. On a utilisé à la grandeur du pays une technique de mesure et d'échantillonnage statistiquement fiable pour déterminer le taux de conformité de ces deux classes de stations. Les normes acceptables en ce qui concerne le respect du règlement et les résultats du sondage mené auprès de ce groupe sont indiqués :

Catégories de station (entreprise privée)	Normes acceptables	Taux de conformité mesurés	Erreurs d'échantillonnage
Stations fixes terrestres	95%	94.0%	+/- 1.0%
Stations mobiles terrestres	95%	89.8%	+/- 0.4%

D'après les résultats du sondage, les stations mobiles terrestres du groupe cible se situent plusieurs points sous la norme acceptable, tandis que les stations fixes terrestres sont conformes aux normes.

8. Indicateur de rendement

Nombre de plaintes à propos du brouillage et rapport entre ce nombre et le nombre de nouveaux utilisateurs.

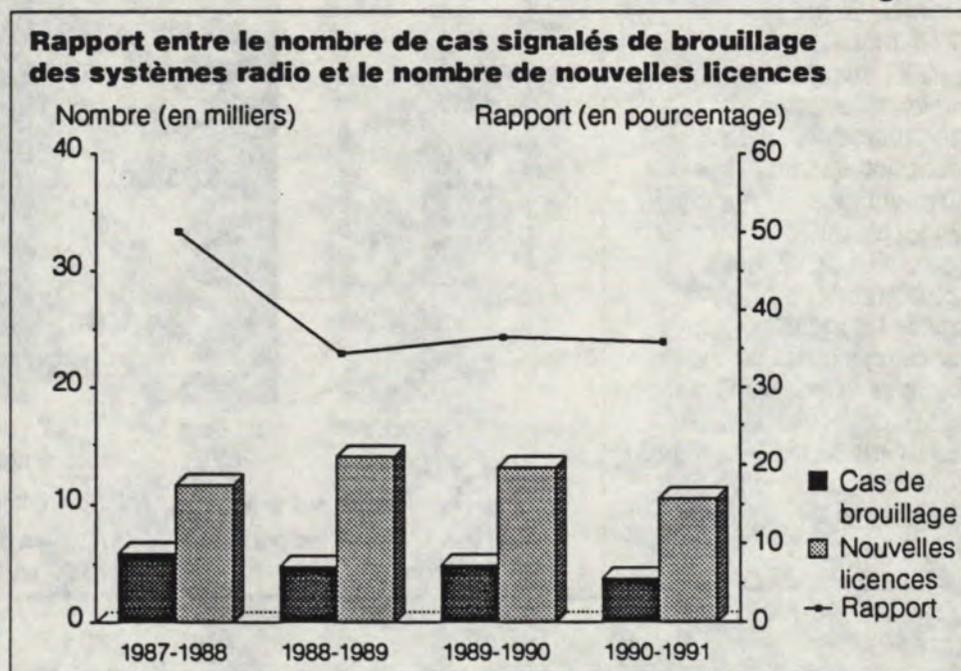
Objectif de rendement

Faire état des tendances réelles. Des objectifs seront établis pour le RAG de 1991.

Constatations

On peut faire état de la qualité du spectre sur une base annuelle en se fondant sur le nombre absolu et le nombre relatif de plaintes concernant le brouillage. Le nombre absolu de plaintes (rapports) à propos du brouillage des systèmes radio demeure le même. Cependant, le nombre de nouvelles licences de station fixe terrestre, principale source de brouillage radioélectrique, a diminué par rapport aux années passées. Comme on l'explique à la section 4, cette diminution s'explique en grande partie par l'accroissement du nombre de licences collectives.

Figure 9



On peut obtenir un indice approximatif de la qualité du spectre en se fondant sur le rapport entre le nombre de plaintes à propos du brouillage des systèmes radio reçues et le nombre de nouveaux titulaires de licence de station radio fixe terrestre. (Ce groupe ne représente pas nécessairement le nombre total de nouveaux utilisateurs étant donné que de multiples stations mobiles terrestres pourraient être associées à chaque licence de station fixe terrestre.) La proportion de plaintes à propos du brouillage par rapport au nombre total de nouvelles licences de stations fixes terrestres est demeurée la même au cours des trois dernières années, soit environ 36 %. Il se pourrait que la mise en oeuvre de l'émission collective des licences aux radiocommunicateurs fasse augmenter cet indicateur à court terme étant donné que le chiffre de base de la

Formule de comparaison ne sera plus le même. Cependant, à long terme, la situation va se stabiliser. (Voir la figure 9 ci-dessus.)

9. Indicateur de rendement

Délais de règlement des plaintes à propos du brouillage

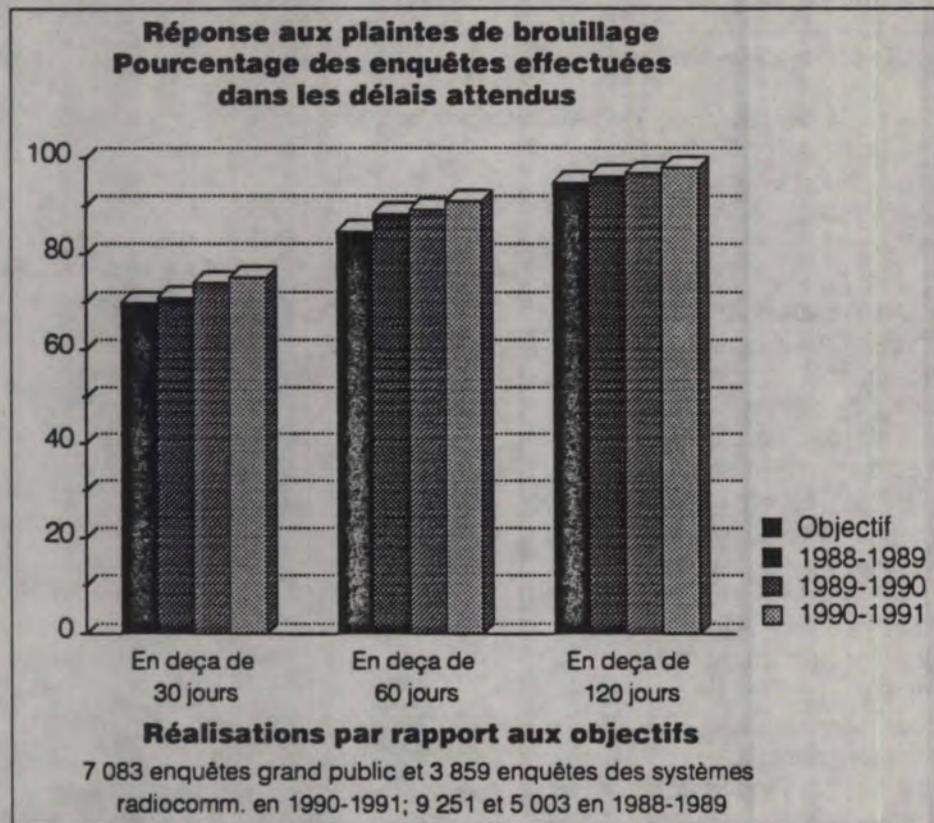
Objectif de rendement

Conformité aux lignes directrices du Manuel de gestion (p. ex., 95 % des enquêtes relatives aux systèmes de radiocommunication terminées dans un délai de 120 jours).

Constatations

En 1990-1991, 7 083 enquêtes grand public et 3 859 enquêtes relatives à des systèmes de radiocommunications ont été menées. Leur nombre est inférieur à l'an passé puisqu'il y avait eu 8 215 enquêtes grand public et 4 899 enquêtes sur des systèmes de radiocommunications. Cette diminution s'explique par l'augmentation du nombre d'enquêtes qu'effectuent les organismes de l'extérieur et la plus grande facilité avec laquelle les industries de service règlent les cas de brouillage. On a établi des normes de service qui prescrivent la proportion des enquêtes qui doivent être effectuées en 30, en 60 et en 120 jours. Ces objectifs ont été atteints ou dépassés en 1990-1991 (voir figure 10).

Figure 10



10. Indicateur de rendement

Facilité d'accès au spectre pour les utilisateurs éventuels; qualité du spectre accessible aux utilisateurs; principales critiques formulées par les personnes assujetties au règlement; meilleures solutions pour l'exécution du programme en cours ou de certains aspects de sa prestation; avantages et inconvénients en général.

Objectif de rendement

Constatations découlant de l'évaluation du programme de 1988-1989. Les objectifs seront fonction de l'évaluation.

Constatations

Facilité d'accès au spectre pour les utilisateurs éventuels

Les résultats d'un sondage mené en 1989 auprès des titulaires de licence indiquent que le Ministère a rejeté assez peu de demandes de licences. De fait, seulement 4 % des titulaires de licence (c'est-à-dire les personnes qui détenaient déjà une licence) n'ont pu voir leur demande traitée par le Ministère dans l'année qui a précédé le sondage. Aucune statistique n'est disponible sur les requérants qui présentent leur demande pour la première fois. En outre, dans le cas des rares organisations dont la demande a été rejetée ou traitée en retard, les besoins ont pu, dans la plupart des cas, être satisfaits par des solutions de rechange acceptables. Les répercussions du rejet des demandes étaient plus importantes dans les grandes organisations où le nombre de demandes avait tendance à être plus élevé. Cependant, le nombre total d'organisations auxquelles des rejets ont causé des embarras majeurs était très faible (moins de 2 %).

Dans le même ordre d'idées, seulement 5 % environ des radiodiffuseurs dont la demande a un jour été rejetée ont subi un embarras majeur. Seize pour cent des titulaires de licences et 24 % des radiodiffuseurs se sont dits insatisfaits de l'ensemble du processus des demandes. Le coût du processus préoccupait fortement radiodiffuseurs et titulaires de licence, faisant des insatisfaits chez le tiers des membres de chacun de ces groupes.

Le temps de traitement des demandes de licence par le Ministère venait généralement après les coûts, en deuxième position parmi les sujets de préoccupation majeure des titulaires de licence radio, 24 % d'entre eux estimant que le MDC prend trop de temps pour exécuter cette tâche. La complexité du processus préoccupait les radiodiffuseurs au plus haut point, près de 40 % d'entre eux soulignant cette complexité et certains relevant certains aspects particuliers (le temps nécessaire pour remplir la formule, par exemple). À noter, toutefois, que certains coûts et retards subis par les radiodiffuseurs sont attribuables à l'intervention nécessaire du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui n'est pas sous la juridiction du Ministère des Communications.

On peut donc conclure que le programme ne présente pas de sérieux obstacles à l'accès au spectre.

Qualité du spectre mis à la disposition des utilisateurs

L'évaluation de la qualité du spectre mis à la disposition des utilisateurs fait ressortir deux questions : la réduction du brouillage et la réduction de l'encombrement.

1. Réduction du brouillage

Les principales indications sur la nécessité de réduire le brouillage viennent de rapports d'enquête sur le brouillage (1989). Avant de faire état de ces rapports, quelques observations s'imposent. Régler les problèmes de brouillage n'est pas une priorité du Ministère. Ces dernières années, la stratégie a consisté à réduire le rôle que le Ministère joue dans le règlement des cas de brouillage (et à faire prendre conscience à d'autres intervenants comme les détaillants et les compagnies d'électricité que ce rôle leur revient). Par conséquent, il ne faudrait pas s'attendre à voir le Ministère jouer un rôle de premier plan dans le règlement du brouillage. À cet égard, la contribution réelle du MDC consiste à adopter des plans d'attribution judicieux (fondés sur les exigences techniques) et à s'assurer, lorsqu'il assigne des fréquences, que les nouvelles stations, vu leurs propriétés techniques, ne causeront pas de brouillage aux utilisateurs existants. Cependant, il est extrêmement difficile d'établir une mesure du rendement de cette stratégie étant donné que le seul indicateur dont on disposerait serait tout bonnement le nombre de plaintes de brouillage reçues par le Ministère durant une période donnée. Or, cette mesure serait aussi grandement imparfaite en raison des percées technologiques et de l'utilisation plus ou moins importante du spectre. De fait, le volume de nouveaux dispositifs suffirait à lui seul à faire perdre à l'analyse de cette question tout son sens.

Pour trouver une solution à ces difficultés théoriques, on a décidé d'examiner de vrais rapports sur le brouillage. Cet exercice a eu le mérite d'asseoir les constatations sur une expérience réelle d'où il est possible de déterminer la nature et l'ampleur des problèmes.

Les données recueillies durant l'évaluation permettent d'examiner les questions de satisfaction par rapport au service, de réduction du brouillage et de prestation du programme, ainsi que les différences attribuables aux caractéristiques des répondants. Les réponses à ces questions sont positives dans tous les cas. Les activités entreprises par le personnel de la gestion du spectre conduisent à la satisfaction de la clientèle, à la réduction du brouillage et au règlement des problèmes de brouillage. Ces avantages profitent à tous les clients et ne sont pas propres à un groupe particulier.

2. Réduction de l'encombrement

Il n'est pas facile d'évaluer l'encombrement du spectre étant donné qu'il est surtout fonction de la demande de la clientèle et de la mise en service des nouvelles technologies. Par exemple, en 1990, on évaluait à 100 millions le nombre d'appareils téléphoniques cellulaires portatifs (à l'échelle mondiale) et on s'attend à voir ce nombre passer à plus de 500 millions avant la fin de la décennie. La plupart des utilisateurs de ces appareils se retrouvent dans les grands centres urbains et c'est là que l'encombrement peut être un problème. Étant donné que le spectre est une ressource limitée mais non dégradable, il est possible de la gérer pour réduire le brouillage et l'encombrement. Les répondants au sondage mené auprès des titulaires de licence n'ont pas signalé de graves problèmes d'encombrement ni d'inconvénients majeurs du fait qu'ils ne pouvaient pas avoir accès au canal de leur choix. Ces résultats étaient valables en 1989, mais ils pourraient bien changer à mesure que de nouveaux services (notamment des services mobiles) sont mis en oeuvre.

Principales critiques des personnes assujetties aux règlements

Les titulaires de licence radio et les radiodiffuseurs ont généralement une opinion positive sur le service de gestion du spectre assuré par le Ministère, mais ils se disent un peu préoccupés par les coûts des licences, le coût et le délai de traitement des demandes et diverses questions qui concernent les règlements et procédures du Ministère.

1. Impact des droits de licence sur les utilisateurs

Une des questions les plus importantes de l'évaluation était l'impact de la perception des droits sur les titulaires de licence. Cette question a des aspects connexes comme le fardeau financier des droits, l'importance de ceux-ci par rapport à l'investissement global en équipements de radiocommunication, l'équité du barème des droits pour les divers participants au système et l'élasticité-prix de la demande de fréquences. Les données financières et les opinions sur les droits des titulaires de licence sont les principales sources d'information utilisées pour traiter de ces questions.

De façon générale, la plupart des titulaires de licence (environ les deux-tiers) considèrent que les droits de leur licence sont justes et raisonnables compte tenu d'autres facteurs. Les titulaires de licence les plus susceptibles de s'inquiéter du prix des licences incluent des répondants qui ont un compte de plus de 10 000 \$ (55,7 % ont indiqué être préoccupés), qui vivent dans les Prairies (40,1 % des répondants des Prairies) et qui représentent des organisations du secteur public (42,2 % des répondants étaient associés à des organisations du secteur public). Il doit être noté que ces données ont été recueillies avant les récentes augmentations des droits de licences des municipalités et il y a lieu de croire que moins de titulaires de licence partageraient cet avis aujourd'hui. La plupart des titulaires de licence acceptent le rapport qui existe actuellement entre les droits de licence et la qualité du service, mais il y a aussi des indices qui montrent que de nombreux clients seraient prêts à payer des droits plus élevés pour recevoir un meilleur service et jouir d'un meilleur accès au spectre. Les grandes organisations et les gens d'affaires préféreraient, notamment, que le service soit amélioré quitte à ce que les droits soient plus élevés.

Même si les clients ont déclaré qu'ils seraient disposés à acquitter la facture d'un service amélioré, il faut procéder à d'autres analyses pour voir ce qui en est vraiment. Certains types de services (services qui visent à résoudre les problèmes de brouillage) peuvent être rattachés de façon inadéquate à la gestion du spectre. Certains clients ont aussi indiqué qu'ils iraient jusqu'à payer des droits plus élevés pour avoir accès à un canal exclusif. Le Ministère n'a pas donné son aval à un service de ce niveau et de ce type parce que cela cadrerait mal avec l'objectif qui consiste à répondre aux besoins du plus grand nombre possible d'utilisateurs. Il est donc nécessaire d'examiner attentivement la question des niveaux et des types de services. Le Ministère devrait considérer comme prioritaires les travaux supplémentaires qu'il faudra exécuter pour recueillir des données sérieuses sur cette question.

2. Temps et coût de traitement des demandes

Comme on l'a vu dans la section où il est question de faciliter l'accès au spectre, une minorité de titulaires de licence est insatisfaite de l'ensemble du processus de traitement des demandes. Le coût de ce processus préoccupe grandement tant les radiodiffuseurs que les titulaires de licence radio, environ le tiers de chacun de ces groupes estimant que le processus est coûteux.

Après les coûts, les titulaires de licence semblaient surtout préoccupés par le temps que met le Ministère à traiter les demandes puisque environ 24 % des utilisateurs trouvaient que le Ministère prenait beaucoup de temps. Les radiodiffuseurs étaient fort préoccupés par la complexité du processus, près de 40 % d'entre eux soulignant cette complexité et certains de ses aspects (par exemple le temps qu'il faut pour remplir la formule). Il importe de préciser que certains coûts et retards subis par les radiodiffuseurs sont attribuables à l'intervention nécessaire du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui n'est pas sous la juridiction du Ministère des Communications.

3. Attitudes des utilisateurs à l'égard de la réglementation

Le caractère adéquat des règles, règlements et procédures radio du Ministère, ainsi que la mesure dans laquelle les utilisateurs comprennent le règlement sont des éléments importants qui déterminent la qualité du service que le Ministère offre à sa clientèle. Un des aspects les plus importants de l'évaluation est l'effet des règles, règlements et procédures sur les titulaires de licence. Cette question a des aspects connexes comme les niveaux de compréhension des règlements, les processus par lesquels les utilisateurs prennent connaissance des règlements, le processus de consultation en ce qui concerne les nouveaux règlements, les attitudes des titulaires vis-à-vis des règlements et le fardeau que les règlements imposent aux utilisateurs.

La plupart des titulaires de licence ont indiqué qu'ils connaissaient très bien les règles, règlements et procédures qui régissent l'utilisation qu'ils font du spectre des fréquences radioélectriques (82,1 %). Cependant, la connaissance que certains sous-groupes des titulaires de licence avaient des règlements était un peu inférieure à la moyenne globale. On retrouve dans cette catégorie ceux qui utilisent leur matériel de radiocommunication à des fins d'affaires uniquement et les titulaires de licence de station mobile. Cependant, même les utilisateurs qui faisaient partie de cette catégorie ont indiqué très bien connaître les règles et les règlements (69-74 %). La plupart des titulaires ont mentionné que la documentation publiée par le ministère des Communications, le personnel du Ministère et leur licence radio étaient les trois sources qui leur ont permis de connaître les règles qui régissent l'utilisation de la radio.

Dans l'ensemble, la plupart des répondants sont assez satisfaits des règlements et des procédures du Ministère. Par contre, les titulaires déploraient notamment le fait d'avoir rarement l'occasion de présenter des observations avant que des changements soient apportés aux règlements, les incohérences dans l'application des règles et des règlements, ainsi que le manque d'à-propos et de pertinence des avis donnés au sujet des changements apportés aux règles, règlements et procédures.

4. Fardeau de la réglementation

Le fardeau de la réglementation se traduit par l'ampleur des efforts ou des coûts que la réglementation impose aux personnes assujetties aux règlements. En général, ce fardeau ne préoccupe pas les clients, bien que les plus grandes organisations croient que les règlements pourraient être simplifiés et que le processus (le temps qu'il faut pour remplir la formule, par exemple) pourrait être rationalisé.

Solutions de rechange idéales au programme actuel et de sa prestation

1. Solutions du libre marché

Les principales solutions de rechange au programme tendent vers une utilisation plus forte du marché. La solution de rechange la plus radicale proposée dans la littérature consiste à établir un marché des fréquences exempt de toute contrainte. Pour ce faire, il faudrait constituer des droits exclusifs sur les fréquences qu'une personne pourrait céder à une autre selon un système de prix reflétant la valeur économique de la ressource. L'État se bornerait à fournir un cadre juridique pour faire respecter et consigner ces droits. Les avantages de cette solution, c'est que les utilisateurs seraient plus libres de décider dans quelle partie du spectre ils aimeraient exploiter leur installation et quelle portion du spectre ils voudraient utiliser. En outre, le spectre serait attribué suivant sa plus grande valeur économique. Il en résulterait une plus grande efficacité économique parce que les utilisateurs obtiendraient des droits d'utilisation qu'ils seraient ainsi incités à utiliser avec parcimonie. Cela aurait aussi pour effet d'encourager les utilisateurs à explorer des solutions de rechange à l'utilisation du spectre. Cependant, plusieurs raisons militent contre l'établissement d'un marché exempt de toute contrainte. Ainsi, il serait difficile d'établir sans ambiguïté les droits de propriété sur le spectre. Il faudrait aussi tenir compte des restrictions imposées par les ententes internationales et du besoin d'utiliser le spectre pour atteindre des objectifs sociaux et culturels comme assurer la défense, établir un service de renseignements et garantir des communications d'urgence. En outre, il faudrait supporter des coûts considérables pour définir et mettre en vigueur les droits sur le spectre en raison de la susceptibilité plus ou moins grande des différents services de radiocommunication au brouillage radioélectrique.

Une deuxième solution consisterait à imposer un tarif en fonction de l'utilisation. Essentiellement, on demanderait aux utilisateurs un droit d'utilisation reflétant la valeur du spectre. De fait, comme c'est le cas actuellement, on finance la gestion du spectre au moyen des droits perçus des utilisateurs plutôt que de recourir aux recettes dérivées des taxes ou des impôts. On pratique donc une certaine forme de tarification en fonction de l'utilisation. Cette solution préconise l'imposition de frais d'utilisation où les droits perçus auprès des utilisateurs seraient un reflet plus fidèle de la valeur économique de l'attribution accordée. La valeur économique d'une attribution peut s'établir de plusieurs façons, y compris au moyen du calcul du prix fictif et par enchères publiques. Aucune de ces approches ne serait facile à mettre en oeuvre, mais les frais d'utilisation qui seraient ainsi imposés et qui seraient le reflet de la valeur du marché libre comporteraient plusieurs avantages par rapport au système de tarif uniforme actuel. Ainsi, ces frais :

- inciteraient les utilisateurs à limiter leur utilisation du spectre et à utiliser les fréquences plus efficacement;
- permettraient au gouvernement d'exercer un contrôle central sur la politique du spectre et les attributions et, par conséquent, de poursuivre des objectifs sociaux et culturels en plus d'activités génératrices de profits;
- constitueraient une source supplémentaire de recettes gouvernementales; et
- feraient en sorte que les utilisateurs qui profitent du spectre en paieraient le prix, ce qui compenserait la société pour l'utilisation d'une ressource publique.

La littérature est peut-être claire sur ces points, mais il n'en est pas ainsi de l'applicabilité des diverses options (loteries ou enchères, par exemple) à un service donné. Ce travail préliminaire nous permet de conclure qu'il faut examiner cette question plus en détail comme le propose le document de travail rédigé en 1990 par le Ministère sur la politique du spectre et qui s'intitule «Vers un cadre de politique du spectre pour le XXI^e siècle».

2. Adoption de normes américaines sur la radio

Une autre solution de rechange fait intervenir une partie du programme qui est consacrée aux normes techniques. Une étude comparative des méthodes américaines et des méthodes canadiennes montre, essentiellement, qu'en raison des différences de fond entre les processus législatifs de chaque pays et des approches différentes de chacun, le Canada, sans cesser de collaborer étroitement avec les États-Unis, devrait continuer d'adopter ses propres normes.

11. Indicateur de rendement

Comparaison de la performance du programme avec celle de programmes à l'étranger

Objectif de rendement

Rendement (qualité du service radio), méthode d'administration et coûts au moins comparables à ceux des pays où la comparaison s'applique.

Constatations

La question sera vraisemblablement examinée dans la deuxième évaluation de la gestion du spectre.

12. Indicateur de rendement

Répercussions des autres programmes du Ministère sur les activités spectrales.

Objectif de rendement

Contrôler le rapport entre ces deux types d'activités du point de vue des années-personnes et des fonds engagés.

Constatations

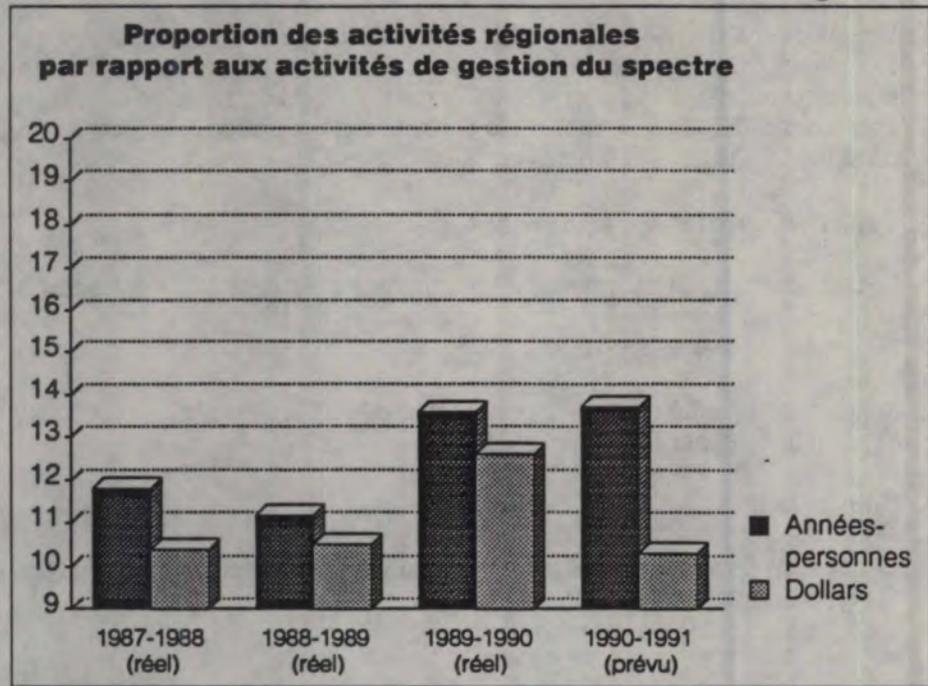
Le Secteur de la gestion du spectre et des opérations régionales assure également la prestation de tous les programmes d'activités du MDC dans toutes les régions du Canada et il garantit à la population l'accès au Ministère dans son ensemble et à ses programmes. Grâce à son réseau de bureaux, il met en oeuvre les politiques et les programmes du Ministère et il garantit l'intégration des perspectives régionales, provinciales et locales dans l'élaboration des politiques du Ministère.

Le Secteur est également chargé d'élaborer une stratégie nationale concernant

les télécommunications d'urgence afin d'assurer la continuité des télécommunications civiles essentielles en temps de crise et d'élaborer les normes nationales sur le raccordement direct du matériel terminal aux réseaux des entreprises de télécommunications réglementées par le gouvernement fédéral, raccordement qui génère des recettes de l'ordre de deux millions de dollars.

Dans le passé, la proportion des ressources totales du Secteur qui était consacrée à la prestation des divers programmes du Ministère dans les régions demeurait assez stable d'une année à l'autre. Cependant, avec la régionalisation, l'influence de FP 2000 et l'engagement que le Ministère a pris d'améliorer les services à la clientèle, on constate une modification sensible de cet indicateur. Par exemple, en 1989-1990, les années-personnes consacrées à la prestation des programmes du Ministère dans les régions représentaient 13,6 % des ressources disponibles (soit 2,4 % de plus que l'année précédente) et les dépenses financières 12,6 % des budgets salariaux et d'exploitation disponibles (soit 2,1 % de plus que l'année précédente). En 1990-1991, les années personnes consacrées à la prestation des programmes du Ministère dans les régions ont augmenté à 13,7 %. Cependant, les dépenses financières régionales représentaient seulement 10,3 % des budgets salariaux et d'exploitation disponibles.

Figure 11



Technologie, recherche et télécommunications

Élaboration des politiques

1. Indicateur de rendement

Réalisation des objectifs dans les domaines faisant l'objet d'un examen ou de travaux d'élaboration, d'une entente ou de négociations fédérales-provinciales ou internationales.

Objectif de rendement

Les objectifs de la politique de la technologie pour 1990-1991:

- Entreprendre des études relatives à l'incidence de la société de l'information sur les politiques sociales, pour diffusion interne;
- Rédiger un document sur la propriété intellectuelle, pour diffusion interne;
- Rédiger un document de politique sur le transfert de la technologie, pour diffusion interne.

Les objectifs de la politique de télécommunications pour 1990-1991 :

- Donner suite aux initiatives canadiennes et étrangères en matière de réglementation par voie de requête ou d'autres méthodes (p. ex. traiter un appel d'une décision du CRTC).
- Formuler, à l'intention du Cabinet, des recommandations portant sur la privatisation de Télésat.
- Réévaluer les principes essentiels de politique sur le spectre et élaborer un cadre de politique du spectre pour le Canada.
- De concert avec les utilisateurs de la radio, préparer des propositions sur l'attribution de fréquences canadiennes qui seront présentées à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1991 (CAMR-92).
- Préparer des politiques d'utilisation du spectre pour la Partie I de la bande 30-960MHz.
- Revoir et analyser les options relatives à la distribution locale à large bande (pour diffusion au public);
- Élaborer des options relatives aux politiques de télécommunications et rédiger un projet de réglementation.

Vision 2000

Créée en 1989, Vision 2000 est une entreprise conjointe de l'industrie et du gouvernement dont la tâche est de favoriser des alliances stratégiques en R-D qui pourraient accélérer le développement de technologies perfectionnées en matière de communications personnelles et asseoir la position de l'industrie canadienne dans des créneaux clés du marché. Depuis un an, le Ministère appuie vigoureusement divers groupes de travail de Vision 2000 dans des secteurs aussi variés que le développement de politiques, l'examen de la réglementation, la R-D et les besoins d'attribution de fréquences. Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un document de planification intitulé «Cadre pour l'évolution des communications personnelles au Canada», approuvé par Vision 2000 Inc., comité directeur sans but lucratif, dirigé par l'industrie.

Le Ministère aide aussi les membres de Vision 2000 à mettre sur pied des consortiums de projet de R-D précis rattachés au thème global des communications personnelles. Jusqu'à maintenant, plus de 25 projets de R-D d'une valeur de 30 millions de dollars ont été désignés, y compris des applications pour les services par satellite et les services terrestres et maritimes. Le MDC participe à 15 de ces projets, auxquels il contribue 7 millions de dollars. Tous les grands intervenants du secteur privé des télécommunications au Canada, ainsi que les universités, seront appelés à participer à ces projets.

Politique de R-D industrielle

Le Ministère est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques de R-D pour l'industrie. En 1990-1991, le MDC a publié une étude sur les programmes de collaboration internationale en matière de R-D et a examiné l'ampleur et la nature des dépenses du secteur public et du secteur privé au chapitre de la R-D sur les télécommunications. Ce travail a révélé que, toutes proportions gardées, la plupart des entreprises canadiennes investissaient peu dans la R-D. En conséquence, le Ministère cherche des moyens d'accroître les fonds alloués à la R-D par les entreprises de télécommunications. Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec l'industrie canadienne des télécommunications.

Propriété intellectuelle et transfert technologique

Devant l'annonce de la dissolution de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Ltée (SCBEL), le Ministère a mis en oeuvre deux initiatives pour intensifier le transfert technologique de ses laboratoires à des laboratoires privés et autres. La première de ces initiatives est la nouvelle politique du Ministère sur la propriété intellectuelle. Le Ministère, reconnaissant les recommandations récentes du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST), par exemple, a délégué aux gestionnaires de laboratoires la responsabilité de la propriété intellectuelle. La seconde initiative, dans le respect des grands objectifs fédéraux en matière de concurrence, a consisté à rehausser le bureau du transfert technologique pour qu'il puisse fournir les services de soutien essentiels à la commercialisation des inventions du MDC. C'est aussi dans le cadre de cette initiative qu'on s'est attaqué aux tâches permanentes associées au rapatriement de la propriété intellectuelle du MDC que gérât la SCBEL.

Mise en oeuvre de réseaux et de services d'information

Un vaste programme d'étude a été élaboré de concert avec l'industrie et les gouvernements provinciaux afin de donner un aperçu des conditions politiques et réglementaires à mettre en place pour favoriser la croissance des services d'information transitant par des réseaux au Canada. Toute une série de recommandations ont été faites relativement au projet de loi sur les télécommunications et à la nouvelle loi sur les banques. Dans le domaine de l'échange électronique des données, le Bureau national des systèmes d'information portuaire a continué d'apporter son concours aux essais de systèmes, particulièrement en ce qui a trait aux projets pilotes dans le port de Vancouver.

Politique sur les télécommunications

Dans sa décision de 1989 concernant l'Alberta Government Telephone (AGT), la Cour suprême a statué que les télécommunications sont du ressort du gouvernement fédéral. Par suite de cette décision, le gouvernement a achevé la préparation d'un projet de loi pour mettre en vigueur la politique cadre des télécommunications qu'il avait précédemment établie. Cette politique est fondée sur la reconnaissance que l'industrie des télécommunications, qui est en grande partie entre les mains des particuliers canadiens, est un instrument essentiel de notre développement social et économique.

La politique des télécommunications du Canada vise donc à unifier le marché canadien des télécommunications, à simplifier la structure réglementaire et à assurer aux Canadiens de toutes les régions qu'ils continueront d'avoir accès à des services de télécommunications abordables, fiables et de grande qualité.

Ainsi, le gouvernement fédéral a eu d'intenses consultations avec toutes les provinces afin d'en venir à une entente sur la meilleure façon de garantir que les intérêts régionaux seraient pris en considération au moment de formuler une politique et d'adopter les règlements.

En ce qui concerne les sept provinces qui sont directement touchées par la décision prise par la Cour suprême dans l'affaire AGT, les discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces ont conduit à des ententes

avec l'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Les discussions avec les deux provinces restantes, Terre-Neuve et Saskatchewan, se poursuivent.

En ce qui concerne le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, même si ces provinces ne sont pas directement touchées par la décision de la Cour suprême, le Ministère espère conclure des ententes similaires.

Radiocommunicateurs

La politique canadienne sur la propriété qui s'applique aux radiocommunicateurs a été discutée avec l'industrie, puis reconfirmée par le Ministre en mai 1990. En décembre 1989, des licences en vue d'assurer un service de téléappel au Canada et entre le Canada et les États-Unis ont été accordées à plusieurs entreprises canadiennes conformément à cette politique et à d'autres politiques de télécommunications.

Établissement de services téléphoniques publics sans fil

Suite à la consultation publique entreprise en novembre 1989, le Ministère a reçu, au début de l'exercice, des présentations sur les orientations à prendre pour mettre rapidement en oeuvre un service téléphonique public sans fil au Canada. En mai 1990, répondant à une invitation de faire faire des essais sur le terrain pour évaluer les facteurs techniques et de commercialisation des téléphones sans fil, le Ministre a accordé des licences à douze groupes à la fin d'un colloque d'un jour tenu à Toronto. À ce jour, les divers titulaires de licences ont consacré quelque cinq millions de dollars à ces essais. Un comité consultatif de l'industrie sur un service téléphonique public sans fil a été constitué sous l'égide du Conseil consultatif canadien de la radio et a reçu pour mandat de recommander au Ministre, d'ici septembre 1991, un plan de mise en oeuvre d'un tel service. Ce comité consultatif comprenant plus de 100 membres actifs de l'industrie (seulement quatre personnes sont du secteur public) s'est réuni durant toute l'année jusqu'à ce qu'il en vienne, en mars 1991, à un consensus sur tous les aspects de la mise en oeuvre du service à l'exception du choix d'une norme radio.

Le Ministère ayant accepté une recommandation visant à modifier le calendrier original, on disposera de plus de temps pour mettre à l'essai les deux normes concurrentes et en choisir une pour janvier 1992.

Cette initiative canadienne unique illustre bien les avantages de la collaboration entre l'industrie et le gouvernement.

Privatisation de Télésat Canada

Le ministre des Finances a confirmé que Télésat Canada sera vendue durant le présent exercice.

À cet égard, les lignes directrices sur l'admissibilité des soumissionnaires et un énoncé de politique sur les droits dont Télésat héritera et les obligations qu'elle aura lorsqu'elle aura été privatisée sont en préparation.

Un mémoire présenté au Cabinet par le ministre des Communications et le ministre de la Privatisation et des Affaires réglementaires a été approuvé.

Réseau de télécommunications à distribution locale

Le 2 septembre 1989, un avis était publié dans la Gazette du Canada pour annoncer qu'on allait examiner les aspects de la mise en oeuvre ordonnée et efficace d'une infrastructure de réseau de télécommunications à distribution locale offrant aux abonnés canadiens la plus efficace prestation de services et d'émissions de télévision et que des recommandations allaient être faites au ministre à ce sujet. Une initiative importante a été prise en vue de cerner les enjeux et les options ainsi que pour préparer des recommandations sur les politiques que le Ministre devrait adopter à court et à long terme.

Politique sur le spectre et sur l'orbite

Initiatives concernant la politique sur le spectre

- Vers un cadre de politique du spectre pour le XXI^e siècle : Ce document de travail exhaustif sur les questions clés en matière de spectre a servi de base à une première consultation publique. Treize-huit présentations ont été reçues et étudiées et cinq réunions publiques organisées pour expliquer la nature de la révision de la politique. Un ensemble de propositions concernant la politique cadre est en voie d'élaboration et permettra de passer à la deuxième phase de consultation publique.
- Première ébauche des propositions que le Canada fera à la Conférence mondiale de 1992 (CAMR-92) : Le comité des préparatifs du Canada qui se compose de représentants de l'industrie et du gouvernement a approuvé, en janvier 1991, l'ensemble du projet de propositions d'attributions de fréquences que le Canada entend présenter à la Conférence relativement à de multiples services de radiocommunications. Le document a été publié afin d'obtenir des observations de la part du public. Il a été présenté comme point de départ pour orienter les discussions avec les autres pays.
- Partie I de l'examen de la politique sur l'utilisation de la bande 30-960 MHz: Des politiques sur l'utilisation du spectre ont été publiées en 1990 et intégrées à la Partie I de l'examen de la politique concernant de multiples services radio, y compris l'octroi de nouvelles fréquences pour le service cellulaire, le service de téléphone sans fil, le service de communications air-sol et les services de sécurité. D'autres propositions sont en voie d'élaboration pour les autres parties du spectre et elles seront intégrées à la Partie II de l'examen qui sera publiée en 1992.

Initiatives en matière de réglementation

Une analyse et des recommandations ont été préparées relativement à trois requêtes présentées au gouverneur en conseil par Newfoundland Telephone Co., Télésat Canada et Call-Net Communications.

Groupe de travail sur le RNIS

Un rapport contenant des recommandations de politique sur la mise en oeuvre du RNIS au Canada, rapport issu du Comité consultatif du secteur privé, a été présenté au ministre, puis rendu public. Ce rapport a reçu un accueil favorable et quelques-unes de ses recommandations sur l'adoption de normes sont en voie d'être mises en oeuvre.

Attribution de fréquences — SHARP (répéteur fixe de haute altitude)

Le Ministère, par des études techniques, a déterminé qualitativement les mécanismes de brouillage associés à SHARP, du point de vue de l'assignation et de l'attribution de fréquences. Les travaux se poursuivent afin de quantifier l'ordre de grandeur du brouillage radioélectrique éventuel. Une fois cette étape franchie, la discussion portera sur l'exploitation du répéteur. On ne prévoit pas demander à l'UIT d'attributions spéciales pour assurer le fonctionnement des systèmes SHARP.

2. Indicateur de rendement

Satisfaction des parties intéressées au regard du processus d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique.

Objectif de rendement

- Satisfaction du SM au regard de l'efficacité des politiques
- Constatations découlant de l'évaluation du programme de 1991-1992 (politique en matière de télécommunications).

Constatations

Le Sous-ministre est satisfait des processus actuels d'examen et de développement de la politique.

Recherche et développement

1. Indicateur de rendement

Dépenses (fonds et années-personnes) par grand domaine d'activité.

Objectif de rendement

Dépenses réelles et tendances constatées avec les années, en termes de fonds engagés et d'années-personnes.

Constatations

Types de recherche	1988-1989		1989-1990		1990-1991	
	A.-P.	M\$	A.-P.	M\$	A.-P.	M\$
Technologie de radiocommunications et des télécommunications par satellite	93,2	8,621	111,1	9,087	115,7	13,399
Technologies de la radiodiffusion	48,8	3,858	44,7	4,111	41,7	4,352
Automatisation du travail *	62,9	8,235	61,5	9,280	47,6	9,150
Dispositifs et composantes de communications	50,3	3,594	52,7	4,133	51,9	3,965
Ressources globales affectées à la recherche	255,2	24,308	270,0	26,611	250,9	30,866

* Incluant la recherche sur l'interconnexion des systèmes

Les chiffres en dollars englobent les dépenses en biens et services, les investissements, les subventions et contributions, les salaires, le temps supplémentaire et les indemnités.

La recherche sur la technologie de radiocommunications et des télécommunications par satellite englobe 4,6 millions de dollars et 6 années-personnes pour le MSAT en 1990-1991, 1,9 million de dollars et 4,1 années-personnes en 1989-1990, 1,9 million de dollars et 5,2 années-personnes en 1988-1989 et 5,3 années-personnes et 0,7 million de dollars en 1987-1988.

La diminution du nombre d'années-personnes consacrées à la recherche sur l'automatisation résulte d'un transfert de 16 années-personnes à la région du Québec. Tous les autres domaines de recherche indiquent des années-personnes stables.

2. Indicateur de rendement

Marchés conclus avec des organismes de l'extérieur, subventions et contributions (pourcentage) par rapport à l'ensemble des activités liées à la recherche.

Objectif de rendement

Maintien du niveau actuel (43 p. 100) si le financement global demeure stable.

Constatations

Les dépenses réelles de l'année 1989-1990 dont il est fait état dans l'Appendice des sciences (sciences naturelles) du Budget des dépenses (ASBD) de 1991-1992 pour le Ministère révèlent que la valeur des marchés adjugés à l'extérieur, les subventions et les contributions ont représenté 43 % (24,5 millions de dollars) des dépenses globales (voir figure 12).

Ces données comprennent les dépenses engagées au titre de la recherche sur les technologies

spatiales jusqu'en 1988-1989, l'ICC à compter de 1989-1990 ainsi que des sommes de 19, 21, 18 et 16 millions de dollars engagées en 1986-1987, 1987-1988, 1988-1989 et 1989-1990 respectivement, correspondant à des subventions et contributions versées dans le cadre de la sous-activité relative au développement des communications.

À la suite de l'examen du MDC qui a porté sur le bien-fondé de notre définition de l'expression «activité scientifique/R-D» pour déterminer si elle est conforme à la définition donnée dans l'ASBD, on a ajouté des programmes dont les résultats n'étaient pas déclarés antérieurement sous cette rubrique : les EDÉR, l'ICC au complet et le Programme des centres d'excellence. Selon l'entente conclue avec Statistique Canada, les données historiques seront révisées en conséquence. Ces changements sont reflétés au tableau 12.

3. Indicateur de rendement

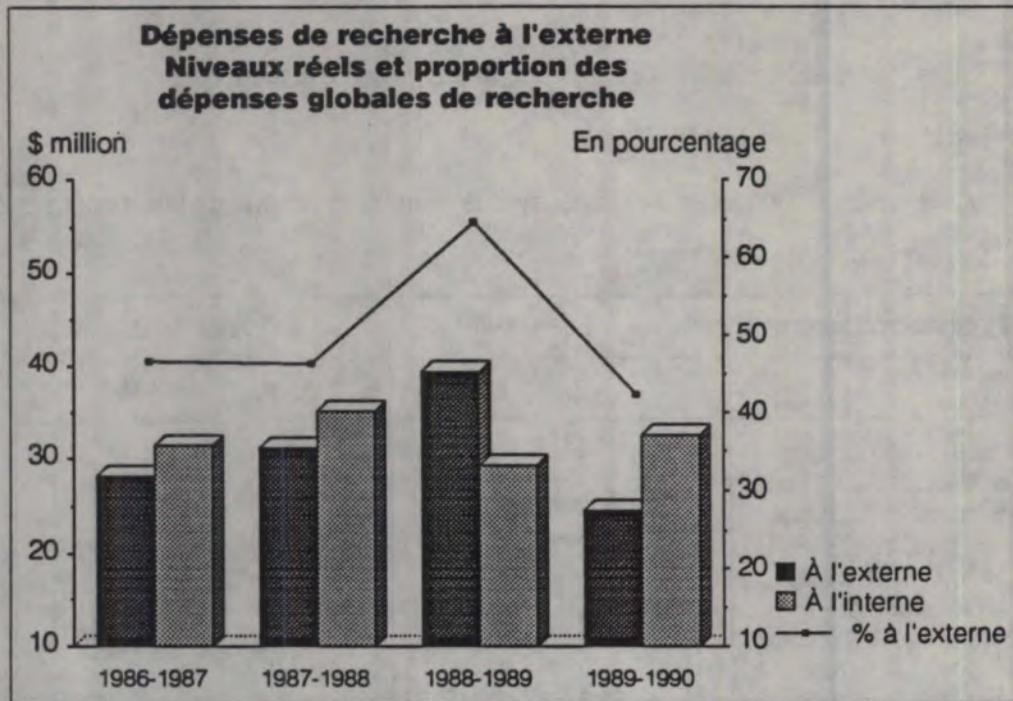
Constatations ou applications importantes découlant des travaux de recherche.

Objectif de rendement

Description

Constatations

Un projet appelé MEDIALOG a été mis au point au Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT). MEDIALOG permet aux utilisateurs d'avoir accès par voie électronique aux archives et collections d'établissements culturels à partir d'une station publique locale. Parmi les documents accessibles,

Figure 12

il y a des textes, des graphiques, des photographies, des enregistrements sonores et des enregistrements vidéo, qui peuvent aussi être copiés par l'utilisateur. Le réseau MEDIALOG peut aussi être réservé pour des activités de télé-enseignement, où le maître peut s'adresser à toutes les stations locales et peut aussi afficher des documents multimédias, imprimer des textes et des exercices ainsi qu'illustrer des remarques au moyen d'enregistrements vidéo.

Un bureau des normes a été créé par la Division de la recherche sur l'interconnexion des systèmes (DSI). Il a pour responsabilité de coordonner, d'analyser et de recommander la position à prendre par le Ministère dans des secteurs-clés de la normalisation. On a mis au point certains outils logiciels complémentaires, articulés sur des techniques graphiques perfectionnées, relativement à des protocoles semi-automatiques répondant à des spécifications formelles et aussi relativement à des méthodes de conception de séquences d'essais qui permettront une plus grande efficacité et précision dans la production de ces séquences. Certains résultats seront utilisés par le centre d'essai d'Hewlett Packard/IDACOM COSTCO.

Comme prévu, il y a eu des démonstrations, des essais sur le terrain et une évaluation d'un prototype de radiodiffusion sonore numérique (RSN) a eu lieu à l'été 1990, ce qui constitue une première en Amérique du Nord. Les démonstrations connurent un succès retentissant et permirent de sensibiliser l'industrie canadienne de la radiodiffusion au potentiel de la technologie numérique. Les résultats des essais de laboratoire et sur le terrain ont suscité un intérêt considérable et l'appui des radiodiffuseurs, à la fois au Canada et aux États-Unis, à l'égard de l'adoption d'un système RSN en Amérique du Nord.

Des essais en laboratoire et sur le terrain des systèmes de télévision de pointe proposés sont exécutés présentement en association avec l'industrie canadienne et des organismes gouvernementaux et en collaboration avec les États-Unis. Afin de respecter l'engagement pris par le Canada, à savoir celui de mener l'évaluation subjective et les tests d'évaluation, on a mis sur pied une nouvelle installation périphérique. Le laboratoire en question est le seul du genre au Canada et est déjà sur le point d'être reconnu à l'échelle internationale. Les essais subjectifs de la télévision de pointe devraient débuter officiellement en août 1991.

En 1990-1991, d'importants progrès techniques ont continué à marquer plusieurs domaines comme les circuits intégrés monolithiques hyperfréquences à l'arséniure de gallium et les circuits intégrés numériques à grande vitesse, les circuits intégrés hybrides miniatures à hyperfréquences, les circuits au silicium à très grande intégration (VLSI), l'optoélectronique et les dispositifs passifs à fibre optique, les études sur le rayonnement et la fiabilité. De nouvelles ententes de partenariat ont été signées avec cinq organismes canadiens en ce qui concerne des projets de recherche conjointe sur les dispositifs et composants de communication. Durant l'exercice financier 1990-1991, la Direction responsable de ce domaine de recherche a publié 55 articles dans des revues reconnues à l'échelle internationale, ou dans les comptes rendus de conférences, et sept mémoires techniques. Elle a également obtenu trois brevets et présenté un avis d'invention.

La mise en oeuvre du premier système de communications mobiles par satellite du Canada (MSAT) a connu d'immenses progrès durant l'année. Télésat Mobile Inc. (TMI) a adjugé un contrat à Spar en décembre 1990 en vue de l'acquisition d'un engin spatial dont la livraison est prévue pour 1994. Un engin spatial identique doit être fourni à AMSC par Hughes, Spar étant responsable de la fabrication de la charge utile en matériel de communications. TMI et AMSC ont signé un contrat de 2 millions de dollars avec Comsat pour l'ensemble des définitions et spécifications fonctionnelles et d'interface relatives aux terminaux terriens mobiles, les stations terriennes de liaison d'alimentation, les centres de contrôle de réseau et les centres d'exploitation de réseau. Le Ministère mène présentement un programme d'essais de communications préalables au lancement portant sur la transmission de la voix et des données. Cinq participants ont pris part aux essais de transmission de données en mer : la Garde côtière canadienne, Pêches et Océans Canada, Marine Atlantique S.C.C. (services de traversiers) et deux grandes entreprises du secteur des pêches. Parmi les essais terrestres, il convient de mentionner un test majeur auquel la GRC a participé. On a présenté avec succès des démonstrations de matériel MSAT dans des endroits comme La Havane (Cuba) (Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime) et sur une île de glace dans la Mer de Beaufort. Les essais de transmission de données terrestres se poursuivent, le personnel du Centre de recherche des communications menant une activité fébrile de

formation, de montage d'installations et de démonstration. On fait aussi présentement des démonstrations de matériel transportable de transmission de la voix. La deuxième Conférence internationale du service mobile par satellite (ISMC'90) s'est tenue en juin 1990.

Les directions de la recherche ont été actives sur le plan du transfert technologique et du partenariat durant toute l'année et ont signé un certain nombre de protocoles d'entente avec l'industrie, les universités et le secteur public. La pertinence de la R-D effectuée pour le compte des clients est illustrée par les initiatives de transfert technologique qui ont été prises en 1990-1991 dans les secteurs suivants :

- communications mobiles aéronautiques par satellite
- antennes de télécommunications mobiles par satellite
- sous-systèmes radio de satellite
- traitement à bord de satellite
- confidentialité de l'information
- dispositifs de sélection de longueur d'ondes
- systèmes de communications radioélectriques et optiques
- dispositifs optiques et à semi-conducteurs
- dispositifs à micro-ondes supraconducteurs
- transistors bipolaires à hétérojonction
- convertisseurs normalisés de télévision
- balayage automatique
- filtres électroniques
- accès électronique aux biens culturels
- production automatique de textes bilingues

On a créé une base de données servant à indiquer les diverses technologies élaborées au CRC qui sont disponibles pour fins d'exploitation.

4. Indicateur de rendement

Qualité de la recherche; nature et fréquence d'utilisation.

Pertinence à long terme de la R-D.

Objectif de rendement

- Qualité qui se compare à celle que l'on obtient de laboratoires indépendants du même genre.
- Constatations découlant de l'évaluation des laboratoires de recherche effectuée en 1988-1989. Des objectifs seront élaborés en fonction de cette évaluation.
- Opinion des clients actuels et éventuels et des gestionnaires du MDC chargés de la recherche, et comparaison avec les travaux de recherche menés ailleurs.

Constatations

L'évaluation des laboratoires de recherche a été achevée en 1990-1991. Elle comprenait six études : un sondage auprès des clients, un examen par les pairs de la qualité de la recherche, une revue de la base de données qui fait l'objet d'un contrat, une étude de rentabilité, une enquête auprès des scientifiques invités dans le cadre d'échanges et une étude sur l'orientation de l'industrie. Il est à noter, toutefois, que ces études n'ont pas pris en considération la valeur des services que les laboratoires fournissent à leurs clients au sein du Ministère ou ailleurs dans l'administration publique fédérale, lesquels sont considérés comme les principaux clients de la R-D effectuée par les laboratoires de recherche.

L'évaluation a permis de constater que les laboratoires de recherche jouent un rôle fort utile et ne font pas double emploi au sein de l'industrie canadienne des communications. Quarante-vingt-dix-sept pour cent des

clients jugent les laboratoires nécessaires et soutiennent entièrement la poursuite de leurs activités. Selon 44 % des clients, les laboratoires fournissent des services non disponibles ailleurs. Parmi les entreprises qui font affaire avec les laboratoires, 85 % estiment qu'une fermeture de ceux-ci aurait des conséquences négatives sur leurs propres opérations. De façon générale, 26 % de toutes les entreprises de l'industrie, et 56 % des entreprises qui entretiennent des relations avec les laboratoires affirment que ces derniers leur ont permis d'accroître leur potentiel global de recherche. On en est arrivé à la conclusion que les laboratoires assurent des services uniques trop coûteux pour que l'entreprise privée en finance le fonctionnement et que leur fermeture serait très préjudiciable à l'industrie des communications au Canada. Les laboratoires jouent le rôle d'autorité scientifiques pour la recherche externe adjugée au secteur privé.

Selon les clients, les pairs et les scientifiques invités, les réalisations des laboratoires sont de qualité mondiale. L'évaluation a aussi indiqué que l'aptitude des laboratoires à effectuer des recherches de haute qualité est menacée par la pénurie de ressources matérielles. On a recommandé, dans le cadre de l'évaluation, que les laboratoires établissent des priorités de recherche explicites pour concentrer davantage leurs ressources limitées et maintenir ainsi la qualité et la valeur de leur recherche.

Selon une autre recommandation faite lors de l'évaluation, les laboratoires devraient promouvoir leurs activités de recherche en sensibilisant l'industrie et le grand public à leur travail. La connaissance et le savoir-faire acquis aux laboratoires devraient faire l'objet d'une diffusion plus efficace pour augmenter le potentiel de collaboration avec l'industrie canadienne et pour aider celle-ci à relever les défis de la compétitivité internationale. On devrait aussi élaborer des procédures plus détaillées sur la façon de recueillir, de rendre accessible et de tenir à jour l'information sur les projets, y compris les données sur la rentabilité.

L'évaluation confirme une grande partie des conclusions d'un rapport de vérification interne, ainsi que celles de l'évaluation des laboratoires fédéraux du Comité Lortie.

Le maintien de la qualité et de la pertinence de la R-D effectuée par les laboratoires de recherche sera, à l'avenir, mesurée en partie en utilisant les rapports des comités consultatifs de recherche préparés chaque printemps.

5. Indicateur de rendement

Coût et avantages relatifs de la R-D interne.

Objectif de rendement

Constatations de l'évaluation des laboratoires de recherche et de l'étude de la structure organisationnelle effectuée par le CCRIT. Des objectifs seront élaborés en fonction de ces études.

Constatations

Le volet étude de rentabilité de l'évaluation des laboratoires de recherche visait à établir si la recherche effectuée par les laboratoires du MDC offre des avantages économiques égaux, ou supérieurs, aux coûts d'exécution de cette recherche. Seuls les projets entrepris après 1981 furent inclus dans l'analyse, les documents financiers à l'Administration centrale du MDC antérieurs à l'exercice financier 1981-1982 n'étant pas accessibles.

On a effectué des calculs fondés sur des estimations de valeur prudentes. On n'a pas fait l'estimation des avantages indirects ou des effets induits. On a supposé que tous les avantages et les coûts de la recherche étaient incrémentiels, ou sans chevauchement, et on a estimé seulement les avantages des projets considérés comme rentables, même si certains projets moins fructueux ont pu avoir des avantages limités. Les estimations des avantages économiques qualifiables ont été fournies par 14 des 28 entreprises utilisant la technologie mise au point par les laboratoires, à partir d'études de cas choisies. Les coûts correspondaient aux

sommes dépensées par le MDC pour la recherche et aux coûts de mise en oeuvre pour les producteurs et les utilisateurs finaux de la technologie.

L'étude n'a pas englobé les avantages quantifiables, mais non mesurés, provenant d'entreprises non disposées à fournir des renseignements sur les ventes et les coûts, ou incapables de le faire, ni ceux découlant des projets qui ont «échoué». Elle ne fait pas état non plus des avantages dans les domaines social et culturel, difficiles ou impossibles à quantifier.

Compte tenu de ces deux exclusions, la meilleure approximation à laquelle nous puissions parvenir est que 78 % des coûts d'exécution de la recherche (y compris les coûts supportés par les entreprises connexes) sont couverts par les avantages découlant de celle-ci.

Développement des communications

1. Indicateur de rendement

Niveau des dépenses par programme d'aide à l'industrie ou par initiative (fonds et années-personnes).

Objectif de rendement

Dépenses réelles et tendances constatées avec les années, en termes de fonds engagés et d'années-personnes.

Constatations

Les activités sont concentrées dans les domaines suivants :

- programmes de soutien économique et industriel incluant un appui direct de l'industrie spatiale canadienne (protocole d'entente de SPAR(MDC)/Programme de développement de l'industrie spatiale (SID), 3 années-personnes et dépenses de 8 millions de dollars; l'an dernier, 4 années-personnes et dépenses de 7 millions de dollars),
- collaboration internationale en matière de R-D, axée particulièrement sur l'Europe et le Japon (2 années-personnes et 0,05 million de dollars),
- soutien de la commercialisation sur le plan international (10 années-personnes et 0,25 million de dollars; l'an dernier, 9 années-personnes et 0,2 million de dollars),
- programmes d'applications des communications (6 années-personnes et 1,8 million de dollars; l'an dernier, 9 années-personnes et 1,6 million de dollars),
- programmes d'applications informatiques (6 années-personnes et 0,532 million de dollars); l'an dernier, 5 années-personnes et dépenses de 0,3 million de dollars et soutien du développement de l'industrie canadienne des communications au moyen du programme des applications de la recherche industrielle (PARI) (4,5 années-personnes et 3,5 millions de dollars).

En 1990-1991, les réalisations directes comprennent l'achèvement des études de faisabilité sur les télécommunications de pointe par satellite et le début de la phase de définition d'un système majeur pour la prochaine génération de satellites de télécommunications. Grâce au protocole d'entente conclu avec SPAR pour les cinq dernières années, l'entreprise a pu devenir le maître d'oeuvre pour les satellites Anik E, MSAT et RADARSAT. En 1990-1991, le soutien direct de la commercialisation a été directement à l'origine d'environ 130 millions de dollars de ventes pour des entreprises canadiennes.

Les activités de transfert technologique consistent toujours dans le développement, l'évaluation et la gestion de projets comportant des transferts en provenance des laboratoires du MDC, d'universités canadiennes ou de sources étrangères à l'industrie canadienne des communications. La plupart des fonds pour ces projets proviennent du Programme des applications de la recherche industrielle (PARI). Avec l'abolition de la SCBEL, une autre activité importante en 1990-1991 fut l'amorce d'un programme actif de délivrance de licences destiné à transférer davantage de technologies attrayantes sur le plan commercial et à produire des recettes

par le fait même. Une formule de ce genre implique nécessairement des activités de commercialisation et de promotion également.

2. Indicateur de rendement

Rapport entre les sommes et autres genres de ressources dépensées chaque année au titre de l'aide à l'industrie et les années-personnes.

Objectif de rendement

Rapport réel et tendances constatées avec les années.

Constatations

	1989-1990	1990-1991	% de changement
Programmes de soutien industriel et économique	1,5 M \$/A.-P.	1,6 M \$/A.-P.	6,6
Applications des communications	0,18 M \$/A.-P.	0,3 M \$/A.-P.	66,6
Applications en informatique	0,06 M \$/A.-P.	0,089 M \$/A.-P.	48,3
Commercialisation internationale	0,02 M \$/A.-P.	0,025 M \$/A.-P.	25
Transferts technologiques	—	0,78 M \$/A.-P.	—

Les programmes de développement de l'industrie spatiale découlant du protocole d'entente avec SPAR comprenaient la gestion d'environ huit contrats par année-personne, le double de l'an dernier. Sur le plan de la commercialisation internationale, comme l'an dernier, chaque année-personne s'occupe d'environ 30 entreprises, de 19 missions internationales, une augmentation de sept par rapport à l'an dernier, et de quatre colloques contre deux l'an dernier. Dans le domaine des applications des communications, chaque année-personne s'occupe en moyenne de trois contrats (de plus de 25 000 \$ chacun) (par rapport à deux contrats par année-personne l'an dernier). En moyenne, sept projets de communications par année-personne ont été mis en oeuvre, élaborés ou planifiés. Les activités ont surtout porté sur l'élaboration, la gestion et l'évaluation d'applications informatiques, tous les projets ayant été exécutés en collaboration avec d'autres organismes à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement (14 projets au total, y compris 6 années-personnes et 532 000 \$). Les transferts technologiques ont englobé 24 projets auxquels ont été consacrées 4,5 années-personnes, avec des dépenses de 3,5 millions de dollars. En outre, jusqu'à 50 projets faisant appel au savoir-faire du MDC ont été présentés à d'autres ministères et organismes de l'État.

3. Indicateur de rendement

Rapport entre les dépenses annuelles engagées (ou autres formes d'aide aux programmes) et le niveau de la demande.

Objectif de rendement

Rapport réel et tendances constatées avec les années

Constatations

Même si le programme découlant du protocole d'entente a pris fin cette année, étant donné la marge bénéficiaire peu élevée sur les satellites de télécommunications, SPAR a reconnu un besoin permanent de soutien à long terme de la R-D. Dans le programme de développement de l'industrie spatiale, qui doit durer encore une année, on estime que la demande dépasse d'au moins deux fois l'offre.

La demande et les résultats des activités d'aide à la commercialisation internationale sont difficiles à quantifier avec précision, étant donné que l'aide à la commercialisation est un service permanent au client et que les possibilités de ventes sont, dans une bonne mesure, largement définies par le marché.

L'importance effective de la demande d'aide en matière d'applications des communications et d'applications informatiques ne peut être quantifiée, l'aide financière ne constituant qu'une des formes d'aide possible, et n'étant pas toujours demandée avant que les négociations ne soient bien engagées. De nombreuses demandes sont rejetées ou reportées avant la négociation à cause du manque de ressources. En gros, on peut parler d'un rapport de cinq à un de la demande par rapport à l'aide financière.

En ce qui concerne les transferts technologiques, la demande d'aide est habituellement proportionnelle à l'empressement des entreprises à profiter des possibilités de projets ou de contrats de licences. Or, il faut plusieurs mois pour élaborer les uns et les autres. Le niveau d'aide aux projets dépend aussi du budget du Conseil national de recherches pour le Programme des applications de la recherche industrielle (PARI). En 1990-1991, huit nouveaux projets de R-D sur les communications ont été présentés et leur financement approuvé.

Dans le cadre de ses activités de transfert technologique, le Ministère maintient aussi un programme actif de commercialisation comprenant la production de programmes d'information, la participation à des foires commerciales et l'organisation de colloques dans tout le pays. Depuis février 1990, il assume la responsabilité de la gestion de la propriété intellectuelle, qui incombait auparavant à la Société canadienne de brevets et d'exploitation Ltée.

4. Indicateur de rendement

Avantages économiques additionnels tirés du programme

Objectif de rendement

Objectifs à fixer compte tenu des tendances passées, et du niveau actuel des ressources

Constatations

Les programmes de développement de l'industrie spatiale ont permis d'établir une réserve appréciable de compétences en haute technologie, ce qui a eu pour effet d'accroître le potentiel du Canada sur le plan technique et sa capacité concurrentielle sur les marchés mondiaux. Le protocole d'entente avec SPAR, d'un coût de 41 millions de dollars, a un lien direct avec des ventes de 260 millions de dollars pour la durée du programme, y compris cinq programmes d'exportation. Grâce à des avantages indirects et à des ventes de produits de la technologie, les bénéfices dérivés des contrats ont atteint 635 millions de dollars pour le Canada. Au cours de cette période quinquennale, le nombre d'emplois chez SPAR a presque doublé, passant de 552 à 930. En outre, le programme de sous-traitance a permis la substitution de produits canadiens à des importations grâce au développement de quatre entreprises canadiennes, qui ont engendré 600 années-personnes de travail supplémentaire et une capacité additionnelle d'exportation. Un aspect moins explicite consiste dans l'effet multiplicateur qu'ont eu les programmes sur les emplois et les revenus pour le prestataire de services et dans d'autres secteurs.

Le MDC fournit de l'aide en matière de commercialisation à au moins 20 % des entreprises canadiennes exportant des produits de communication. En 1990-1991, une aide importante a été fournie aux entreprises canadiennes faisant le commerce d'équipement de communications dans les grandes régions suivantes : Amériques ; région du Pacifique ; Afrique du Nord et Moyen-Orient; et Europe de l'est et Moyen-Orient. Environ 130 millions de dollars de ventes effectuées par des entreprises canadiennes à l'étranger sont attribuables à cette aide. Ces activités incluent des contrats avec le Maroc (un contrat de 50 millions de dollars pour Bell Canada International), l'Arabie saoudite (un contrat de 20 millions de dollars pour Glenayre), les Philippines (un contrat de 22 millions de dollars pour SaskTel), et l'Indonésie (un contrat de 13 millions de dollars pour Marconi Canada).

5. Indicateur de rendement

Mesure dans laquelle le programme permet aux industries canadiennes de mieux soutenir la concurrence sur les marchés étrangers et sur le marché intérieur.

Mesure dans laquelle les activités d'aide à l'industrie ont donné lieu à un accroissement des ventes de produits et de services canadiens associés à la technologie des communications sur le marché intérieur et sur les marchés étrangers.

Suffisance des ressources affectées au programme et qualité de leur répartition au regard des objectifs poursuivis.

Objectif de rendement

Constatations découlant de l'évaluation de 1990-1991. Des objectifs seront élaborés en fonction de cette évaluation.

Accroissement de la part du marché avec le temps. Des objectifs plus précis seront élaborés en fonction de l'évaluation de 1989-1990.

Rendement relatif des différentes activités. Des objectifs seront élaborés en fonction de l'évaluation de 1990-1991.

Constatations

À cause de la récente réorganisation, l'évaluation du développement des télécommunications qui devait avoir lieu en 1990-1991 est maintenant prévue pour 1991-1992.

6. Indicateur de rendement

Dépenses effectuées en vertu des EDÉR.

Objectif de rendement

Niveaux réels par rapport aux objectifs des EDÉR.

Constatations

L'entente auxiliaire découlant de l'EDÉR Canada-Manitoba, sur les entreprises des communications et de la culture, qui a été signée le 11 juin 1984 a expiré le 31 mars 1989. La part fédérale de cette Entente de 21 millions de dollars a été de 13 millions de dollars, dont 12 030 400 \$ ont été dépensés, le reste devrait être dépensé en 1991-1992.

Le bureau de développement des industries culturelles (BDEC) est un organisme indépendant créé pour administrer les programmes sur l'industrie culturelle de l'entente auxiliaire Canada-Manitoba sur les

entreprises culturelles. Même si la partie de l'évaluation de l'EDÉR effectuée en 1989 touchant le BDEC était seulement partielle à cause de sa mise en oeuvre tardive, on a généralement fait observer qu'il a permis une expansion de la production et des activités, ainsi que le développement des secteurs du film, de la vidéo et de l'enregistrement sonore au Manitoba.

Depuis que le gouvernement du Canada a consenti à réinvestir dans le BDEC une somme de 1,748 million de dollars non dépensée d'ici mars 1992, il est prévu que les activités soutenues par les programmes d'aide aux industries du cinéma, de la vidéo et de l'enregistrement sonore serviront de levier pour l'engagement de 2,02 millions de dollars de dollars supplémentaires pour la production et de 52 années-personnes en emplois directs et indirects.

L'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communications a été signée le 1er février 1985 et devait prendre fin le 31 mars 1990. L'investissement initial était de 20 millions de dollars pour chaque gouvernement. Le gouvernement du Canada et la province ont ajouté conjointement 3,6 millions de dollars aux sommes déjà prévues par cette entente, en prolongeant celle-ci jusqu'au 31 mars 1991. Au 31 mars 1991, 21 763 154 \$ de la part fédérale de l'Entente avaient été dépensés, ce qui laisse très peu de fonds à dépenser en 1991-1992.

7. Indicateur de rendement

Mesure dans laquelle les projets entrepris dans le cadre des EDÉR ont atteint leurs objectifs.

Objectif de rendement

Constatations découlant de l'évaluation de 1989-1990 des projets EDÉR en communications au Québec et au Manitoba.

Constations

Dans le Rapport annuel de gestion de l'an dernier, nous avons fait état en détail des résultats de l'évaluation de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement régional. L'évaluation a révélé que, grâce à l'Entente, la concertation s'est manifestée de façon concrète et visible; les expertises ont été mises en commun et les décisions prises conjointement. La concertation a parfois même dépassé le cadre de l'Entente et a permis la mise en route de projets novateurs et l'organisation d'événements mobilisateurs pour le milieu des entreprises. Elle a permis aux deux ministères d'approfondir leurs connaissances des entreprises et de leur offrir une aide plus efficace. La collaboration a aussi été très efficace pour la réalisation de projets à l'échelle internationale.

L'étude a permis d'établir que l'Entente est pertinente et bien fondée en regard du potentiel de développement du secteur des communications pour l'économie du Québec. Par contre, les opinions étaient plus partagées quant à la pertinence des objectifs. Si on considère l'impact sur les bénéficiaires, l'aide accordée a eu des retombées positives. Le fonctionnement et la mise en oeuvre de l'Entente ont été critiqués par la majorité des bénéficiaires interviewés (94 %). De manière générale, on a reconnu que le personnel de l'Entente était compétent mais on déplorait le trop grand nombre d'intervenants sans pouvoir réel de décisions.

Agences des télécommunications gouvernementales

1. Indicateur de rendement

Tarifs exigés par l'ATG en proportion des tarifs exigés par les entreprises de télécommunications

Objectif de rendement

Les tarifs exigés ne sont pas plus élevés que les tarifs de l'interurbain commercial.

Constatations

Les tarifs exigés par l'ATG se comparent aux tarifs du service interurbain commercial. Les données relatives à novembre 1990 révèlent que le tarif par minute exigé par l'ATG est plus avantageux que le tarif par minute exigé dans le cas de l'interurbain automatique. Par exemple, il en coûte de 7 à 44 % de moins par minute pour effectuer un appel à partir d'Ottawa vers différentes villes canadiennes à l'aide des services interurbains fournis par l'ATG qu'à l'aide de l'interurbain automatique. On trouvera des comparaisons plus détaillées à ce sujet dans le Budget des dépenses principal de 1991-1992, Partie III.

2. Indicateur de rendement

Économies réalisées par le gouvernement grâce à l'ATG

Objectif de rendement

Maintenir les économies globales à un niveau égal ou supérieur à 30 % (estimation de 1989-1990) dans le cas du service téléphonique interurbain.

Constatations

Les principaux services communs offerts par l'ATG sont le réseau interurbain partagé de l'État et les services téléphoniques locaux (Centrex/service perfectionné de circonscription) qui ont transmis environ 62 millions d'appels réseau en 1990-1991, soit 9 millions de plus que l'année précédente. Outre l'augmentation de 17 % du trafic de réseau, le coût des installations réseau a baissé au cours de cette période de 62 millions de dollars à 58 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 6,5 %. En même temps, on accordait des réductions majeures pour les tarifs interurbains commerciaux. Il en est résulté en fin de compte des économies de 31 % pour le gouvernement, par rapport aux tarifs de l'interurbain automatique du réseau téléphonique en 1990-1991. Les services téléphoniques locaux ont permis d'économiser environ 37 millions de dollars, ce qui représente des économies de 23 % pour le gouvernement.

Les réductions de coût pour le réseau interurbain ont été principalement réalisées grâce à la conversion au service de transmission sur voie numérique sur les principales voies d'acheminement de réseau. De nouveaux contrats négociés pour des services locaux à divers endroits du réseau ont contribué à une augmentation des économies dans ce secteur.

Quant aux autres services offerts par l'ATG, si les économies que chacun d'eux a permis de réaliser ne sont pas de l'ordre de 30 %, elles sont tout de même importantes, puisqu'elles se situent entre 15 et 20 %. La quasi-totalité du portefeuille de service de l'ATG a connu une croissance générale au cours de l'exercice financier 1990-1991.

3. Indicateur de rendement

Frais d'administration en pourcentage du coût des services

Objectif de rendement

Dix pour cent ou moins du coût des services.

Constatations

Les frais réels d'administration ont été de 17,1 millions de dollars ou 8,6 % du coût global des services, alors qu'ils étaient de 9,3 % l'an dernier (calcul fondé sur des recettes totales de 200 millions de dollars). Les services fournis et gérés par l'ATG en 1990-1991 ont entraîné des prévisions de recettes pour le fonds renouvelable de 220 millions de dollars (dont 8 millions furent remis aux ministères et aux organismes), un

montant de 83 millions de dollars étant facturé directement par nos fournisseurs pour un total net de 295 millions de dollars. Les frais administratifs pour cette période sont estimés à 20,4 millions de dollars ou 6,9 % de nos frais de services. Les chiffres de 1990-1991 englobent les services locaux partagés, contrairement à ceux de 1989-1990.

4. Indicateur de rendement

Rentabilité de l'ATG.

Objectif de rendement

Amélioration de la rentabilité des services d'administration, de facturation et de consultation, mesurée par l'évaluation de 1993-1994; maintien de la rentabilité des autres services.

Constatations

Même si l'évaluation du programme n'a pas encore eu lieu, on met présentement tout en oeuvre pour atteindre les objectifs dans ce secteur. Après avoir comparé le tarif de l'Agence et les tarifs que ses clients auraient obtenu des compagnies de téléphone au titre de l'interurbain automatique, on a constaté des économies considérables chez tous les clients et dans toutes les régions. L'importance des économies variait entre 7 et 44 % pour les services téléphoniques interurbains, qui sont les principaux services de l'ATG.

Le service de gestion unifiée a été mis à l'essai à Moncton, Montréal, Ottawa, Calgary et Vancouver, avec le concours de deux fournisseurs différents. Il fournit aux ministères-clients les caractéristiques suivantes : introduction en ligne des commandes de service, inventaire automatique, accès au matériel Centrex/SPC, et des possibilités de rapprochement des factures et de production de rapports de gestion. Il devrait être largement répandu à l'automne 1991.

En ce qui concerne la gestion de réseau, l'ATG et Telecom Canada entreprennent conjointement un essai de système connu sous le nom de gestion des communications d'affaires. On évaluera l'aptitude du système à répondre aux besoins administratifs du réseau de l'État par le truchement de son utilisation dans la gestion du Service gouvernemental de voies numériques (SGVN).

Un groupe de travail a été mis sur pied en 1989-1990 pour examiner tous les aspects de la facturation en vue de réduire les délais et d'accroître l'exactitude de celle-ci. Faute de ressources humaines suffisantes, l'ATG n'a pas été en mesure d'accorder au groupe de travail la priorité nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. En conséquence, le rapport attendu en novembre dernier n'a pas encore été produit. L'ATG s'est toutefois attaquée à certains des problèmes de facturation les plus graves, comme ceux du service METD, et a obtenu des résultats très positifs tout en augmentant le degré de satisfaction de ses clients.

5. Indicateur de rendement

Part des dépenses globales de fonctionnement engagées par les ministères au titre des télécommunications, revenant à l'ATG.

Objectif de rendement

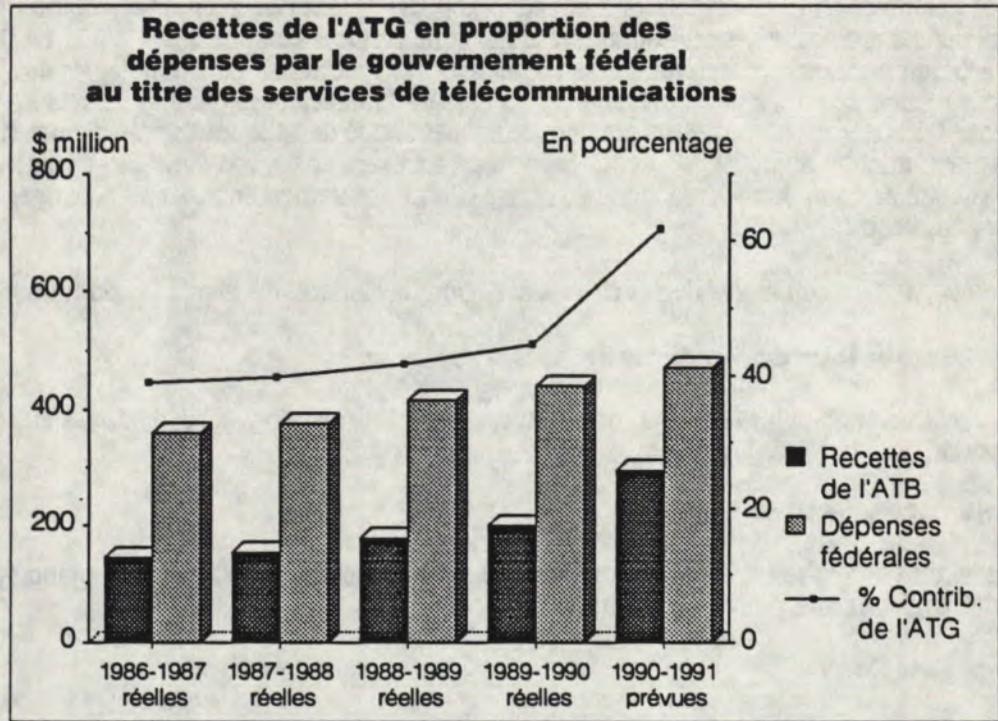
Un objectif sera élaboré en fonction des constatations de l'évaluation du programme. Le RAG de l'an dernier proposait un objectif de 50 % pour 1989-1990.

Constatations

De façon générale, les recettes de l'ATG ont correspondu jusqu'à présent à 40 % des dépenses engagées par le gouvernement fédéral en services de télécommunications (selon les données des Comptes publics). En 1989-1990, la part de l'ATG est passée de 42,6 % à 45,4 %. Il a été proposé et accepté par notre clientèle que les dépenses pour les services du Centrex/ Service local de circonscription, fourni et géré par l'ATG au nom des ministères, soient intégrés à la part du total des

dépenses de fonctionnement engagées au titre des télécommunications. Comme ces dépenses, estimées à 83 millions de dollars pour 1990-1991, sont incluses dans les totaux de l'ATG, nous gérons maintenant environ 62,6 % des dépenses totales du gouvernement dans cette catégorie. Pour donner suite au nouveau statut d'organisme de service spécial conféré à l'ATG, un nouveau système de mesure du rendement est en voie d'être mis au point dans le cadre du Plan d'entreprise de 1991-1995.

Figure 13



6. Indicateur de rendement

Satisfaction client au regard de la qualité des services fournis par l'ATG et de la gamme de services négociés et fournis

Objectif de rendement

Satisfaction accrue de la clientèle, mesurée par l'évaluation de 1993-1994.

Constatations

Les changements organisationnels apportés à l'ATG reflètent les recommandations faites dans le rapport du vérificateur général de 1989 ainsi que le rapport de 1989 du Comité consultatif sur la gestion de l'information.

Suite à la décision du Conseil du Trésor qui constituait l'ATG en organisme de service spécial, l'Agence a obtenu le mandat d'agir comme plaque tournante de la fonction de télécommunications au gouvernement fédéral et pour la prestation de services de télécommunications d'un océan à l'autre. Grâce à son nouveau statut, l'ATG a joué un rôle de leader dans le développement d'une infrastructure de gestion des télécommunications gouvernementales et a été en mesure de réaliser des progrès importants dans le développement du réseau desservi par l'organisme tout en permettant aux Ministères de réaliser des économies appréciables.

L'infrastructure mise en place pour gérer les communications au gouvernement est fondée sur une approche de collaboration entre l'ATG et les ministères, où le Conseil des télécommunications gouvernementales (CTG) et le Comité consultatif des télécommunications (CCT) jouent largement le rôle d'intermédiaire, et axée sur les fonctions d'architecte des télécommunications et de services communs de l'ATG. Le Groupe consultatif des télécommunications, comprenant essentiellement des spécialistes en technologies des communications et de l'information de ministères représentatifs au niveau du directeur général, a été très actif l'an dernier. Le Conseil des télécommunications gouvernementales formé de sous-ministres adjoints et de directeurs généraux, a vu son mandat approuvé et est sur le point de commencer ses travaux. Ces tribunes fournissent à l'ATG la possibilité de connaître les réactions de divers clients gouvernementaux et d'échanger de l'information sur les faits nouveaux.

En réponse aux demandes de ses clients, la région de l'Atlantique a créé un centre régional de formation.

7. Indicateur de rendement

Nouvelles technologies adoptées, nouveaux services fournis, nouvelles initiatives entreprises afin de mieux répondre aux besoins des clients.

Objectif de rendement

Plans mis en oeuvre en vue d'assurer la croissance des réseaux ainsi que l'adaptation aux nouvelles technologies et aux nouvelles normes.

Constatations

Le réseau interurbain partagé de l'État, qui offre des services de téléphone, de télécopie et de transmission de données sur bande téléphonique, a pris de l'expansion de sorte qu'il offre maintenant un service d'interurbain automatique à destination de l'Alaska, d'Hawaï, des Antilles et des Bermudes.

Le service gouvernemental de messagerie électronique et d'échange de documents (Service METD), qui compte maintenant parmi sa clientèle quelque 8 000 utilisateurs dans sa deuxième année d'existence, a fait l'objet de plusieurs améliorations appréciables au cours de l'année dernière : transfert de fichier binaire transparent, transmission de caractères français, conversion de documents (par exemple de Microsoft Word à Wordperfect), livraison de télécopie ainsi qu'accès à des réseaux supplémentaires de messagerie et d'information.

Le service gouvernemental de voies numériques (SGVN) est un réseau numérique spécialisé de bout en bout servant à la transmission de la voix, de données et d'images et à des applications intégrées. L'ATG a converti le réseau interurbain analogique en réseau numérique en passant à ce service.

Le réseau gouvernemental de transmission par paquets (RGTP) a pris de l'expansion au cours de l'année dernière de sorte qu'il dessert maintenant plus de 140 zones, avec l'addition de neuf nouvelles zones et de 17 nouveaux points d'accès automatiques. Il compte maintenant plus de 70 clients fédéraux, ce qui représente environ 30 000 utilisateurs.

Le réseau gouvernemental de télécommunications par satellite (RGTS), qui fait appel à la technologie des terminaux à antenne à petite ouverture (TTPO), est maintenant lancé; il offre des possibilités d'économies à la fois quant à l'utilisation du réseau et au partage des terminaux.

Arts et patrimoine

Musées et patrimoine

1. Objectif de rendement

Réalisation des objectifs dans les domaines faisant l'objet d'un examen stratégique, de nouveaux programmes et d'une négociation ou d'une entente fédérale-provinciale ou internationale

Indicateur de rendement

Préparation de notes de breffage, élaboration d'options, conseils au Ministre, mémoires au Cabinet, préparation de directives concernant la rédaction d'un texte législatif, dans divers domaines. Des exemples courants sont :

- Programmes des musées et de leurs moyens de prestation de service
- Loi sur les musées nationaux
- Groupe de travail sur les collections des musées d'histoire militaire au Canada
- Stratégie du patrimoine
- Politique et réglementation fédérales en matière d'archéologie.

Politique muséologique canadienne

À la suite de la ratification de la politique muséologique canadienne, le Conseil du Trésor a approuvé en juin 1990 les conditions applicables au nouveau programme.

Loi sur les musées nationaux

Le 1er juillet 1990, la nouvelle Loi sur les musées a été proclamée. À l'avenir, les Conseils d'administration respectifs régiront le développement des quatre musées fédéraux et de leurs musées affiliés.

Groupe de travail sur les collections des musées d'histoire militaire du Canada

Le rapport contient 23 recommandations majeures et 47 sous-recommandations. De ce nombre, 16 recommandations et sous-recommandations s'adressent au ministre des Communications. Les autres touchent les ministères de la Défense nationale, des Anciens combattants et de l'Environnement; la société d'État du Musée canadien des civilisations et son Musée canadien de la guerre; l'Organisation des musées militaires du Canada et les musées militaires eux-mêmes.

Les recommandations abordent le domaine légal, plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, les opérations d'agences de services comme le RCIP et l'ICC, et d'agences culturelles comme les Archives nationales du Canada. Outre que le rapport propose de rendre le Musée canadien de la guerre autonome, de rénover et agrandir ses locaux existants et de construire un bâtiment additionnel à proximité du Musée national de l'aviation, il recommande de hausser les crédits de programmes de subvention existants et les crédits alloués au Musée canadien des civilisations.

Stratégie du patrimoine

En 1990, le ministre des Communications a entrepris l'élaboration d'une revue globale et coordonnée des activités du gouvernement du Canada en matière de patrimoine afin d'assurer une utilisation effective et efficace de ses ressources en cette matière ainsi que pour aborder les questions en suspens et questions nouvelles dans le domaine du patrimoine. Un document de travail portant sur une stratégie du patrimoine est

en préparation avec la collaboration du ministère de l'Environnement et du Secrétariat d'État pour publication en 1991-1992. Ce document servira à consulter la collectivité du patrimoine.

Politique archéologique et projet de loi

Pour protéger les sites et les objets d'intérêt archéologique, et pour permettre aux autochtones de participer à la gestion de leur patrimoine archéologique, une politique archéologique a été annoncée en mai 1990. De plus, un projet de loi fut diffusé en décembre 1990 à des fins de consultation pour permettre aux particuliers et aux groupes intéressés par l'archéologie de faire leurs commentaires.

2. Indicateur de rendement

Satisfaction par rapport au processus d'examen et d'élaboration des politiques

Objectif de rendement

Satisfaction du Sous-ministre au regard de l'efficacité de la politique.

Constataions

Le Sous-ministre est satisfait des processus actuels d'examen et d'élaboration des politiques

3. Indicateur de rendement

Rapport entre les dépenses du MDC et celles des différents organismes fédéraux, provinciaux ou autres.

Objectif de rendement

Les plus récents chiffres annuels réels disponibles; tendances constatées avec les années.

Constataions

Cet indicateur est basé sur les données disponibles en provenance des enquêtes de Statistique Canada qui fournissent des comparaisons de recettes muséales provenant du gouvernement fédéral avec les recettes provenant d'autres paliers du gouvernement. Aucune mise à jour de ces données par rapport à celles disponibles dans le dernier rapport de responsabilisation de programme. En outre, on estime que cet indicateur présenté dans ce rapport en 1989-1990 n'est pas satisfaisant étant donné qu'il n'est pas axé particulièrement sur les activités du Ministère dans le domaine des musées et du patrimoine. On proposera la révision de cet indicateur afin de l'inclure dans la documentation de l'an prochain.

En 1988-1989, la contribution du gouvernement fédéral aux budgets opérationnels des musées et organismes connexes s'est élevée à 98 millions de dollars, ou 37 % de tous les fonds publics consacrés aux opérations des musées. Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, par ailleurs, ont consacré 154 millions de dollars ou 59 % des dépenses publiques totales aux opérations des musées.

Les dépenses fédérales pour les musées en 1988-1989 ont augmenté de 5 % par rapport à 1987-1988 et de 30 % par rapport à 1984-1985. Les provinces et territoires, par ailleurs, ont accru leurs dépenses pour les musées de 12 % par rapport à 1987-1988 et de 37 % par rapport à 1984-1985. Par suite de ce taux supérieur d'accroissement des dépenses pour les musées faites par les provinces et les territoires, la part du gouvernement fédéral dans le pourcentage global de l'aide fournie par le secteur public aux opérations des musées a baissé de 40 % en 1984-1985 à 38 % en 1987-1988 et à 37 % en 1988-1989. Les ministères et organismes fédéraux ont aussi consacré 133 millions à des projets d'immobilisation dans les musées en 1988-1989.

4. Indicateur de rendement

Nombre et valeur des subventions et des contributions et valeur des recettes fiscales auxquelles le gouvernement a renoncé.

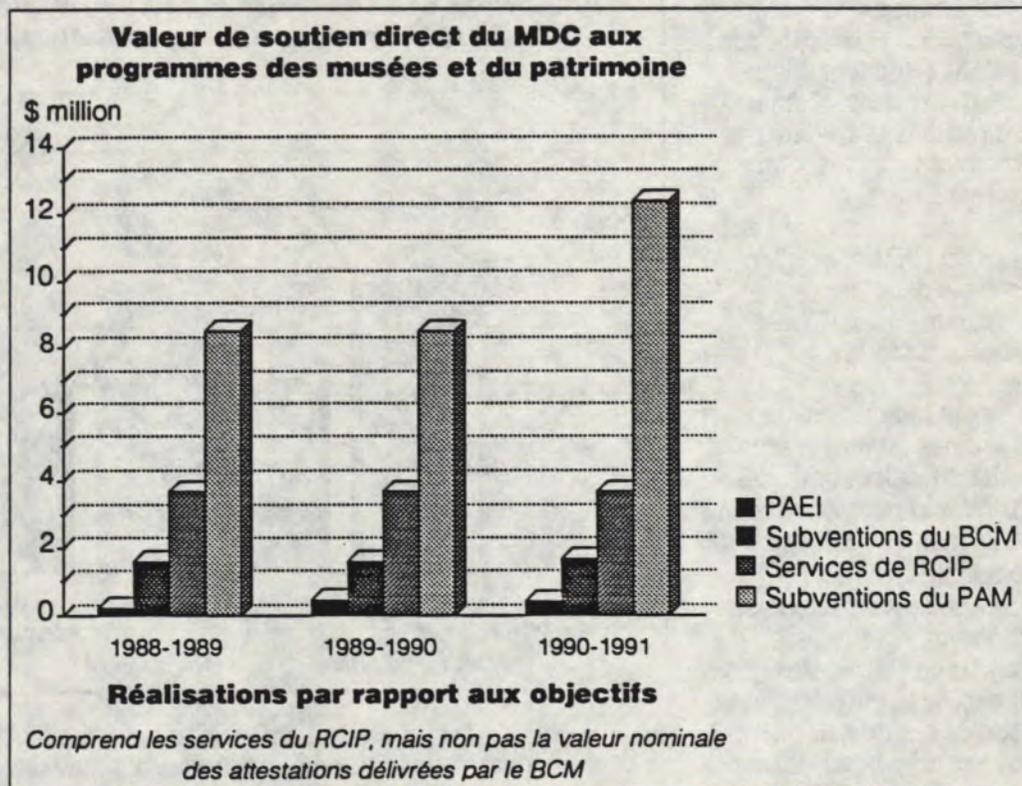
Objectif de rendement

Niveaux réels et tendances constatées avec les années au regard du BCM, du RCIP, du PAM, et du PAEI.

Constatations

La figure 14 montre les dépenses directes du MDC pour les programmes des musées et du patrimoine. Ces dépenses comprennent les services du RCIP, les subventions et les contributions du PAM, les subventions du BCM et le financement du Programme d'assurance des expositions itinérantes (PAEI). La valeur des attestations aux fins d'impôt émises en vertu du Programme des biens culturels mobiliers n'est pas comprise dans ces chiffres.

Figure 14



Les niveaux d'appui global ont augmenté au cours des trois dernières années financières. Les dépenses du PAM ont légèrement augmenté, passant de 8,5 à 12,5 million de dollars. La valeur des contributions du Programme des biens culturels mobiliers varie de 1,6 à 1,7 million de dollars. La valeur des services du RCIP est demeuré stable à 3,7 million de dollars au cours des trois dernières années. Le coût des assurances couvertes par le PAEI a varié, passant d'un niveau modeste de 233 000 \$ en 1988-1989 à un sommet de 452 000 \$ en 1989-1990 puis a diminué à 415 000 \$ en 1990-1991.

La valeur nominale des attestations aux fins d'impôt du BCM a beaucoup varié au cours des cinq dernières années, passant de 19,2 millions en 1985-1986 à un sommet de 60 millions de dollars en 1989-1990 et 1990-1991. Le coût de cette mesure n'est pas imputé au MDC, puisqu'il s'agit d'un manque à gagner en recettes fiscales. Le MDC estime ce coût à environ 20 % de la valeur nominale totale des affectations.

5. Indicateur de rendement

Répartition par région des subventions et des contributions.

Objectif de rendement

Rapport concernant les chiffres réels.

Constatations

La figure 15 montre la répartition régionale des subventions et contributions du PAM (en pourcentage) selon les années. Comme la part relative de chaque région varie un peu d'une année à l'autre, la distribution cumulative des fonds du PAM par région depuis le début du programme en 1972 est également fournie.

La figure indique que ce sont les Prairies qui ont le plus profité du programme, ces dernières années et au total. Les Maritimes semblent avoir moins fait appel au programme récemment, si l'on en juge par la part cumulative pour cette région, qui excède la part des fonds accordés ces trois dernières années. Le graphique révèle aussi une demande accrue du Québec depuis trois ans, par rapport à l'utilisation que la province tendait à faire du programme auparavant, d'après le total cumulatif.

La figure 15 compare la distribution cumulative des fonds du PAM à la répartition géographique de la population canadienne, tandis que la figure 16 prend pour point de référence la distribution des musées au Canada. Le PAM n'a pas d'objectif officiel en ce qui concerne la répartition des fonds par région, mais il cherche à améliorer l'accès du public aux collections. Il est donc logique de considérer dans quelle mesure le financement répond aux besoins et aux capacités des régions. Comme le montrent les figures, le financement du PAM n'est pas proportionnel à la population, mais il reflète plus fidèlement la répartition des musées et des galeries d'art.

Figure 15

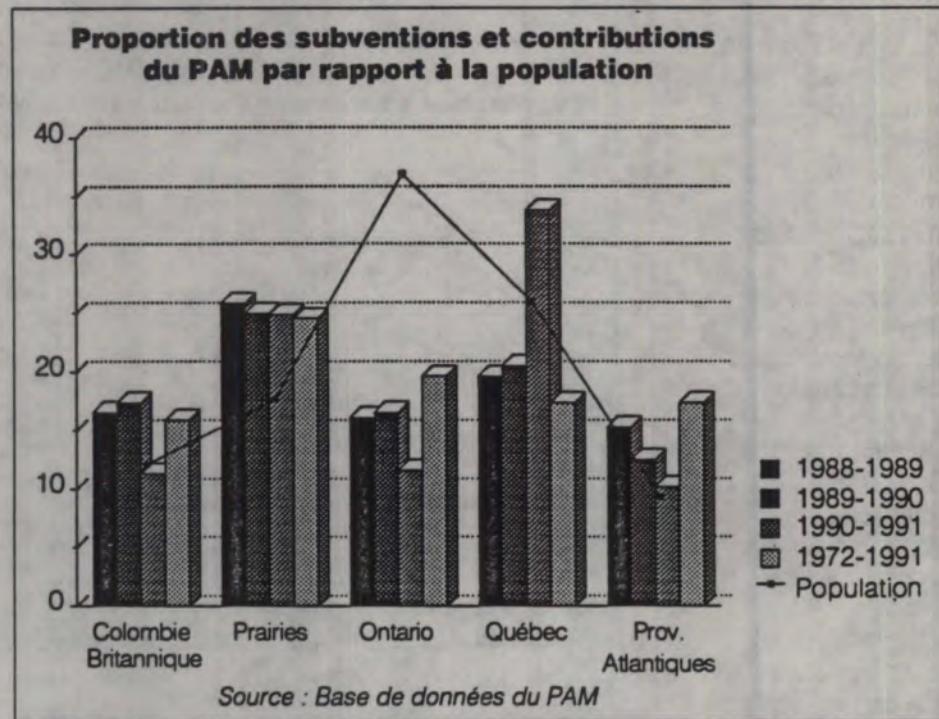
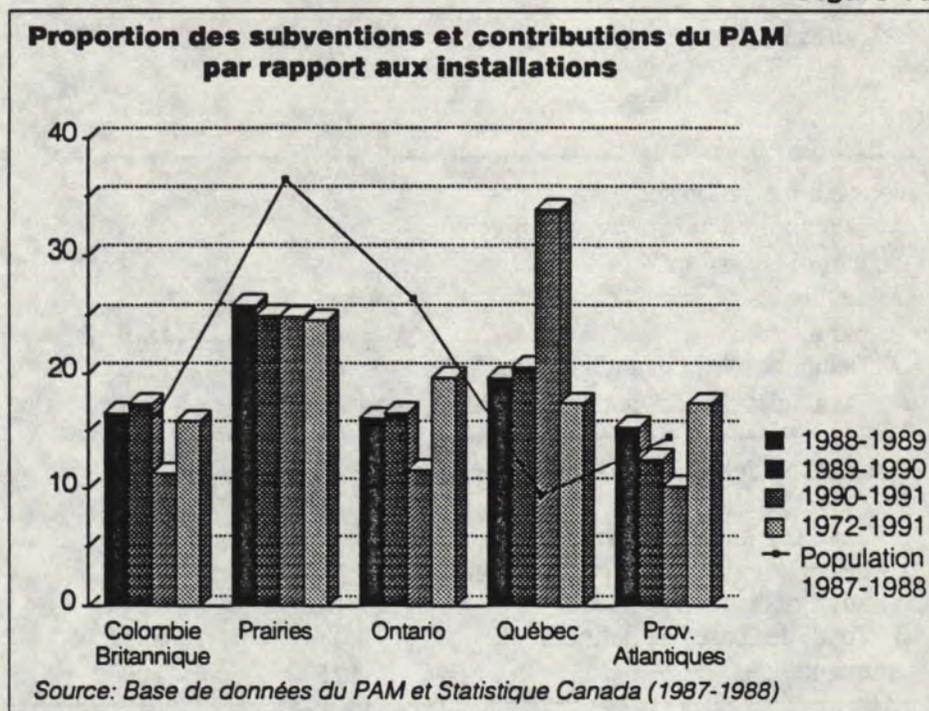


Figure 16

Comme le montre la figure 16, les établissements ne sont pas uniformément répartis dans le pays. Les Prairies en comptent plus et le Québec beaucoup moins qu'on ne pourrait s'y attendre compte tenu de leur population respective. La répartition des musées fournit une mesure objective des besoins d'infrastructure. Le Québec et les Maritimes ont une offre inférieure à la moyenne. Les Prairies sont les mieux dotées des provinces, suivies de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Le financement du PAM a toujours été plus réactif que proactif. Il est donc normal que la distribution du



financement suit de près celle des musées. Comme semble l'indiquer la figure 16, toutefois, le PAM ne fait pas que renforcer les inégalités. Le Québec, les Maritimes et, dans une moindre mesure, la Colombie-Britannique, reçoivent plus en vertu de ce programme qu'on ne pourrait s'y attendre du seul point de vue de la répartition des musées. L'Ontario et les Prairies obtiennent moins de fonds. Les différences entre ces deux distributions indiquent dans quelle mesure le programme répond aux besoins plutôt qu'à la demande comme telle.

6. Indicateur de rendement

Rapport entre le nombre de demandes traitées, des dossiers documentés et/ou des demandes de renseignements et les années-personnes.

Objectif de rendement

Rapport concernant les chiffres réels et établissement d'objectifs au regard du BCM, du PAM, et du RCIP.

Constatations

Activités des programmes	1988-1989	1989-1990	1990-1991	% de changement (1989-1990 à 1990-1991)
Biens culturels mobiliers (4 a.-p.):				
<input type="checkbox"/> Demandes d'attestation aux fins d'impôt, par a.-p.	188	189	289,5	53
<input type="checkbox"/> demandes de permis d'exportation, par a.-p.	100	118,5	90	-24
<input type="checkbox"/> Demandes de subvention, par a.-p.	12	11,8	8,5	-28
<input type="checkbox"/> Demandes de désignation, par a.-p.	3	3,5	3	-14
Réseau canadien d'information sur le patrimoine (34 a.-p.):				
<input type="checkbox"/> Total des enregistrements relatifs à des objets qui ont été documentés et/ou maintenus	85 781	94 824	105 542	11,3
<input type="checkbox"/> Total des bases de données maintenues	111	118	122	3,4
Institut canadien de conservation (78 a.-p.):				
<input type="checkbox"/> Demandes de conseils ou de services par a.-p.	12,6	19,4	17,9	-7,7
Programme d'appui aux musées (10 a.-p.)				
<input type="checkbox"/> Demandes de subventions par a.-p.	n/a	24,6	51,6	109,8
Services du patrimoine (7 a.-p.):				
<input type="checkbox"/> Recettes du service STE		492 100 \$	750,000 \$	52
<input type="checkbox"/> Établissements servis		88	89	1,1
<input type="checkbox"/> FDAS — examens de demandes		39	48	23
<input type="checkbox"/> FDAS — visites des sites		39	81	107,7

Ces mesures de la productivité ne permettent pas d'établir des comparaisons entre les programmes, attendu les différents services fournis, les différents processus d'examen des demandes mis en oeuvre, et les différentes proportions de ces deux activités selon les programmes. Les demandes présentées au PAM, par exemple, sont étudiées au mérite par des comités consultatifs selon leurs impacts sur le patrimoine. Le personnel du PAM encourage les clients à retirer les demandes qui, à son avis, ne seront pas retenues après examen par les pairs. Il y a donc de nombreux contacts avec les clients qui n'aboutissent pas à la présentation d'une demande. Le personnel des services du patrimoine fournit aussi des conseils sur la planification du développement des installations, la sécurité et la sécurité-incendie, et sur la régulation des conditions ambiantes. Ces activités mobilisent beaucoup de temps, toutes proportions gardées.

7. Indicateur de rendement

Rapport entre la valeur des subventions et des contributions accordées et la valeur totale des demandes.

Objectif de rendement

Chiffres réels et tendances au regard du BCM et du PAM.

Constatations

Les subventions accordées en vertu du Programme d'appui aux musées représentaient 72 % du total de l'aide demandée en 1988-1989 et en 1989-1990. Le BCM a satisfait à 88 % les demandes de subvention admissibles (par rapport à 73 % en 1989-1990).

8. Indicateur de rendement

Types de conseils techniques et d'aide fournis, ou nombre de bases de données maintenues.

Objectif de rendement

Descriptif pour l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine.

Constatations

L'Institut canadien de conservation (ICC) restaure les objets et les oeuvres d'art et fournit des conseils sur les soins préventifs des collections de musées au Canada. Les chercheurs de l'ICC ont participé à 25 projets de recherche. Les restaurateurs de l'ICC ont fourni à la collectivité muséale canadienne plus de 11 000 heures de services de traitement en 1990-1991. Les restaurateurs et les chercheurs de l'ICC, en collaboration avec les services responsables et les musées provinciaux, donnent des cours et des conseils sur les techniques de restauration dans tout le Canada et ils offrent dans les laboratoires de l'ICC une formation de niveau intermédiaire ou avancé en restauration.

Au cours des dernières années, les Services de conservation de l'ICC sont de plus en plus concentrés sur les projets de conservation complexes et à long terme. Cela correspond au mandat de l'ICC comme établissement spécialisé axé sur la recherche. Comme les ressources humaines dont dispose l'ICC n'ont pas changé, le nombre d'objets traités chaque année a diminué, mais le temps requis pour réaliser chaque projet de traitement s'est accru. Il n'est pas déraisonnable de devoir consacrer plusieurs centaines et même quelques milliers d'heures à des projets. En conséquence, le nombre d'objets traités n'est pas une mesure précise des résultats et ne devrait pas être utilisé de façon exclusive. Étant donné la grande disparité des objets finaux traités, le nombre d'heures consacrées au traitement de conservation constitue une mesure plus exacte de l'effort dans ce secteur.

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine aide les musées à gérer l'information en leur fournissant l'accès à diverses bases de données sur les collections et autres bases de données, des services d'éducation et de recherche (dont la recherche sur les normes de données relatives aux collections), et des services consultatifs. Le RCIP a assuré la maintenance de 122 bases de données en 1990-1991, par rapport à 118 en 1989-1990.

9. Indicateur de rendement

Accroissement des recettes produites par le RCIP.

Objectif de rendement

Les objectifs seront établis en fonction du plan d'activités qui doit être approuvé par le Conseil du Trésor.

Constatations

Le plan d'entreprise a été approuvé par le Conseil du Trésor; des recettes de 519 000 \$ sont prévues pour 1991-1992. En 1990-1991, les recettes ont atteint 403 504 \$ (soit 77,7 % de l'objectif). Soixante-quinze pour cent de ces recettes proviennent de clients internationaux.

Dans le cadre du POP, le RCIP a un plan de recettes conditionnel à l'approbation du pouvoir administrative. Le Conseil du Trésor a approuvé le plan de recettes, mais non la délégation de pouvoir. Par conséquent, le RCIP n'a pas reçu la marge de manoeuvre requise pour générer de nouvelles recettes.

Comme l'indique le tableau suivant, l'augmentation importante de recettes provenant des clients nationaux n'a pas compensé la diminution des recettes provenant des clients internationaux.

Recettes produites par le RCIP

	1989-1990		1990-1991		Variation	
	\$	%	\$	%	\$	%
Local	21 292	5	100 876	25	79 584	373
International	404 548	95	302 628	75	-(101 920)	-25
Total	425 840	100	403 504	100	22 336	-5

10. Indicateur de rendement

Satisfaction de la clientèle au regard des programmes; accès matériel et intellectuel accru aux collections pour le public; qualité et rentabilité des programmes et efforts déployés par rapport aux objectifs poursuivis.

Objectif de rendement

Constatations découlant des évaluations des programmes; les objectifs seront élaborés en fonction des évaluations suivantes :

1987-1988 : Biens culturels mobiliers, Service de transport d'expositions, Institut canadien de conservation
1991-1992 : Programme d'assurances des expositions itinérantes.

Programme des biens culturels mobiliers

Comme nous l'avons indiqué de façon plus détaillée l'an dernier, une évaluation a permis de constater que le programme a réussi à atteindre son objectif d'aider à assurer la sauvegarde des biens culturels d'importance.

Le budget fédéral du 20 février 1990 contenait deux motions de voies et moyens visant à modifier la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels et la Loi de l'impôt sur le revenu afin de transférer la détermination de la juste valeur marchande des dons de biens culturels de Revenu Canada Impôt à la Commission canadienne d'examen des exportations et des importations de biens culturels. Depuis sa création en 1977, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels a demandé que des expertises sur la juste valeur marchande du don accompagnent les explications relatives aux attestations de

biens culturels à des fins d'impôt sur le revenu. Les attestations de qualité d'un bien culturel émises avec l'autorisation de la Commission d'examen englobent aussi la juste valeur marchande, mais la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels ne donnait pas à la Commission la mandat d'établir la valeur des biens culturels attestés. Ce pouvoir résidait dans la Loi de l'impôt sur le revenu et était la responsabilité de Revenu Canada Impôt. Par suite des deux avis de voies et moyens déposés le 20 février 1990 dans le budget fédéral, Revenu Canada Impôt a transféré cette responsabilité à la Commission.

Direction des services du patrimoine

Le volet Service de transport des expositions de la DHS a transporté pour une valeur de plus de 1,5 milliard de dollars en objets d'arts et d'artefacts, une augmentation de 15 % par rapport à l'an dernier. Cela reflète en partie l'utilisation plus poussée de ses services par des établissements non fédéraux en vue de permettre le transport d'expositions dont le secteur privé ne peut s'occuper, contribuant ainsi de façon appréciable à l'accroissement de la mobilité - et donc de l'accès - des documents patrimoniaux aux Canadiens. La section du Service consultatif d'aménagement d'installation de la DHS a développé davantage son aide aux musées sous forme d'études sur place, utilisées par les organismes comme point de départ pour améliorer les installations. Non seulement la Section a-t-elle fait trois fois plus de visites d'étude sur le terrain qu'en 1988, mais elle a élargi les aspects sécurité et prévention des incendies pour inclure les questions de préservation des collections dans la conception de bâtiment et de systèmes d'entreposage.

Les autres activités en 1990-1991 ont inclu 123 évaluations techniques de projet non rattachées à des applications précises ou à des visites de terrain, la production de cinq bulletins techniques ainsi que la présentation de quatre conférences.

Institut canadien de conservation

L'évaluation de l'ICC, qui a été communiqué en détail dans le RAG de l'an dernier, a été menée par la Corporation des musées nationaux, peu avant le transfert de ce programme au MDC. L'évaluation a confirmé la nécessité d'un centre spécialisé en recherche et traitement dans le domaine de la conservation, et la haute qualité des travaux exécutés par l'Institut. La direction de l'ICC a revu les activités de l'Institut pour s'assurer qu'elles répondent à son mandat. Les membres de la collectivité de la conservation qui ont fait l'objet de l'enquête ont demandé un élargissement de la portée du programme afin d'englober le traitement des documents archivistiques. En conséquence, dans le cas des archives et des bibliothèques, l'ICC traite maintenant des objets individuels d'importance appréciable qui présentent des problèmes de conservation particuliers; toutefois, elle ne peut pas s'occuper des masses de documents et de livres contenues dans les collections de ces établissements. Enfin, l'ICC est à mettre au point des programmes de nature à permettre la réalisation des initiatives établies dans la nouvelle politique muséale.

Aide aux activités artistiques

1. Indicateur de rendement

Réalisation des objectifs dans les domaines faisant l'objet d'un examen stratégique, de nouveaux programmes et d'une négociation ou d'une entente fédérale-provinciale ou internationale.

Objectif de rendement

Préparation de notes de breffage, élaboration d'options, conseils au Ministre, mémoires au Cabinet, préparation de directives concernant la réduction d'un texte législatif, dans divers domaines. Des exemples courants sont:

- Statut de l'artiste
- Cadre de politique artistique fédérale

- Politique nationale du design
- Groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada
- Profil du consommateur canadien d'art
- Artisanat

Cadre de politique artistique fédérale

Plusieurs priorités l'ont emporté sur la mise au point finale d'un cadre de politique artistique, y compris le projet relatif au statut de l'artiste, la réponse du Comité permanent sur le Centre national des arts et les problèmes toujours non-résolus concernant le financement des arts. Toutefois, l'un des principaux volets du cadre stratégique, qui consistera à rechercher un équilibre entre les diverses étapes du processus artistique soutenues par le gouvernement (formation, création, production, distribution et accroissement du public) a déjà commencé à être mis en oeuvre. Les projets dans le secteur de la formation, du marketing et de l'accroissement du public renforceront l'aide fournie par le gouvernement fédéral à ces niveaux. Dans le secteur artistique, Ottawa a traditionnellement mis l'accent sur la création et la production.

Statut de l'artiste

La législation visant à reconnaître les artistes comme admissibles aux négociations collectives a été rédigée et déposée à la Chambre des communes en décembre 1990. Dans sa réponse au Comité permanent des communications et de la culture au sujet du statut de l'artiste, le gouvernement avait exposé sa politique sur la question ainsi que le contenu du Projet de loi. La réponse annonçait la création du Conseil canadien du statut de l'artiste (en date de février 1991), ainsi que d'autres mesures financières et structurelles au bénéfice des artistes.

Droit d'auteur : Phase II

La révision du droit d'auteur est essentielle à l'établissement d'une base juridique pour le fonctionnement actuel et futur des industries canadiennes dans les domaines de la culture, de la créativité et de l'information. La deuxième phase des modifications portera sur une gamme de questions, y compris les nouveaux droits pour les créateurs ainsi que les exceptions qui pourraient être consenties à certains utilisateurs, en particulier aux bibliothèques publiques et aux enseignants. Un mémoire au Cabinet a été rédigé pour la présentation d'une loi.

Droit d'auteur : retransmission

Tel que demandé par le Cabinet, le Règlement sera introduit avant l'automne afin de prescrire les critères à prendre en considération dans l'établissement des tarifs de retransmission. C'est un projet conjoint avec les ministères des Consommateurs et des sociétés et des Affaires extérieures.

Développement des industries culturelles

Au cours de l'année dernière, on a élaboré des projets de politique concernant les règles en matière d'investissement étranger, de soutien financier et de mesures destinées à promouvoir le développement d'un marché canadien plus distinctif pour les industries culturelles. Une partie ou la totalité de ces mesures pourront être soumises au Cabinet pendant l'année à venir.

Répercussions de la taxe proposée sur les produits et services

Le Ministère a commandé des études sur les répercussions probables de la taxe de vente multi-stades nationale proposée à l'égard des biens et services sur certains organismes culturels canadiens. Ces rapports et ceux qui ont été rédigés pour le compte du Conseil des arts du Canada et de la Conférence canadienne des arts ont servi de base à nos efforts en vue de nous assurer que l'interprétation du nouveau projet de loi par les fonctionnaires de Revenu Canada tiendra compte des conditions particulières que connaissent les membres de

la communauté culturelle canadienne. Lorsque le projet de loi aura été mis en oeuvre en 1991, nous en surveillerons attentivement les conséquences afin de déterminer, s'il y a lieu, les mesures correctives à prendre.

Centre national des arts

Le Ministère a préparé la réponse officielle au rapport du Comité permanent des communications et de la culture sur le Centre national des arts. Il a confirmé l'importance du rôle du Centre pour les arts d'interprétation au Canada ainsi que l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de l'autonomie artistique et administrative du Centre.

Design

Le secteur du design est d'une importance capitale pour notre compétitivité sur notre marché et à l'étranger. Le rôle du design et des créateurs de design sera évalué en fonction de l'apport de cette activité à l'identité culturelle canadienne, tant dans les domaines de l'architecture que dans ceux de l'urbanisme, de la décoration intérieure, de la mode, du dessin industriel et du graphisme. Le MDC a rencontré 60 concepteurs canadiens lors d'une conférence à Montebello en décembre 1990. On prévoit le dépôt d'un livre vert suivi d'une politique canadienne du design par suite de cette conférence.

Groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada

Ce groupe, créé en mars 1990, comprend 9 membres et 2 coprésidents. Il présentera son rapport au Ministre en juillet 1991. Il a analysé les structures de formation en place, les lacunes, les préoccupations et besoins régionaux, y compris les écoles nationales.

Profil du consommateur canadien d'art

Le secteur a entrepris une étude nationale de marketing sur les préférences et le comportement d'achat des consommateurs canadiens par rapport aux arts visuels comme la peinture, la sculpture et les métiers d'art, ainsi que les arts d'interprétation, particulièrement la danse, le théâtre et la musique. Cette étude sera exécutée en collaboration avec les provinces et achevée en janvier 1992. Le produit final consistera en une base de données sur le comportement et les attitudes qui aidera à élaborer des stratégies de marketing permettant d'augmenter les auditoires et les revenus.

Art dans les lieux publics et en milieu urbain

Le MDC a préparé un document de consultation sur l'art dans les lieux publics et en milieu urbain. Ce document a été déposé lors d'une conférence fédérale-provinciale en octobre.

Artisanat

Le MDC contribuera financièrement et en fournissant les services d'un conseiller en politique à un groupe de travail qui étudiera l'avenir de l'artisanat au Canada.

2. Indicateur de rendement

Satisfaction au regard du processus d'examen et d'élaboration des politiques.

Objectif de rendement

Satisfaction du Sous-ministre au regard de l'efficacité de la politique.

Constatations

Le Sous-ministre est satisfait des processus actuels d'examen et d'élaboration des politiques.

3. Indicateur de rendement

Rapport entre les dépenses du MDC et celles des différents organismes fédéraux, provinciaux ou autres.

Objectif de rendement

Les plus récents chiffres annuels réels disponibles; tendances constatées avec les années.

Constatations

L'appui financier du gouvernement fédéral aux arts de la scène a augmenté, en dollars courants, passant de 76,1 millions de dollars en 1984-1985 à 122 millions de dollars en 1989-1990.

En même temps, la part fédérale du total de l'aide gouvernementale est passé de 35 à 48 % (voir figure 17).

En 1989-1990, l'aide fournie aux arts de la scène dans le cadre du Programme d'initiatives culturelles s'élevait à 16,1 millions de dollars pour les projets artistiques individuels.

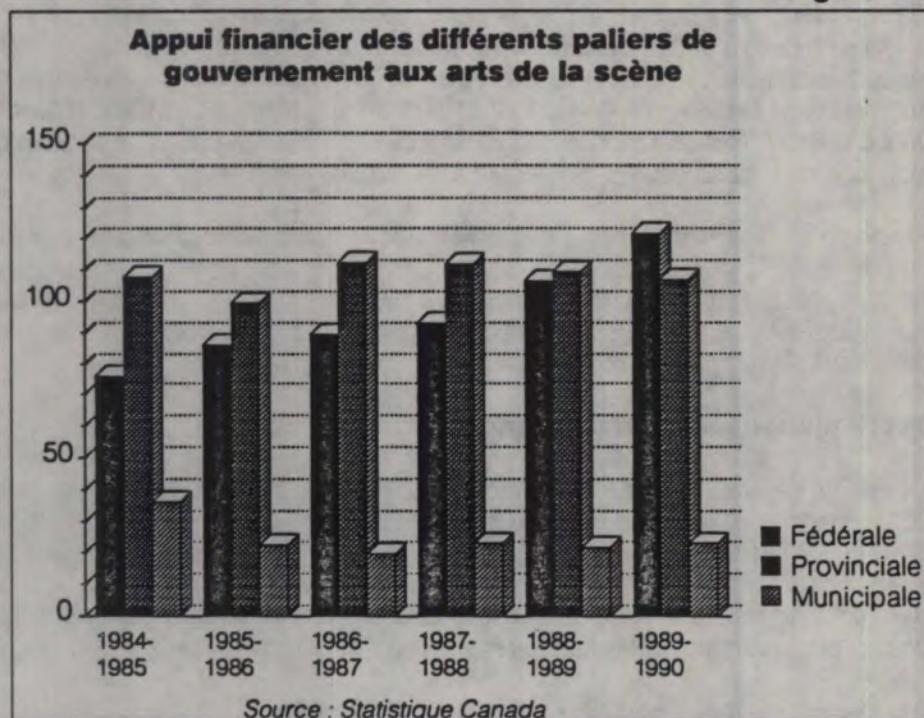
Nota : Les dépenses des territoires ne sont pas comprises. Dans le cas du Centre national des Arts, seuls les crédits fédéraux sont inclus.

4. Indicateur de rendement

Volume et valeur des contributions.

Objectif de rendement

Niveaux réels et tendances constatées avec les années au regard du PIC.

Figure 17

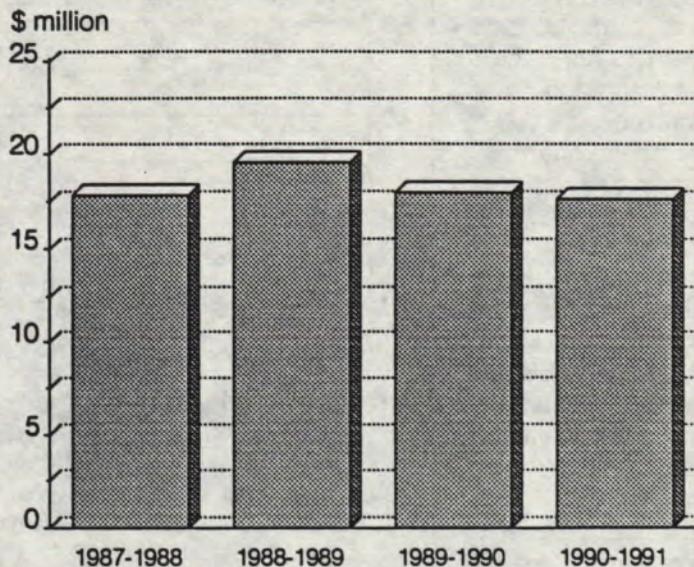
Constatations

La figure 18 expose les dépenses annuelles du Programme d'initiatives culturelles (PIC), principal instrument d'aide financière directe du Ministère aux organismes des arts de la scène et des arts visuels.

Le programme fournit un appui à la gestion et aux immobilisations, et finance les festivals et les manifestations spéciales. De nombreuses disciplines artistiques en bénéficient. En 1990-1991, le programme a fourni 2,3 millions de dollars pour l'aide à la gestion, 9,3 millions pour l'aide aux immobilisations, 5,4 millions pour les festivals et manifestations spéciales et 281 835 dollars pour le Fonds d'aide à la commercialisation des orchestres. (Les contributions sont allées aux arts visuels, à la littérature, au cinéma et à la vidéo.)

Figure 18

Dépenses annuelles du Programme d'initiatives culturelles (Aide aux activités artistiques)



Source : Base de données du PIC

5. Indicateur de rendement

Répartition par région des contributions.

Objectif de rendement

Rapport concernant les chiffres réels au regard du PIC.

Constatations

La figure 19 présente, en pourcentage, la répartition des fonds distribués par le Programme d'initiatives culturelles au cours des trois dernières années financières, ainsi que la répartition du total des fonds depuis 1980. Elle expose les importantes fluctuations annuelles des contributions régionales.

Comme le programme vise à améliorer l'accès des Canadiens aux arts de la scène et aux arts visuels, la distribution régionale des fonds est une préoccupation légitime. Le graphique montre simplement la correspondance étroite entre la répartition du total des fonds du PIC, en pourcentage, et la distribution géographique de la population canadienne, en pourcentage, même si cette correspondance n'est pas parfaite d'une année à l'autre.

Selon le total des 11 années, les Prairies et l'Ontario ont reçu légèrement moins que ce à quoi on aurait pu s'attendre selon leur population, et la Colombie-Britannique, le Québec et les Provinces Atlantiques légèrement plus.

6. Indicateur de rendement

Rapport entre le nombre de demandes traitées et le nombre d'années-personnes.

Objectif de rendement

Rapport concernant les chiffres réels et établissement d'objectifs au regard du PIC.

Constatations

Plus de 2 000 demandes ont été étudiées par 14 fonctionnaires, soit une moyenne de 143,1 demandes par fonctionnaire. En 1989-1990, 940 demandes avaient été étudiées par 14 fonctionnaires, soit une moyenne de 67,1 demandes par fonctionnaire.

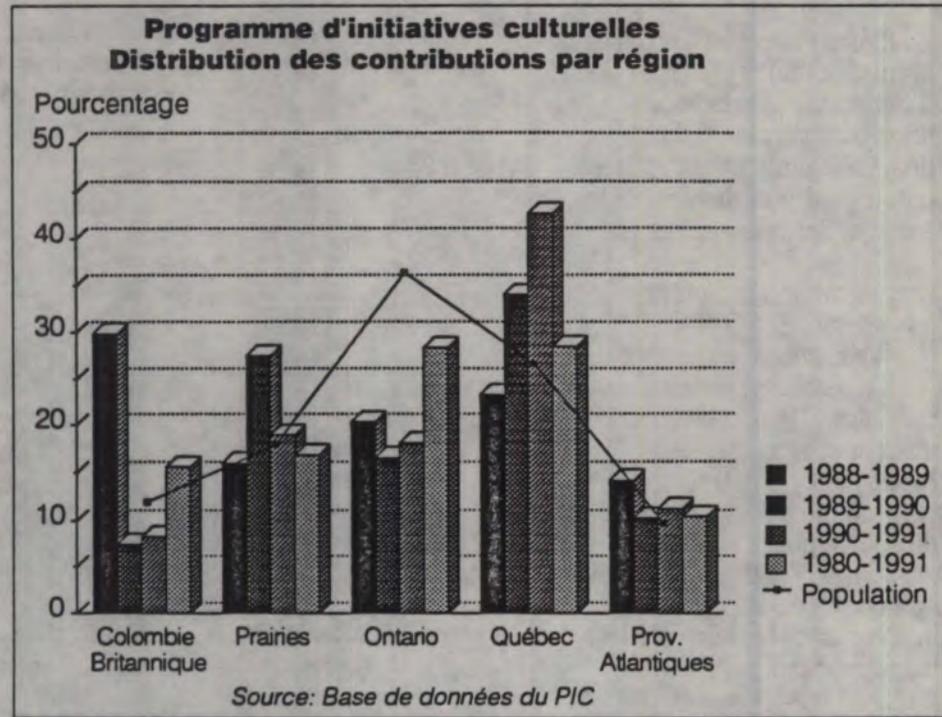
7. Indicateur de rendement

Rapport entre la valeur des contributions accordées et la valeur totale des demandes.

Objectif de rendement

Chiffres réels et tendances au regard du PIC.

Figure 19



Constatations

Les fonds demandés sont bien supérieurs au total des fonds disponibles. On estime que le total des demandes d'appui aux immobilisations atteindra de 300 millions à 500 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Pourtant, le budget alloué annuellement au programme au titre des immobilisations est d'environ 9 millions de dollars. En 1990-1991, 17,667 millions de dollars ont été accordés en contributions (17,982 millions en 1989-1990). Le total des sommes demandées s'élevait à 288 millions de dollars (174 millions en 1989-1990). C'est donc dire que le programme n'a pu répondre qu'à 6,1 % de la demande.

(Nota : La base de données qui doit fournir ces renseignements n'est pas encore tout à fait opérationnelle. L'information ci-dessus représente néanmoins une approximation raisonnable.)

8. Indicateur de rendement

Satisfaction des clients bénéficiaires d'une aide; qualité de la viabilité et de la stabilité des organismes subventionnés; portée et nature des changements enclenchés par le programme pour ce qui est des dimensions, de la composition et des attitudes des publics touchés; amélioration des locaux permettant la présentation de spectacles en direct, et des installations pour les arts visuels, et qualité de ces locaux et installations.

Objectif de rendement

Constatations découlant des évaluations de programme suivantes :

1988-1989 : Centre des arts de la Confédération

1991-1992 : Programme d'initiatives culturelles.

Centre des arts de la Confédération

Le Centre des arts de la Confédération, est l'un des établissements culturels les plus en vue dans le Canada Atlantique et le seul de la région qui ait un mandat national. Le Centre reçoit l'aide financière du ministère des Communications et des provinces.

À la fin de 1990, une équipe de direction entièrement renouvelée est entrée en fonction au Centre. Stimulés par les fonctionnaires du ministère des Communications, les responsables du Centre ont réalisé d'énormes progrès dans le resserrement des contrôles financiers et la réflexion sur la réorientation du Centre, à la lumière du rapport préparé par Culture Inc. pour le sous-comité de l'EDÉR Canada-I.-P.-É. On a aussi fait des progrès vers l'établissement d'un plan pour éliminer le déficit accumulé et éviter tout déficit de fonctionnement futur.

9. Indicateur de rendement

Condition financière, viabilité et stabilité des artistes.

Objectif de rendement

Constatations découlant de l'évaluation du Programme du droit d'auteur (1992-1993).

Constatations

Les constatations de cette évaluation ne seront pas disponibles avant 1993, au plus tôt.

Industries culturelles

1. Indicateur de rendement

Réalisation des objectifs dans les domaines faisant l'objet d'un examen stratégique, de nouveaux programmes et d'une négociation ou d'une entente fédérale-provinciale ou internationale.

Objectif de rendement

Pour 1990-1991, préparation de notes de breffage, élaboration d'options, conseils au ministre, mémoires au Cabinet, préparation de directives concernant la réduction d'un texte législatif, dans divers domaines. Des exemples courants sont:

- Projet de loi sur les importations des films
- Programme de remplacement des subsides postaux
- Fonds d'investissement dans les industries culturelles
- Politique relative aux investissements étrangers dans le domaine de l'édition, du film et de la vidéo ainsi que de l'enregistrement sonore
- Retransmission par câble
- Taxe de vente national
- Proposition d'un crédit d'impôt
- Phase II — droit d'auteur

Subsides postaux

Le Programme d'aide à la distribution des publications avait un niveau de ressources de 219,5 millions de dollars qui a été réduit de 10 millions de dollars en 1989-1990 à la suite des compressions budgétaires annoncées dans le Budget. Cette économie a été réalisée en éliminant les utilisateurs gouvernementaux du volet tarif-livre du Programme. Une autre réduction, de 35 millions de dollars celle-là, a été obtenue en 1990-1991 en ciblant plus précisément les bénéficiaires et en adoptant des mesures choisies en matière de taux. En juin 1990, le Ministre a annoncé le calendrier et les modalités de l'élimination par étapes des subsides postaux et a exposé les critères de remplacement des programmes qui seront introduits en 1993 et 1994. Le budget des programmes de remplacement a été fixé à 110 millions de dollars; ainsi une réduction supplémentaire de 64,5 millions de dollars par rapport au programme actuel sera rendue possible. Les nouveaux règlements mis en oeuvre le 1er mars 1991 rendent inadmissibles aux subsides postaux les quotidiens et les hebdomadaires communautaires à grande diffusion, les bulletins et les magazines à tirage contrôlé. Les ressources du programme seront réservées aux magazines à diffusion payée, aux petits hebdomadaires communautaires et à la vente de livres.

Fonds d'investissement dans les industries culturelles

Ce fonds (33 millions de dollars en cinq ans), institué à compter du 1^{er} avril 1991, sera administré par la Banque fédérale de développement. Il fournira des services financiers et de consultation aux entreprises admissibles dans les secteurs de l'édition, de l'enregistrement sonore et du cinéma. Le fonds a été mis sur pied de telle sorte qu'il réponde aux besoins financiers particuliers des industries culturelles. Son principal objectif est de renforcer la capitalisation des industries culturelles canadiennes afin de leur permettre de s'adapter aux changements économiques et technologiques et d'être compétitives sur le marché canadien et même de développer de nouveaux marchés.

Examen de la politique sur le film et la vidéo

À la lumière des profonds changements survenus dans le milieu économique, culturel et politique dans la dernière décennie, une révision en profondeur des politiques gouvernementales dans le secteur cinématographique s'impose. Tous les volets seront examinés, tel la formation, la R-D, la distribution, les

mécanismes de financement public et privé. À la suite de cette révision, le rôle du gouvernement fédéral sera redéfini et ses agences de financement seront développées.

Loi sur la radiodiffusion 1991 (C-40)

Le 1^{er} février 1991, une nouvelle loi sur la radiodiffusion canadienne a reçu la sanction royale. La date de proclamation n'est pas encore arrêtée. Tout comme la Loi sur la radiodiffusion de 1968 qu'elle remplace, la nouvelle Loi comprend trois principales parties tandis que les amendements aux autres Lois forment une quatrième section. La première section contient les définitions légales et la politique de radiodiffusion canadienne. Cette politique décrit, en terme généraux, les rôles et responsabilités des radiodiffuseurs privés et publics ainsi que le mandat de la Société Radio-Canada (SRC).

Les définitions et l'énoncé de politique ont fait l'objet d'une mise à jour approfondie afin de refléter les changements technologiques et sociétaux survenus depuis 1968. La partie II expose le mandat du Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) comme organisme autonome de réglementation du système de radiodiffusion et fournit au gouverneur en conseil un nouveau pouvoir de donner des instructions générales en matière de politique de radiodiffusion à la Commission. La partie III met la SRC de l'avant comme radiodiffuseur public national, établit la structure de l'organisation, expose les objectifs et les pouvoirs de la Société et définit sa responsabilité financière devant le Parlement.

Société Radio-Canada

En vertu de la Loi sur la radiodiffusion (1968), la Société Radio-Canada (SRC) fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Communications. Les rapports entre le gouvernement et la SRC sont gérés dans la section de la radiodiffusion. En 1990-1991, on a évalué et analysé les répercussions de deux restructurations, à la fois quant à l'aptitude de la Société à s'acquitter de ses responsabilités en vertu de son mandat et quant à leurs répercussions sur ses services de programmation. En outre, l'analyse de la demande de crédits annuels de la Société a été entreprise, et un certain nombre de présentations particulières au Conseil du Trésor ont été déposées.

Mesures gouvernementales et mesures réglementaires

Il existe un certain nombre de mesures gouvernementales et réglementaires destinés à aider la radiodiffusion à remplir les objectifs du système de radiodiffusion canadien. Plusieurs d'entre elles ont trait à l'objectif consistant à fournir aux Canadiens des émissions concurrentielles produites au Canada dans toutes les catégories. En 1990-1991, une évaluation de l'importance de l'article 19.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu et de l'effet de la substitution simultanée a permis de conclure que ces deux mesures ont conjointement été à l'avantage des stations canadiennes en accroissant leurs recettes d'environ 10 %. Téléfilm, qui administre le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes, a entrepris une revue en profondeur du rendement du fonds jusqu'à aujourd'hui. La direction a participé à la mise au point du cadre de référence de cette étude.

Nouvelles technologies

La nouvelle Loi sur la radiodiffusion, qui établit un cadre solide rétro aux technologies, ouvre la voie à de nouveaux types de services de programmation, par exemple la radiodiffusion sonore numérique et les satellites de radiodiffusion directe se profilent à l'horizon. Un groupe de travail du secteur privé a été formé pour examiner les modalités d'introduction de nouvelles technologies dans le système de radiodiffusion canadien, et proposer des normes touchant cette technologie. Le Ministère a mis sur pied un groupe de travail interne appelé à évaluer à fond la politique et les conséquences pratiques de ces recommandations.

Retransmission du Téléjournal de la Société Radio-Canada en Europe

Le Téléjournal de la Société Radio-Canada (SRC) est retransmis quotidiennement, via satellite, sur les ondes de la chaîne publique française FR3, depuis septembre 1990, et sur les ondes de TV5 Europe, depuis avril 1991, en alternance avec le bulletin de nouvelles du réseau TVA. Le Consortium de Télévision Québec Canada, opérateur de TV5 Québec-Canada et auquel participe la SRC, est responsable du projet.

TV 5

TV5 est une chaîne de télévision (satellite-câble) francophone à laquelle participent cinq gouvernements : Canada, Québec, France, Suisse et Belgique. Lors des Sommets de la Francophonie de Paris en 1986 et de Québec en 1987, les chefs d'État ont déclaré souhaiter faire de TV5 "un instrument essentiel de coopération multilatérale et un véhicule de communication privilégié entre les peuples ayant en commun l'usage du français". TV5, qui constitue une vitrine culturelle et commerciale pour nos émissions et nos artistes, offre en retour aux téléspectateurs canadiens une programmation unique. TV5 est formée de deux composantes : TV5 Europe, créée en 1984 et à laquelle participent le Canada et le Québec depuis 1986, et TV5 Québec-Canada, créée en 1988. L'ensemble des activités de TV5 Europe est sous la responsabilité de S.A.Satellimages-TV5. Le Consortium de Télévision Québec Canada (CTQC) est pour sa part titulaire de la licence de TV5 Québec-Canada et responsable de la participation canado-québécoise à TV5 Europe (1/9 de la grille-horaire). Ces deux opérateurs regroupent en leur conseil d'administration respectif des producteurs et des télédiffuseurs. L'extension géographique de TV5 constitue actuellement une priorité, spécialement vers l'Europe de l'Est, l'Afrique et les États-Unis.

Entente de concertation et d'harmonisation Canada-Québec sur le développement de la radio et de la télévision francophones

Bien que le domaine de la radiodiffusion soit de juridiction fédérale, un échange avec le Québec sur les questions touchant la radiodiffusion de langue française a été jugée appropriée. Le but de l'Entente de concertation et d'harmonisation Canada-Québec sur le développement de la radio et de la télévision francophones est de permettre aux ministères des Communications du Canada et du Québec de coordonner conjointement le développement de la radiodiffusion de langue française par le biais de consultations avec l'industrie, de recommandations sur les politiques et les programmes et de suivis sur les actions gouvernementales.

Télévision dans le nord du Canada

Les fonds alloués en vertu de ce programme permettront de mettre sur pied l'infrastructure nécessaire à la retransmission des programmes de radiodiffusion dans environ 100 collectivités de l'extrême-nord et couvrira les coûts de réémetteur pour un réseau de télévision autochtone dans le nord. En attendant les approbations du CRTC, le réseau débutera ses opérations en janvier 1992 avec six radiodiffuseurs autochtones ainsi que le Service du Nord de SRC et la programmation provenant des Territoires.

National Broadcast Reading Service

Les capitaux d'amorçage pour le "National Broadcast Reading Service" (NBRS) et ses frais d'exploitation initiaux ont été rendus disponibles dans le cadre de la Politique de radiodiffusion annoncée par le gouvernement en 1988. En 1990, le CRTC a délivré une licence au NBRS en vue de la diffusion d'une série de lectures en langues anglaises de quotidiens et de périodiques pour transmission par satellite et par câblodistribution aux Canadiens malvoyants ou les personnes incapables de lire les imprimés. Le CRTC a aussi délivré une licence à la Magnétothèque, le service francophone exploité au Québec depuis plusieurs années.

Vidéo descriptive

La vidéo descriptive est un nouveau service de télévision qui rend la programmation accessible aux malvoyants. Il fournit une description verbale de l'action non auditive ainsi que du cadre et du milieu de cette action. Le gouvernement du Canada a hâte de mettre en oeuvre ce service même s'il est présentement disponible au Canada sur le réseau américain PBS via le câble dans le sud-ouest de l'Ontario. Un groupe de travail mixte du secteur public et du secteur privé a été mis sur pied afin de promouvoir le développement d'un système vidéo descriptif compatible avec le système canadien de radiodiffusion.

Appels devant le gouverneur en conseil concernant des décisions du CRTC

En vertu de la Loi sur la radiodiffusion de 1968, le gouverneur en conseil peut, dans un délai de soixante jours, annuler, ou renvoyer devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), pour que le Conseil les soumette à un nouvel examen et à une nouvelle audience, toute délivrance, modification ou renouvellement d'une licence de radiodiffusion. En 1990-1991, le gouverneur en conseil a reçu des pétitions concernant deux décisions du CRTC où des licences de radiodiffusion ont été émises par le Conseil. Dans les deux cas, les pétitions ont été renvoyées au ministre des Communications, et le personnel du Ministère a préparé des conseils et des avis pour le Ministre afin de l'aider à faire ses recommandations sur les mesures à prendre par le gouverneur en conseil, le cas échéant.

La première affaire avait trait à la Décision 90-693 du CRTC par laquelle le Conseil délivrait une licence pour une station de radio FM spécialisée en musique country pour desservir la région de Toronto. Le 9 octobre 1990, l'honorable Marcel Masse, ministre des Communications, a annoncé que le gouverneur en conseil (CP 1990-2202) avait maintenu la Décision 90-693 du CRTC. Au même moment, il a indiqué que le Cabinet avait manifesté son soutien au désir de plusieurs résidents de Toronto d'avoir accès à un plus vaste choix musical et prié le CRTC de tenir des audiences dès que possible en vue de l'attribution de l'ancienne fréquence CKO qui était devenue libre récemment sur la bande FM de Toronto.

La seconde affaire concernant la Décision 90-1042 du CRTC délivrant à la collectivité de Valemout, Colombie-Britannique, une licence pour fournir un service de télévision par câble. Cette décision a été maintenue par le gouverneur en conseil (CP 1990-2575), le 29 novembre 1990.

Diffusion des débats de la Chambre des Communes à la télévision

Un aide-mémoire sur le sujet a été préparé en vue d'être présenté au Cabinet en février 1991, après l'annonce faite par la Société Radio-Canada en décembre 1990 selon laquelle elle se verrait dans l'impossibilité, après mars 1991, de supporter le coût de la diffusion des débats de la Chambre des Communes à la télévision dans l'ensemble du pays.

Autres questions

L'évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) a été entreprise en janvier 1991. Les résultats sont attendus à l'automne 1991.

Les études de la politique relatives au Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADE) ont entraîné l'apparition de nouveaux volets relatifs à la conservation et à la diffusion d'enregistrements sonores canadiens produits avant 1970, à l'accroissement des efforts en matière de commercialisation des produits canadiens à l'échelle nationale et internationale dans le domaine de l'édition musicale. Ces initiatives doivent être approuvées par le Cabinet avant qu'une somme supplémentaire de 2,5 millions de dollars ne soit consacrée au programme.

Les études de la politique portant sur la commercialisation et la diffusion de produits cinématographiques et d'enregistrement sonore sont en cours pour les marchés internationaux grâce au protocole d'entente sur la commercialisation internationale des produits culturels. Pour le marché canadien, des études en profondeur

des habitudes et de la sensibilisation du consommateur sont prévues afin de fournir des données précises concernant l'élaboration d'une politique appropriée.

2. Indicateur de rendement

Satisfaction au regard du processus d'examen et d'élaboration des politiques.

Objectif de rendement

Satisfaction du Sous-ministre au regard de l'efficacité de la politique.

Constatations

Le Sous-ministre est satisfait des processus actuels d'examen et d'élaboration des politiques.

3. Indicateur de rendement

Rapport entre les dépenses du MDC et celles des différents organismes fédéraux, provinciaux ou autres.

Objectif de rendement

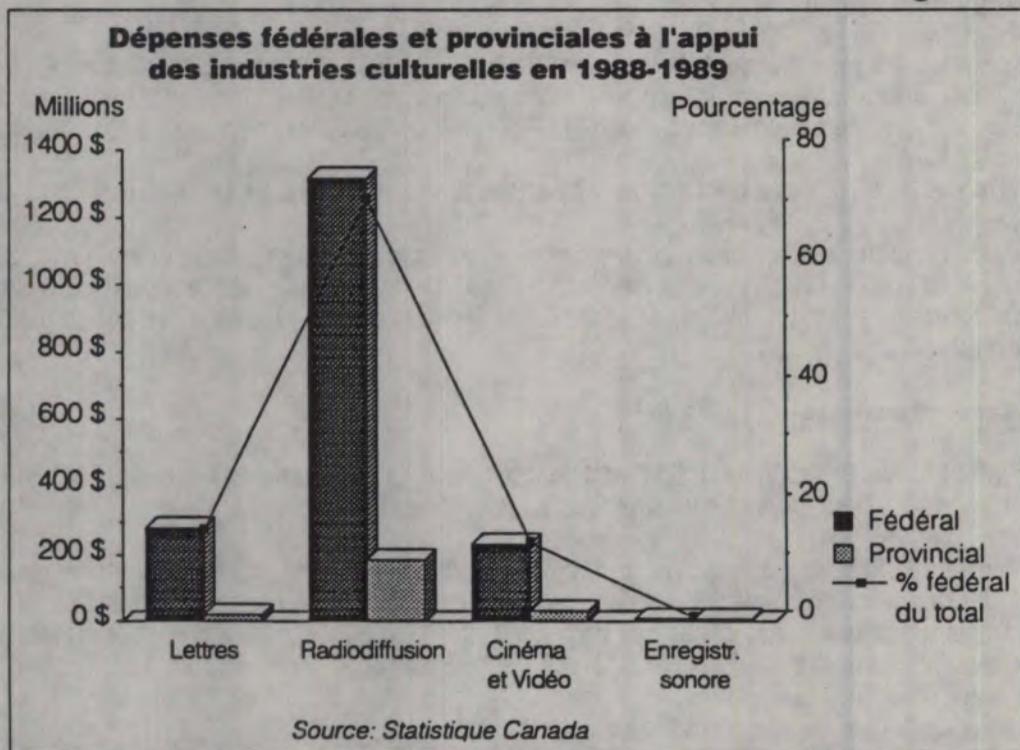
Les plus récents chiffres annuels réels disponibles; tendances constatées avec les années.

Constatations

La figure 20 donne les dépenses fédérales et provinciales dans quatre domaines du secteur culturel. Cette division du secteur n'est pas utilisée au MDC, mais à défaut de données plus appropriées, elle indique bien les contributions respectives du fédéral et des provinces. Dans les quatre domaines examinés, soit les lettres, l'enregistrement sonore, le cinéma et la vidéo, et la radiodiffusion, les dépenses du gouvernement fédéral dépassent systématiquement celles des provinces.

C'est dans le domaine des lettres que le pourcentage des dépenses fédérales par rapport à celles des provinces est le plus élevé, puis en radiodiffusion et en cinéma et vidéo.

Figure 20



4. Indicateur de rendement

Volume et valeur des subventions et des contributions.

Objectif de rendement

Niveaux réels et tendances constatées avec les années au regard du PADES, du PADIEC et des organismes de service.

Constatations

En 1990-1991, le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) a dépensé 5 millions de dollars, une augmentation de 3,9 % par rapport à l'année précédente. Le Programme comprend huit volets dont quatre sont administrés par la FACTOR/MUSICACTION/CANADA (FMC). Ces quatre volets accordent des prêts, des garanties de prêt et des fonds pour la production vidéo sonore et musicale, les émissions radiophoniques souscrites, et les tournées à l'étranger. Le budget annuel total de ces quatre volets s'élève à 3,7 millions de dollars. Le cinquième volet est administré par le Conseil des Arts du Canada. Il sert à promouvoir les enregistrements de musique spécialisée des compositeurs canadiens et son budget annuel est de 250 000 \$. Les trois autres volets (marketing international, recherche de clients et distribution de musique spécialisée) sont administrés par le MDC et ont un budget annuel total de 800 000 \$.

En 1990-1991, un total de 7,65 million de dollars a été dépensé en vertu du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) qui compte cinq volets : fonds d'aide à l'édition scolaire, aide aux sociétés individuelles, aide à l'industrie et aux projets en collaboration, aide aux associations professionnelles, et aide au marketing international. En 1989-1990, une somme de 7 706 000 \$ avait été dépensée en vertu du PADIE.

5. Indicateur de rendement

Répartition par région des subventions, des contributions, et des incitatifs fiscaux.

Objectif de rendement

Rapport concernant les chiffres réels au regard du PADES et du PADIEC.

Constatations

Comme l'expose la figure 21, le financement des programmes des industries culturelles du MDC est concentré en Ontario et au Québec. Ce déséquilibre n'est pas étonnant, attendu la concentration des maisons d'édition et des entreprises d'enregistrement dans ces deux provinces.

En regardant le graphique, on constate qu'environ 86,9 % de l'aide totale à l'enregistrement sonore est accordée aux deux provinces : 1,7 million en Ontario et 2,6

millions au Québec. L'appui à l'édition de livres est aussi fortement concentré au Québec (3 millions de dollars) et en Ontario (1,8 million), ce qui représente 75 % de l'aide totale de 6,4 millions (le budget de l'aide à la commercialisation de 1,5 million n'est pas inclus dans la ventilation ni dans les totaux).

6. Indicateur de rendement

Rapport entre le nombre de demandes traitées, le nombre de demandes de renseignements et les années-personnes.

Objectif de rendement

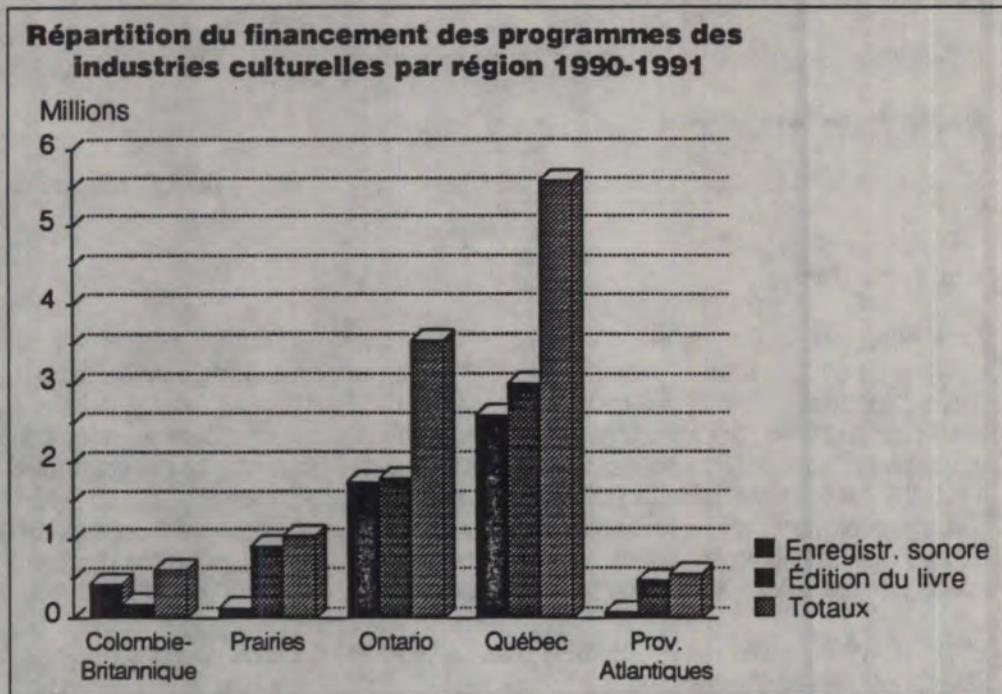
Rapport concernant les chiffres réels au regard du PADES et du PADIEC.

Constatations

En 1990-1991, FACTOR/MUSICACTION, le Conseil des Arts du Canada et le MDC ont traité 1 758 demandes d'aide sous le PADES par comparaison avec 1 313 en 1989-1990. Les quatre fonctionnaires du MDC ont traité 128 demandes, soit le même nombre qu'en 1989-1990.

Le personnel du PADIE a traité 212 demandes d'aide présentées en vertu des cinq principaux volets du programme, alors qu'il avait dû traité 230 demandes en 1989-1990. La moyenne par année-personne s'élevait à 70,6 en 1990-1991 (par rapport à 57,5 en 1989-1990). Les trois fonctionnaires ont également répondu à environ 5 000 demandes de renseignements par téléphone, le même nombre qu'en 1989-1990, alors qu'ils étaient quatre.

Figure 21



7. Indicateur de rendement

Rapport entre la valeur des subventions et des contributions accordées et la valeur totale des demandes.

Objectif de rendement

Chiffres réels et tendances au regard du PADES et du PADIEC.

Constatations

En 1990-1991, un total de 15,1 million de dollars a été demandé au PADES, mais seulement 33 % (5 millions de dollars) a pu être fourni. Le MDC a administré un fond de 800 000 \$, soit 74 % des argents qui lui ont été demandés.

En 1990-1991, les sommes demandées en vertu du volet Aide aux sociétés individuelles du PADIE s'élevaient à 3,78 millions (par rapport aux 4,068 millions demandés en 1989-1990). (Les autres volets du programme accordent des fonds en fonction d'une formule ou à la suite de négociations individuelles avec le MDC.) Cette demande a été satisfaite à 55% en 1990-1991 (2 098 000 \$). Ce pourcentage est supérieur à celui de 1989-1990 alors que 51 % de la demande avait été satisfait (2 075 000 \$).

8. Indicateur de rendement

Dépenses engagées dans le cadre des EDÉR.

Objectif de rendement

Niveaux réels par rapport aux objectifs des EDÉR.

Constatations

Au 31 mars 1991, la participation fédérale aux dépenses engagées en vertu des EDÉR dans le domaine culturel s'établissait ainsi :

Province	Dépenses	Budget
Manitoba-Culture et Communications	12 126 000 \$	13 000 000 \$
Ontario-Culture	22 609 000 \$	25 000 000 \$
Québec-Culture	26 300 000 \$	36 750 000 \$
Québec-Communications	20 850 000 \$	21 800 000 \$
Île-du-Prince-Édouard-Culture	98 000 \$	2 500 000 \$
Nouveau Brunswick-Culture	70 000 \$	2 500 000 \$

9. Indicateur de rendement

Niveaux d'accès aux produits et aux services culturels canadiens; viabilité financière, force compétitive et indépendance des entreprises et des industries culturelles canadiennes.

Objectif de rendement

Constatations découlant des évaluations de programmes; les objectifs seront élaborés en fonction des évaluations de programme suivantes :

- 1991-92-93 : Revue de la politique relative au cinéma et à la vidéo
- 1991-1992 : Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition

Constatations

Les résultats de l'évaluation du programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition figureront dans le RAG de 1991-1992.

Une évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'enregistrement sonore a permis d'examiner le Programme par rapport à un certain nombre de considérations qu'on peut regrouper sous quatre rubriques : pertinence du Programme, réalisation des objectifs, répercussions sur l'industrie et les bénéficiaires et solutions de rechange. Pour les fins de l'évaluation, on a décidé de considérer séparément les marchés anglophone et francophone. Le rapport d'évaluation regroupe les résultats de deux études effectuées par deux entreprises différentes dont les conclusions furent essentiellement identiques.

L'évaluation a permis de constater que le Programme avait surtout contribué à l'accroissement de la qualité des enregistrements. C'est un résultat important parce qu'une meilleure qualité signifie une plus large diffusion sur les ondes et, en conséquence, des ventes supérieures. Parmi les autres grandes constatations, citons la pénurie de ressources de marketing consacrées aux projets d'enregistrement, le manque de ressources et de formation en marketing et en gestion au sein des entreprises et le manque d'accès à des réseaux nationaux de distribution pour les petites et moyennes entreprises. Il faut s'attaquer à ces problèmes pour que les contributions du PADES soient vraiment efficaces. Il est aussi important de noter qu'on avait décidé d'affecter les fonds seulement aux meilleurs projets, pour éviter de trop éparpiller les subventions et de réduire ainsi leur effet. En conséquence, le PADES doit poursuivre des objectifs plus précis et circonscrits, consacrer plus d'argent aux activités de marketing, améliorer les activités de marketing axées sur le marché des États-Unis et viser à promouvoir une meilleure définition du volet formation. Les résultats de l'évaluation contribueront à l'élaboration du nouveau PADES.

10. Indicateur de rendement

Mesure dans laquelle les projets entrepris dans le cadre des EDÉR ont atteint leurs objectifs.

Objectif de rendement

Constatations découlant de l'évaluation des EDÉR relatives à la culture :

- 1989-1990 : Ontario
- 1991-1992 : Québec.

L'entente auxiliaire Canada-Ontario sur les entreprises de la culture

Dans le RAG de l'an passé, nous avons communiqué en détails les résultats de l'évaluation de l'EDÉR - Ontario sur la culture. Les conclusions du rapport d'évaluation provisoire de la phase I de l'Entente auxiliaire Canada-Ontario sur les entreprises de la culture sont très positives. Comme le rapport provisoire porte sur environ la moitié des projets financés, l'évaluation des effets du programme doit être considérée comme étant préliminaire et les recommandations portant sur le renouvellement du programme seront faites dans le rapport final.

Le rapport provisoire indique que la vaste majorité des projets ont atteint leurs objectifs particuliers et qu'ils ont presque tous été achevés dans les délais prescrits et selon le budget prévus.

Depuis que l'entente auxiliaire de 50 millions de dollars a été signée en septembre 1986, vingt-sept projets ont été financés, dont treize ont été évalués. Les treize projets, représentant 29 millions de dollars en financement d'EDÉR, ont produit un impact économique dans la province de 159,3 millions de dollars et de 667 années-personnes d'emploi par année pendant la durée du projet et un impact additionnel de 19 millions de dollars et 141 années-personnes d'emploi au cours de la courte période consécutive au projet.

Le financement a été réparti entre quatre volets du programme : développement de l'infrastructure, développement des entreprises culturelles, marketing et études de faisabilité/de planification. Le rapport indique que les avantages culturels du programme sont marqués et que celui-ci contribue à l'expansion de l'infrastructure culturelle ontarienne et à de nouveaux projets commerciaux dans le secteur culturel.

En ce qui touche la raison d'être du programme, on a jugé qu'il y avait un trop grand nombre de petits projets de financés et que le programme convenait mieux aux grands projets d'infrastructure et aux projets d'entreprises culturelles plus audacieux. Les programmes existants auraient probablement fort bien pu supporter les projets d'études de marketing et de faisabilité.

L'administration de l'Entente a présenté une bonne occasion de mise en commun des ressources financières et de partage du savoir-faire technique entre les deux gouvernements. Il s'est établi un processus de consultations pour parvenir à des consensus et cela s'est répercuté sur des secteurs allant au-delà de l'Entente.

Les bénéficiaires, tout en étant généralement satisfaits du processus, étaient d'avis que les délais pour obtenir l'approbation du financement et la réception des paiements étaient assez longs. Toutefois, en dépit des défis administratifs, les aspects positifs l'ont largement emporté sur les problèmes rencontrés.

Coordination des politiques et gestion intégrée

Coordination des politiques

1. Indicateur de rendement

Réalisation des objectifs dans les domaines ayant fait l'objet d'un examen stratégique, de nouvelles politiques et d'une négociation ou d'une entente fédérale-provinciale ou internationale.

Objectif de rendement

Relations fédérales-provinciales :

- Préparation de la stratégie fédérale-provinciale concernant la politique nationale en matière de télécommunications
- Organisation d'une conférence ministérielle fédérale-provinciale bilatérale ou multilatérale sur les communications
- Organisation d'une conférence ministérielle fédérale-provinciale sur la culture et le patrimoine
- Mener les négociations des ententes EDÉR
- Fournir les services de secrétariat pour certaines ententes fédérales-provinciales
- Organisation d'une conférence nationale sur la culture et la technologie

Relations internationales :

- Promotion des intérêts canadiens en matière de télécommunications et sur le plan culturel lors des rencontres bilatérales et multilatérales (p. ex., avec les pays industrialisés et les principaux pays en développement, la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 1989, les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, l'accès du Canada au marché intégré de la Communauté économique européenne (l'Europe 1992) et aux marchés de l'Asie-pacifique).

Relations fédérales/provinciales

À la suite de la décision de la Cour suprême dans la cause de l'AGT, décision qui reconnaît la compétence fédérale dans le domaine des télécommunications dans l'ensemble du pays, un protocole d'entente concernant la politique des télécommunications a fait l'objet de négociations avec les provinces et les territoires. Une conférence des ministères fédéraux de la culture et du patrimoine s'est tenue au cours de l'année. Une étude sur la commercialisation des produits culturels a reçu l'approbation et l'aide financière de toutes les provinces et est en cours. Des négociations ont été entreprises avec l'Alberta et la Saskatchewan concernant des accords de partenariat en matière de communications. Des accords de collaboration dans le secteur culturel ont été signés avec le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Relations internationales

Les réalisations de 1990-1991 comprennent : le maintien d'une interface efficace auprès du Département d'Etat américain en vue de gérer les relations concernant de nouvelles politiques controversées en matière d'édition, la mise en oeuvre du régime de retransmission et l'ébauche de loi sur le cinéma et les télécommunications, l'achèvement et la signature des accords de travail avec les États-Unis relativement au partage de spectre dans les bandes 800 et 900 MHz. L'accord sur les bandes FM a aussi été signé, et les travaux sur la reconnaissance de normes techniques se poursuivent.

Nous avons organisé trois réunions inter-ministérielles portant sur la communauté européenne de 1992. Nous avons également maintenu des consultations entre le Canada et la communauté européenne et assuré le suivi à ces discussions (mai 1990).

Dans le domaine du film et de la vidéo, le Ministère a négocié et signé un accord de co-production avec le Mexique et l'Australie. Les négociations avec le Japon, Hong Kong et la Roumanie se poursuivent. Les accords avec la France, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande ont été amendés tandis que les discussions sur les accords existants avec l'Espagne, l'Italie et la Belgique se poursuivent. Le Ministère a également organisé les missions de productions en URSS, au Japon et au Mexique tout en participant à plusieurs symposium et ateliers (Festival de Cannes, deux fois en Australie et une fois en Amérique Latine) et à des commissions mixtes culturelles (avec les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, l'URSS, la France et la Grande-Bretagne). Nous avons conclu un accord de coopération dans le domaine des musées et de l'archéologie avec la France ce qui constitue une première ainsi que la formation de deux groupes de travail pour renforcer les échanges dans les domaines du livre et du disque.

Le Ministère a participé à la conférence des ministres de la culture des pays de la francophonie à Liège en novembre 1990, a participé aux conférences de Palerme et de Léon (en Espagne) pour discuter de l'avenir de la coopération culturelle en Europe.

L'Institut canadien de gestion en télécommunications a pour objectif d'accroître les connaissances et les compétences des cadres et des gestionnaires en télécommunications provenant des pays en voie de développement afin de les aider à mettre au point leurs installations, leurs services et leurs ressources humaines et, en deuxième lieu, de promouvoir la coopération et le commerce internationaux pour les industries canadiennes de fabrication du matériel et de fourniture de services de télécommunications. Comme l'évaluation du TEMIC a permis d'établir que le programme répondait très bien à ses objectifs, et que la participation du gouvernement de Canada à tous les aspects des opérations du programme était très importante, on a renouvelé le mandat de ce programme en lui accordant un budget de 825 000 \$ sur cinq ans. L'évaluation a aussi permis de constater que le TEMIC avait permis des avantages commerciaux directs et indirects pour ses membres de la part d'entreprises privées, d'établissements d'enseignement post-secondaire et du gouvernement fédéral; le TEMIC est un organisme unique en son genre, ne fait pas double emploi et fournit un service important au Canada et à l'industrie canadienne des télécommunications. Toutefois, l'évaluation a permis de constater une certaine insatisfaction reliée à l'inéquité apparente du régime et des frais d'adhésion.

2. Indicateur de rendement

Satisfaction au regard du processus d'examen et d'élaboration des politiques.

Objectif de rendement

Satisfaction du Sous-ministre au regard de l'efficacité de la politique.

Constatations

Le Sous-ministre est satisfait des processus actuels d'examen et d'élaboration des politiques.

3. Indicateur de rendement

Élaboration d'autres indicateurs de rendement suite à des évaluations.

Object de rendement

Constatations découlant des évaluations et élaboration d'objectifs en fonction des évaluations de programme suivantes :

- | | |
|-----------|---|
| 1989-1990 | <input type="checkbox"/> Relations internationales |
| 1990-1991 | <input type="checkbox"/> Relations fédérales-provinciales |
| | <input type="checkbox"/> La fonction de communications |

Constatations

L'évaluation de programme des Relations internationales est basée sur une série de sept études de fond menées entre 1989 et 1991. Les études ont porté sur une vaste gamme d'activités du Ministère, y compris un examen des fichiers, des entrevues avec les gestionnaires du MDC, des sondages auprès des clients dans les industries des télécommunications et les industries culturelles, des études de cas détaillées et une analyse organisationnelle visant à examiner si les activités de la Direction générale des relations internationales font double emploi avec celles d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Les constatations sont présentées pour huit secteurs d'activité.

Activités d'information : La collecte, l'analyse et la prestation d'information sont des volets-clé de la fonction relations internationales; pour bien remplir son mandat, elle doit jouer un rôle de source d'information sur les questions internationales, et tenir ses clients informés. Le programme fait l'objet d'éloges pour la façon dont il remplit ce rôle dans les secteurs qui se rapportent expressément à son plan de travail par rapport à la fois aux clients internes et externes. Au-delà des limites du plan de travail, il subsiste une très forte demande de service plus global et proactif que celui fourni à l'heure actuelle.

Consultation : L'évaluation a permis de constater que la fonction entretenait des consultations efficaces en ce qui concerne les questions à l'intérieur de son plan de travail à la fois avec les clients internes et les clients externes. Par contre, les consultations avec les bureaux régionaux du Ministère sont moins efficaces. Les relations sont meilleures dans le domaine des télécommunications que dans le domaine de la culture.

Planification et analyse stratégique : Les gestionnaires de plusieurs secteurs du Ministère estiment que celui-ci a besoin d'un cadre stratégique global. En ce qui concerne les questions internationales, une proportion importante et croissante de leur plan de travail subit l'influence de l'évolution de la situation internationale. Il y a une forte demande de services stratégiques qui doivent être fournis par des spécialistes en questions internationales. Les clients des télécommunications et aussi de la culture ont affirmé qu'à leur avis le gouvernement en général et le MDC en particulier manquent de vision et n'ont pas une orientation suffisamment bien définie dans leurs programmes.

Visites : Les clients estiment que les visites internationales sont généralement bien gérées, mais les petites entreprises et celles en développement se sentent parfois oubliées ou mises de côté lorsque des visites sont organisées. Les gestionnaires du Ministère ne sont pas tous convaincus de la valeur des visites internationales. Toutefois, le Canada doit continuer à satisfaire à ses obligations diplomatiques en fournissant ce service.

Commerce en télécommunications : Le MDC est largement respecté à cause de son expertise unique et de sa contribution aux négociations internationales, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures et du Commerce international (AECEC). Toutefois, l'industrie estime que le Ministère n'analyse pas adéquatement les répercussions des ententes commerciales sur ses clients. Les clients ont demandé plusieurs types d'aide de la part du gouvernement : amélioration de la coordination entre les programmes gouvernementaux, accords financiers avantageux destinés à faciliter les ventes aux pays du Tiers monde, et appui manifeste des hauts responsables gouvernementaux aux efforts d'exportation des entreprises canadiennes.

Conférences des télécommunications multilatérales : La représentation du Canada par le Ministère est tenue en haute considération par les responsables du ministère des Affaires extérieures et de Commerce international, les clients et la communauté internationale.

Possibilités de commercialisation et de collaboration internationale dans le domaine de la culture : Les clients ont identifié un certain nombre d'initiatives gouvernementales qu'ils verraient d'un bon oeil en vue de soutenir leurs efforts; toutefois, à l'heure actuelle, ils ne sont au courant d'aucun programme bien coordonné ou clairement articulé au sein du Ministère qui pourrait se charger de ces initiatives.

Ressources : Sauf quelques exceptions mineures, aucune des études de fond n'indique que le Ministère doive augmenter ou réduire de façon appréciable le niveau actuel de ressources. Toutefois, les clients ont recommandé que les activités soient réorientées et restructurées afin de mieux utiliser les ressources existantes.

Le rapport intégré de l'évaluation inclut une stratégie de mise en oeuvre visant à renforcer les points faibles à court terme, et à restructurer la fonction afin de mieux répondre aux besoins futurs des clients et du Ministère.

Gestion intégrée

4. Indicateur de rendement

Rapport entre les années-personnes et les fonds engagés par la Gestion intégrée et ceux engagés par l'ensemble du MDC.

Objectif de rendement

Maintien ou amélioration des rapports actuels.

Constatations

1988-1989	5,5 % des fonds, 10,7 % des a.-p.
1989-1990	5,1 % des fonds, 10,7 % des a.-p.
1990-1991	4,5 % des fonds, 10,8 % des a.-p.

Comme ces constatations le montrent, le MDC a amélioré son pourcentage du rapport des fonds et presque maintenu son rapport des années-personnes.

Service des installations du centre et services techniques

5. Indicateur de rendement

Pourcentage du dépassement des coûts par rapport aux frais d'investissements globaux des projets.

Objectif de rendement

Rapport des niveaux réels.

Constatations

Voir partie II, Responsabilité administrative.



Partie II:
Responsabilité administrative

Politique de gestion des programmes et des ressources

1. Respect du budget alloué

Indicateur de rendement

Demandes de financement supplémentaire limitées aux questions de politiques; rajustements de prix accordés à tous les ministères pour faire face aux pressions imprévisibles et inévitables concernant la charge de travail.

Rendement attendu

Atteindre les résultats prévus en respectant les niveaux de ressources approuvés.

Constataions

Le vaste mandat du ministère des Communications comporte une foule de programmes et d'activités allant de la recherche scientifique à l'élaboration de la politique culturelle. Le MDC gère également le Centre de recherches sur les communications, complexe de 1 400 acres qui inclut 72 bâtiments et 13 km de routes pavées. Il y assure tous les services que fournit normalement Travaux publics Canada pour des installations semblables comme les services de chauffage et d'électricité, l'entretien des terrains et la sécurité. Il partage cet emplacement avec le MDN et l'ACNOR et il administre des protocoles d'entente qui prévoient la prestation de services techniques et de soutien à ces clients. Le défi du Ministère est de répondre à une demande diversifiée de ressources à partir de budgets limités par des réductions et des prélèvements.

Le Ministère se voit alloué un niveau de ressources globales limité. Sur un montant brut de dépenses de 530 millions de dollars approuvé par le Parlement dans le Budget des dépenses principal de 1990-1991 (311 millions de dollars en affectations et 219 millions en recettes inscrites au Crédit) et administré par le MDC, 117 millions (22 %, ce qui représente une augmentation de 19,5 % par rapport à l'an passé) ont été affectés aux salaires et 177 millions (33%) à des programmes précis pour lesquels on ne peut guère réaffecter les sommes sans nuire aux programmes. Sur la somme de 236 millions de dollars affectés aux programmes opérationnels du Ministère, 211,5 millions sont administrés par l'Agence des télécommunications gouvernementales (177 million l'an passé, une augmentation de 19,5 %) au moyen d'un fonds renouvelable servant à la prestation de services de télécommunications aux ministères et organismes fédéraux.

Pour faire face à ses engagements et aux nouvelles priorités, le MDC applique un régime très strict d'examens périodiques. Ceux-ci, qui sont faits aux cinquième, neuvième et douzième mois, garantissent l'utilisation la plus efficace possible des ressources disponibles et ils sont exécutés à l'échelle du Ministère pour justifier les plans de travail opérationnels et permettre une réaffectation des budgets.

Notre protocole d'entente signé dans le cadre de l'APRM, combiné au soutien permanent assuré par les analystes du Secrétariat du Conseil du Trésor affectés au Ministère, a permis au MDC de jouir d'une souplesse constante dans la réaffectation de ses fonds. Le Ministère a ainsi pu administrer efficacement ses ressources discrétionnaires limitées et parvenir à une efficacité maximale malgré une réduction budgétaire de 2,7 millions de dollars qui représente sa participation au financement de la crise du Golfe, ainsi qu'une autre de 0,5 million pour permettre la mise en oeuvre de la décision du gouvernement concernant la TPS. L'utilisation de la quasi-totalité de ses ressources montre qu'il a su, pour la cinquième année de suite, gérer avec succès ses fonds limités.

2. Cycle de gestion des dépenses

Indicateurs de rendement

Présentation à point nommé des documents requis, y compris des données financières exactes et suffisantes et des données sur les programmes.

Constatations

Le Plan opérationnel pluriannuel de 1990-1991 a été officiellement présenté à la fin d'octobre 1990. Au début de septembre, il s'est tenu une série de consultations avec les analystes du Conseil du Trésor, consultations qui se sont poursuivies en parallèle pendant la préparation du POP. Puisque les analystes du MDC et du Conseil du Trésor avaient noué des liens de consultation étroits, le travail de ces derniers n'a pas été entravé par la présentation officielle du POP en octobre. Les propositions, les documents d'information générale et les documents de travail ont été fournis aux analystes du Conseil du Trésor au fur et à mesure qu'ils étaient disponibles.

Tout au cours de l'année 1990-1991, le MDC et le SCT ont entretenu des rapports de franchise et de confiance, dans une saine ambiance de négociation et de mise en question, caractéristique des rôles respectifs de ces deux ministères.

Politique du personnel

1. Réaménagement des effectifs

Indicateurs de rendement

Pourcentage ou nombre d'employés qui sont :

- réaffectés au MDC ou dans un autre ministère;
- mis en disponibilité

Résultats des griefs et des appels relatifs au réajustement des effectifs et à la dotation par l'intermédiaire du système d'administration des priorités.

Rendement attendu

Réaffectation de 100% des employé(e)s touché(e)s.

Pleine considération accordée à l'absorption (y compris le recyclage) de tous les employés touchés, y compris ceux d'autres ministères, lors de la dotation de postes.

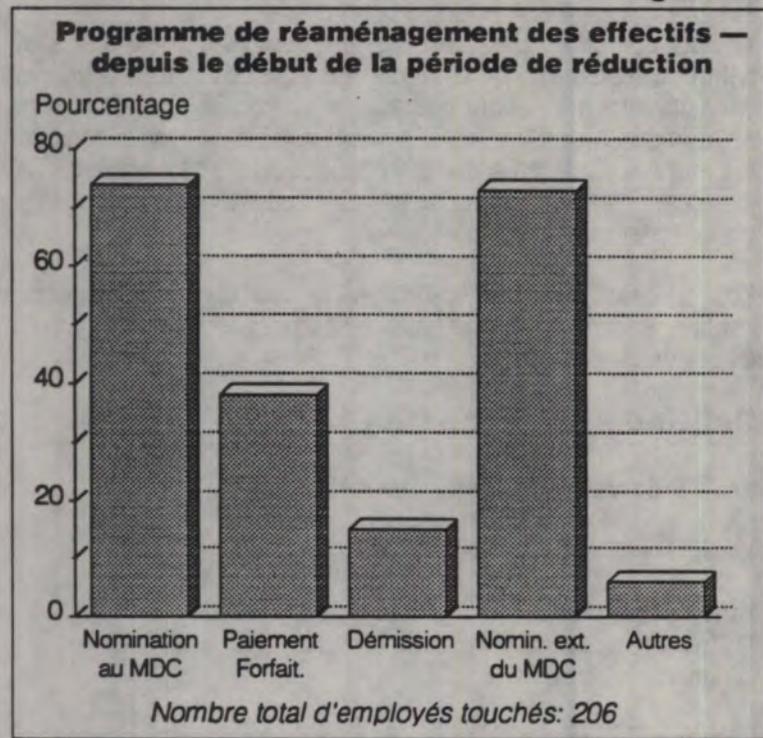
Aucun grief/appel maintenu.

Constatations

Depuis le début de la période de compression, le Ministère a réduit ses années-personnes de 208 (174 en 1989-1990). Cette mesure a touché au total 206 employés, qui se sont automatiquement vu offrir un programme de recyclage. Seulement six employés des régions, qui ont refusé de déménager, ont été mis à pied.

Il a eu trois griefs ou appels présentés relativement au réaménagement des effectifs.

Figure 22



2. Équité en matière d'emploi

Indicateurs de rendement

Pourcentage des membres des groupes cibles faisant partie des groupes et niveaux professionnels par rapport à la disponibilité du marché.

Degré de repérage et de suppression des obstacles.

Taux ou degré d'accélération des résultats des objectifs de participation des membres des groupes cibles.

Rendement attendu

Tel que précisé dans le Plan pluriannuel des ressources humaines (PPRH).

Mesures prises pour repérer et supprimer les obstacles.

Tel que précisé dans le PPRH

Constatations

Femmes

En 1987, le MDC a perdu un certain nombre de femmes au niveau de la gestion supérieure au profit d'autres ministères fédéraux, ce qui a fait tomber la représentation au sein de cette catégorie à 5,4 %. En recourant à diverses stratégies, le MDC a fait monter la représentation à 19,6 % au cours des dernières années, ce qui est supérieur à l'objectif ministériel qui est passé de 12 à 16 % pour 1991.

En 1990-1991, le ministère a dépassé ses objectifs de représentation des femmes dans toutes

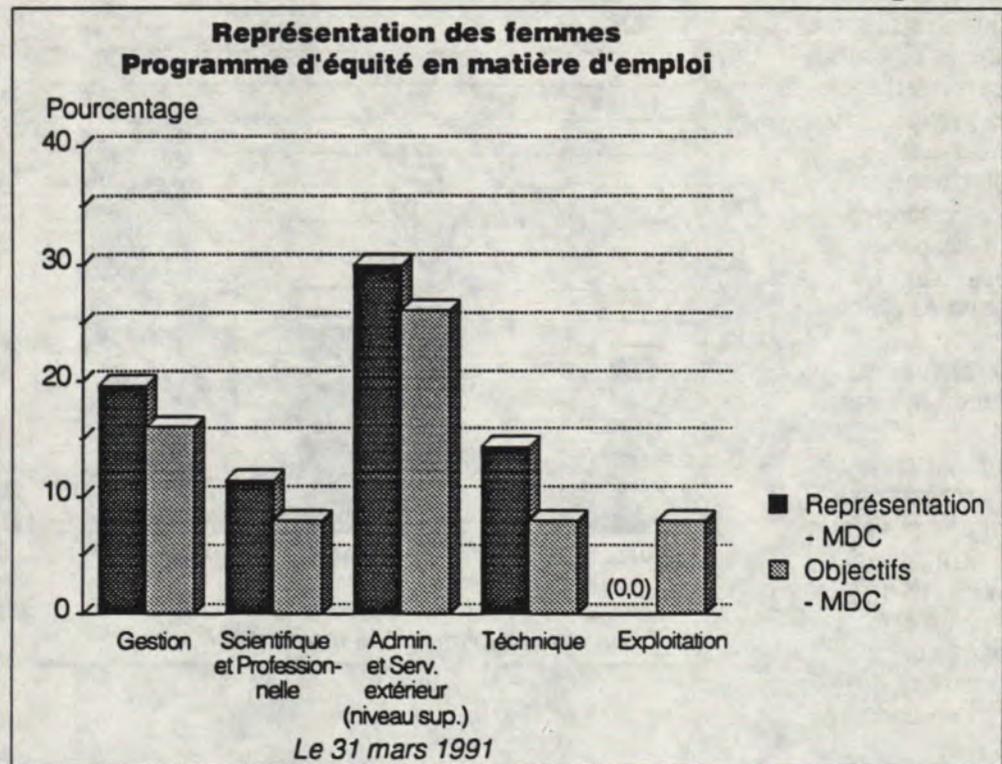
les catégories (sauf celle de l'exploitation où elles ne sont pas représentées) : gestion (19,6 % versus 16,0 %), scientifique et professionnelle (11,4 % versus 8,0 %), administration et services extérieur (niveau supérieur) (30,0 % versus 26,1 %), et technique (14,3 % versus 8,0 %).

Une étude a été entreprise en 1988 pour examiner la situation et déterminer les obstacles à l'avancement que rencontrent les femmes. Un certain nombre de mesures ont été recommandées, dont beaucoup ont déjà été mises en oeuvre. Ainsi on a décidé d'accorder une attention spéciale aux femmes du Ministère qui ont exprimé le désir de se recycler dans des domaines non traditionnels. Il y a, tant à l'Administration centrale que dans les bureaux régionaux, des femmes qui ont suivi une formation de recyclage et qui occupent maintenant des postes d'EL pour lesquels elles possèdent les compétences voulues.

Recruter des femmes pour doter des postes non traditionnels, notamment dans les catégories scientifique et professionnelle, est une mission très difficile étant donné la nature très spécialisée du travail. C'est pourquoi les gestionnaires ont fait du recrutement dans les universités et dans les collèges. Les Programmes de mesures spéciales de la CFP continuent d'aider les gestionnaires à passer à travers le processus du recrutement en mettant à leur disposition des mois-personnes pour la durée de la période de formation. Bien souvent, grâce à des programmes comme le programme Option de la CFP les gestionnaires parviennent à trouver pour le Ministère des employées qui possèdent la formation requise.

Une conférence intitulée "Les femmes au MDC — Aujourd'hui et demain" s'est tenue le 31 janvier 1991. On avait alors invité les participant(e)s à explorer les situations auxquelles les femmes doivent faire face de nos jours dans leur milieu de travail et à identifier diverses solutions aux problèmes existants. Le rapport final de la conférence accompagné des recommandations sera remis à chaque employé du MDC. Un plan d'action sera élaboré pour faire suite aux recommandations du rapport.

Figure 23

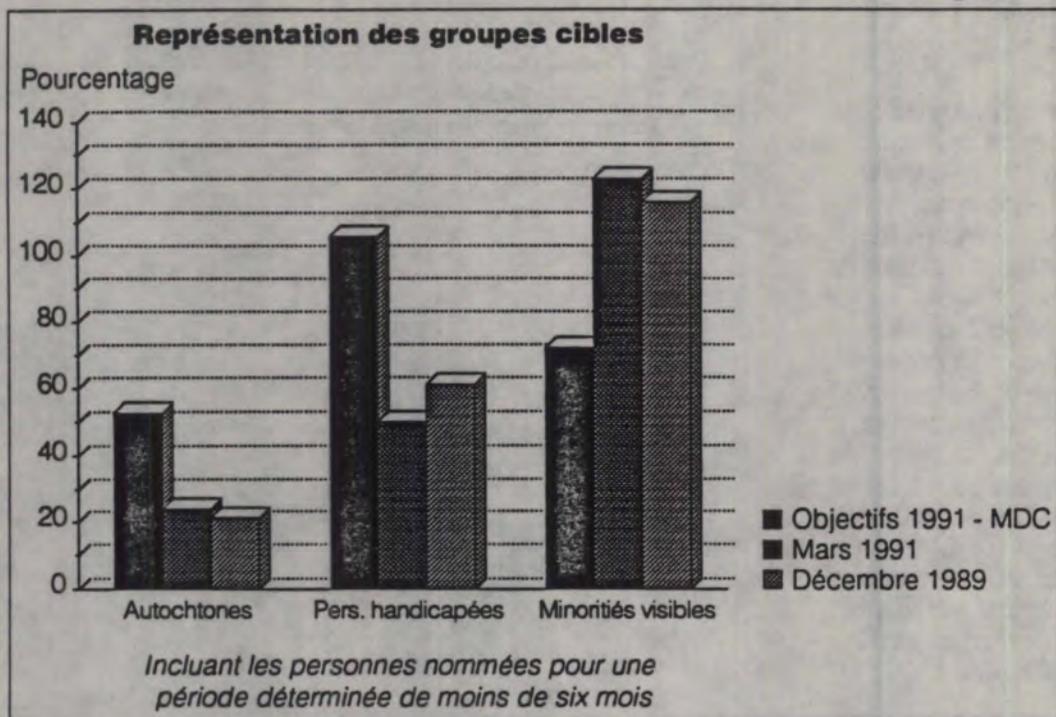


Représentation des groupes cibles

Figure 24

Les statistiques montrent que nous ne réalisons pas nos objectifs de représentation des groupes cibles quant aux autochtones et aux personnes handicapées. Cependant, les minorités visibles sont bien représentés au sein du Ministère.

Afin d'accroître la représentation des groupes cibles au MDC, nous avons mis en place un certain nombre de stratégies. En voici un aperçu.



Création d'un répertoire

Nous continuons de recruter des personnes en nous servant des répertoires tenus par la CFP, mais la liaison avec divers organismes nous aide à établir un répertoire des membres des groupes cibles qui possèdent les compétences recherchées par le Ministère. Les curriculum vitae sont mis en circulation dans les différents secteurs du MDC et les gestionnaires peuvent les examiner au bureau de Programme d'équité en matière d'emploi.

Programme de recrutement et de formation

Un programme unique de recrutement et de formation a été institué en 1989. Ce programme est axé sur le recrutement à l'extérieur de la fonction publique fédérale. Les besoins ministériels ont été déterminés puis les personnes répondant aux exigences ont été sélectionnées et engagées. Après leur nomination au Ministère, les personnes choisies ont bénéficié d'une formation et d'une orientation pertinentes. Les contraintes budgétaires ont mis fin à cette initiative en 1990. Cependant, le Ministère étudiera d'autres initiatives afin de progresser et d'éventuellement réaliser ses objectifs en matière d'équité d'emploi.

Sensibilisation

Une séance de sensibilisation a été organisée afin d'amener les employés à se sentir à l'aise lorsqu'ils engagent des handicapés ou lorsqu'ils en côtoient dans l'exercice de leurs fonctions.

Une séance d'information axée sur les gestionnaires a été organisée pour faire connaître le programme et les services de recrutement des membres des groupes cibles que l'on trouve à bien des endroits y compris le Ministère, la CFP et le secteur privé.

Emploi à domicile

Ce projet pilote vise à donner aux handicapés la possibilité de travailler à la maison.

3. Formation du personnel

Indicateurs de rendement

Mesure dans laquelle la formation offerte répond aux besoins identifiés.

Degré d'assistance aux cours de formation de gestion obligatoires

Degré d'assistance aux cours de communication obligatoires à l'intention des porte-parole ministériels.

Rendement attendu

Formation évaluée et validé, et mesures de suivi pertinentes prises.

Formation assurée conformément à la politique

Constatations

La formation a été assurée en conformité avec le plan de formation et les besoins déterminés par l'employé et le surveillant dans le rapport annuel d'évaluation du rendement de l'employé. Des fonds supplémentaires ont été utilisés pour assurer la formation technique des inspecteurs radio dans les bureaux régionaux et de district.

On a en général respecté le programme de formation obligatoire prévu pour les gestionnaires, sauf pour les gestionnaires du niveau intermédiaire, parce que les frais élevés de déplacement nous ont empêchés d'offrir le nombre prévu de cours. La situation sera corrigée en 1991-1992, lorsque le programme sera géré à l'interne. On peut voir au tableau suivant la participation à ces cours obligatoires de formation des cadres.

Formation obligatoire pour les gestionnaires

Catégories	1989-1990		1990-1991	
	Prévue	Assuré	Prévue	Assuré
Haute gestion	7	6	7	5
Gestionnaires supérieurs	12	11	12	12
Gestionnaires intermédiaires	23	15	23	18
Surveillants	44	44	40	37

Par ailleurs, la formation prévue pour les porte-parole du Ministère n'a pas été offerte parce que le marché prévoyant la présentation du cours n'a pas été adjugé. Nous prévoyons reconsidérer le bien fondé de cette initiative en 1991-1992.

4. Évaluation des emplois

Indicateurs de rendement

Mécanismes de contrôle efficaces en termes de surveillance et de vérification incluant revues sur place et mesures correctives; rendement pour la qualité des décisions en matière de classification.

Résultats des griefs portant sur la classification.

Rendement attendu

Rendement général pleinement satisfaisant concernant les mécanismes de contrôle; et rendement de 90 % ou plus pour la qualité des décisions de classification.

Délais prescrits pour présenter les griefs de classification; décisions totalement documentées.

Rendement sur le plan de la classification

Le Ministère a atteint un degré de précision de 91 % dans ses décisions de classification soit une amélioration de 1 % par rapport à l'année précédente. Les mesures de contrôle des programmes ont été considérablement améliorées. Une vérification interne a été faite en 1990-1991 pour s'assurer que le Ministère a répondu à toutes les exigences en ce qui concerne la cote de rendement entièrement satisfaisant. Le rapport annuel sur la classification sera présenté au SCT sous pli distinct et nous devrions recevoir notre cote de rendement d'ici juillet 1991.

Griefs au sujet de la classification

En 1990-1991, dix griefs portant sur la classification ont été présentés, soit deux fois plus que l'an passé. Un de ceux-ci a abouti à la confirmation du niveau du poste et deux ont été retirés. Les sept autres sont en suspens en attendant le règlement de griefs sur les postes des relations de travail. Des dix griefs présentés, huit n'étaient pas appuyés par l'agent de négociation. Durant 1990-1991, huit demandes de règlement de différend ont été reçues. Cinq d'entre elles ont été retirées par la gestion, deux ont été portées à l'attention d'un comité qui a confirmé le niveau dans un cas et reclassifié à un niveau supérieur l'autre poste. Finalement, la dernière demande est gardée en suspens en attendant que la gestion revoie la description du poste.

5. Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat

Indicateurs de rendement

Taux d'achèvement des documents de certification des employés et des rapports confidentiels exigés.

Résultats de l'ordre donné à certains employés de se départir d'actif ou de mettre fin à des activités.

Entrevues de départ des employés assujettis aux mesures d'après-mandat.

Effets et résultats de la non-observation du Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat.

Rendement attendu

Taux d'achèvement de 100 %.

Observation de l'ordre.

Taux d'achèvement des entrevues de départ de 100 %.

Mesures prises adéquates lorsque non-observation du code.

Constataions

Aucune nomination n'est complétée tant que l'employé ne s'est pas conformé au Code, ce qui signifie que la personne doit avoir rempli des formules et assuré le suivi nécessaire.

On ne connaît pas de cas où une personne ne s'est pas conformée au Code, situation qui obligerait la direction à prendre des mesures de redressement.

On réalise des entrevues de départ avec les SM et les EX qui quittent la fonction publique puisque les mesures d'après-mandat du Code s'appliquent alors.

Même s'il n'y a pas de dossier sur le nombre de déclarations faites par les employés sur ces questions, les rapports confidentiels et la teneur des déclarations faites quotidiennement par les employés sont examinés, et le cadre désigné (SMA, Gestion intégrée) communique aux intéressés la décision qui s'impose.

6. Examen du rendement et évaluation des employés

Indicateur de rendement

Taux d'achèvement des formules intitulées "Examen du rendement et évaluation de l'employé".

Répartition des cotes d'évaluation.

Rendement attendu

Tous les employés admissibles doivent être évalués.

Répartition des cotes d'évaluation données au Ministère selon les normes fédérales.

Constataions

Plus de 99,61 % des évaluations des employés ont été faites en 1989-1990, ce qui représente 2 305 évaluations. Comme en 1988 et en 1987, lorsqu'il a reçu une lettre de félicitations du Conseil du Trésor, le Ministère avait enregistré en 1988-1989 un taux élevé d'achèvement des évaluations.

La répartition selon les cotes d'évaluation a concordé avec les normes en place pour l'ensemble de la fonction publique.

7. Santé et sécurité au travail

Indicateurs de rendement

Fréquence et gravité des maladies et accidents professionnels.

Conclusions et recommandations des enquêtes sur la sécurité et la santé du milieu et des rapports d'inspections.

Rendement attendu

Ne pas dépasser les niveaux actuels.

Observation des recommandations.

Constataions

La fréquence et la gravité des blessures et maladies professionnelles ont légèrement augmenté en 1990, passant à 13 en 1990 comparativement à 10 en 1989 et à 13 en 1988. Les glissades et les chutes sont encore, essentiellement, à l'origine de ces blessures.

Quatre études environnementales ont été faites ou complétées en 1990. Dans le cadre de l'étude du système de chauffage, de ventilation et de climatisation dont il était question dans le RAG de 1989, les niveaux d'humidité dans l'immeuble Journal Nord ont fait l'objet de contrôles durant l'année et des experts de Santé et Bien-être social en ont analysé les résultats. Ces niveaux sont légèrement en dehors des limites acceptables, notamment durant les mois secs d'hiver. Ces données ont été portées à l'attention du propriétaire, Campeau Canada. Depuis, celui-ci a relevé les niveaux d'humidité, ce qui a amélioré le confort général dans l'immeuble. Dorénavant, on fera des vérifications ponctuelles du degré d'humidité pour s'assurer que les lignes directrices qui prévalent dans l'industrie sont observées. À tous égards, cette étude est maintenant terminée.

Santé et Bien-être social Canada a réalisé une étude environnementale des laboratoires de l'Institut canadien de conservation en vue d'évaluer l'efficacité et l'efficience des hottes de laboratoire et des systèmes d'extraction mobiles utilisés pour évacuer les vapeurs des produits chimiques. Il ressort de cette étude que deux systèmes sont défectueux et que le débit de la plupart des autres systèmes est trop fort. Cela réduit leur efficacité et empêche l'installation d'autres systèmes vu les limitations imposées en matière de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. Le directeur général de l'Institut et le directeur général des Services administratifs et techniques du Ministère ont pris des mesures correctives.

Par ailleurs, Santé et Bien-être social Canada a procédé à une étude environnementale de l'atelier de modélisation dans le bâtiment 34 du Centre de recherches sur les communications pour évaluer les opérations et déterminer les risques éventuels que les produits chimiques pourraient faire courir aux employés qui usinent des métaux, qui font des travaux de soudure ou de galvanisation ou qui font de la peinture au pistolet. Suite à cette étude, les installations techniques vont mettre en oeuvre plusieurs recommandations en vue d'améliorer les systèmes d'évacuation locaux et ils ont acquis un système d'évacuation Heppa Filter qui servira aux employés.

Le rapport final de l'étude sur les conditions d'hygiène au CRC a été distribué en décembre 1990 à toutes les personnes travaillant sur les lieux. Les résultats de cette étude ne sont pas concluants faute de dossiers personnels complets sur toutes les personnes qui ont un jour travaillé au CRC, mais Santé et Bien-être social en a quand même déduit que cette étude environnementale complète menée sur les lieux n'a permis de déceler aucun risque qui pourrait mettre en danger la santé des employés qui y travaillent actuellement.

Les études ont en outre révélé que des 83 cas présentés à Santé et Bien-être social par le groupe de travail sur la santé et la sécurité, 39 cas de cancer ont été confirmés au sein du groupe, 14 cas n'ont pu être identifiés en raison de renseignements insuffisants et 30 ne sont associés à aucun traitement contre le cancer; il n'existe pas à leur sujet de registre officiel indiquant un cancer ayant causé la mort et il est supposé qu'il n'y a pas eu de cancer dans ces cas-là. Quant aux cas de cancer confirmés, ils sont assez communs et plusieurs causes peuvent les expliquer (régime alimentaire, cigarette, etc.). Compte tenu des données disponibles, il est impossible d'attribuer ces cancers à l'exposition aux conditions que l'on retrouve sur les lieux de travail à Shirley's Bay.

8. Congés de maladie

Indicateurs de rendement

Comparaison du taux d'utilisation des congés de maladie par rapport aux années précédentes et moyennes ajustées (normes fédérales).

Rendement attendu

L'utilisation doit cadrer avec les normes fédérales.

Constatations

Au cours des trois derniers exercices, les statistiques montrent que le taux d'utilisation des congés de maladie au MDC est légèrement supérieur aux normes pour l'ensemble de la fonction publique. La mise en oeuvre des rapports trimestriels de présence et de congés cumulatifs des employés et des gestionnaires pour toute l'année permet au Ministère de mieux contrôler l'utilisation des congés de maladie et de prendre des mesures dans les cas d'abus.

Utilisation moyenne des congés de maladie (en jours)

1987-1988		1988-1989		1989-1990	
MDC	CFP	MDC	CFP	MDC	CFP
8,166	7,753	8,796	7,965	7,807	7,714

9. Planification des ressources humaines

Indicateurs de rendement

Un PPRH qui tient compte des priorités, des plans et des objectifs du Ministère et qui respecte les lignes directrices générales du SCT, ainsi que les exigences particulières de la lettre d'appel annuelle ou triennale.

Rendement attendu

Un PPRH acceptable, qui est guidé par la direction et qui est entièrement intégré à la planification opérationnelle; réalisation des objectifs précédemment fixés.

Constatations

Le Ministère n'a plus à produire un PPRH.

Utilisation du système Mansis dans la région du centre

En 1990, le Ministère a fait une évaluation de l'utilisation du système Mansis dans la région du centre. Mansis est un système de gestion conçu pour faciliter les opérations courantes de gestion et la mise en oeuvre des changements à l'échelle d'une organisation. Le projet permet d'enseigner les notions de base dans les domaines de la gestion et des relations interpersonnelles et offre des outils simples. La mise en oeuvre de ce système dans la région du centre s'est terminée à la fin de septembre 1988.

L'évaluation a permis de constater qu'en général Mansis a été accepté et comporte de nombreux avantages pour le milieu de travail. La formation et la mise en oeuvre du système ont été évaluées favorablement par les employés. Plus de la moitié des employés interrogés choisiraient de continuer à utiliser Mansis s'ils avaient le choix. La majorité des employés recommanderaient le système à d'autres secteurs du Ministère.

L'évaluation a conclu que la mise en oeuvre de Mansis dans la région du centre a atteint un grand nombre des objectifs visés et apporté des avantages notables en milieu de travail.

L'évaluation a révélé certains problèmes mineurs liés en particulier à la mise en oeuvre de la mécanique quotidienne de Mansis. Le Comité de gestion régional étudie actuellement ces problèmes et formulera un plan d'action fondé sur les recommandations du Comité.

Politique de gestion administrative et de l'information

1. Marchés

Indicateur de rendement

Pourcentage des marchés concurrentiels en fonction des marchés totaux.

Constatations

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère a accordé 951 marchés de services, dont 806 ou 85 % à des entrepreneurs uniques ce qui représente une hausse de 16 % par rapport à l'année précédente. Cependant, la grande partie de ceux-ci représentent d'assez petits contrats comme le montre le tableau suivant.

Valeur des marchés	Nombre de marchés	% de marchés accordés en régime concurrentiel	Valeur moyenne des marchés
0 - 10K	555	69 %	3 617 \$
10 - 25K	182	22 %	18 768 \$
25K	69	9 %	42 361 \$

Les autorisations du Ministère au titre des marchés accordés à des entrepreneurs uniques sont de 25 000 \$ pour les services de consultation et de 50 000 \$ pour les autres services. Tous ces marchés respectent les limites des autorisations à l'exception de ceux qui concernent les "commissions" et les "centres d'excellence" pour lesquels l'autorisation s'élève à 100 000 \$.

Si tant de marchés ont été accordés à des entrepreneurs uniques, c'est parce qu'il y a eu une forte demande de compétences très spécialisées dans les domaines comme les télécommunications, la recherche, la muséologie et la conservation.

2. Technologie de l'information

Rendement attendu

Calendriers et budgets des projets respectés

Constatations

Durant l'exercice 1990-1991, 14 projets stratégiques découlant directement du plan stratégique de gestion de l'information adopté en juin 1990 ont été mis sur pied. Ils représentent 29 % de toutes les années-personnes et 18 % de l'ensemble des dépenses en capital et en biens et services consacrés à la technologie et l'information, mais ils sont essentiels à l'utilisation stratégique de la technologie de l'information au sein du Ministère. Trente échéances ont été établies pour ces projets dont on devait faire rapport dans le RAG de 1990-1991. Ces projets constituent un plan ambitieux puisqu'ils visent à exploiter des possibilités clés et à corriger des carences importantes de la technologie de l'information utilisée pour faciliter au Ministère la réalisation de sa mission.

Sur les trente échéances fixées, seulement 27 % ont été respectées, 60 % des objectifs ayant été réalisés durant l'exercice, mais non sans retard. Ce faible taux de réalisation est dû au réaménagement des priorités du Ministère au cours de l'année, comme en témoignent les taux obtenus au titre des immobilisations, (19 %), du financement des biens et services (32 %) et des années-personnes (34 %) consacrées à la technologie de l'information. Cependant, cette situation n'a pas eu d'effet important sur les programmes du Ministère et on peut faire état de trois grands projets couronnés de succès : l'établissement du Réseau d'information des cadres supérieurs, l'approbation de fonds pour le remplacement du système CP-6 qui prend de l'âge, ainsi que la migration du système de gestion du spectre.

Loin de se contenter de ces résultats, le Ministère va continuer à planifier audacieusement l'application de la technologie de l'information pour satisfaire aux exigences des programmes et permettre au gouvernement de mettre en oeuvre ses initiatives de réduction des effectifs dans les prochaines années.

Échéances respectées :	27 %
Années-personnes effectives/planifiées :	66 %
Dépenses en biens et services effectives/planifiées :	68 %
Dépenses en capital effectives/planifiées :	81 %

3. Secrétariat de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels

Indicateurs de rendement

Accès à l'information — Pourcentage des demandes traitées dans les délais prescrits.

Nombre de plaintes au Commissaire concernant les extensions par rapport au nombre total de plaintes reçues.

Protection des renseignements personnels — Pourcentage des demandes traitées dans les délais prescrits.

Constatations

En plus des 16 demandes en suspens de l'année dernière, 109 demandes d'accès à l'information ont été reçues, pour un total de 125 demandes. Cent trois demandes ont été effectuées, dont 90 dans les délais prescrits, ce qui montre une amélioration sur l'an passé. Quarante et une demandes ou 33 % ont nécessité une prolongation de délai.

Six plaintes ont été reçues cette année, dont une à cause d'un prolongement de délai, trois pour retard (une était justifiée, une était injustifiée et une était bien fondée), et deux sont encore en suspens.

Le Ministère a en outre reçu quatre demandes relativement à la protection des renseignements personnels et il a répondu à toutes ces demandes dans les délais fixés. Il a reçu une plainte, mais elle ne concernait pas un prolongement de délai.

Il y a eu une légère augmentation du nombre de demandes d'accès à des renseignements que le secrétariat de l'ATIP a dû traiter l'an dernier (125 contre 119). La ventilation des demandes semble révéler une diminution du nombre de demandes "courantes" et une augmentation correspondante du nombre de demandes plus "complexes/délicates". Les demandes provenant des médias représentent cette année encore un pourcentage important. Enfin, le secrétariat de l'ATIP a reçu deux fois moins de demandes de renseignements personnels que l'an passé (8 contre 4).

4. Gestion des documents

Indicateur de rendement

Pourcentage des documents pour lesquels il existe un calendrier d'approbation pour la conservation et l'élimination par rapport à l'ensemble des documents archivés.

Constatations

Sur les 20 998 documents actifs à caractère opérationnel, 12 665 sont visés par les calendriers approuvés de conservation et d'élimination. Tous les calendriers s'appliquant aux 22 559 documents d'administration générale sont visés par les "calendriers généraux de conservation et d'élimination des documents du gouvernement du Canada".

5. Gestion et contrôle des projets

Indicateur de rendement

Le pourcentage des dépassements de coûts par rapport au coût total des projets:

Constatations

Le RAG de 1989-1990 mettait l'accent sur un seul projet d'immobilisation. Puisque le projet en question était presque entièrement relié à une question de santé et sécurité, le dépassement des coûts par rapport aux prévisions était attribuable à des circonstances sur lesquelles les gestionnaires du projet n'avaient pas de contrôle. L'enlèvement de matériaux dangereux était le principal enjeu du projet. En fait, la situation était bien documentée et a fait l'objet d'une présentation au Conseil du Trésor séparément et a été traitée spécifiquement lors de la présentation du POP.

En préparant le rapport de cette année, il est devenu évident que nous devons développer d'autres indicateurs de rendement qui seraient plus représentatifs de la qualité de la gestion dans le domaine des projets immobiliers. D'autres moyens de rapporter sur la gestion des projets seront étudiés dans le contexte de la prochaine revue approfondie de la responsabilité. Ces indicateurs devront être disponibles pour le prochain rapport. La notion de dépassements de coûts est adéquate comme indicateur normatif étant donné qu'un tel indicateur permet de ventiler les données selon les catégories appropriées. À titre d'exemple, dans un tel cadre, les projets de remplacement d'immobilisations existantes pourraient constituer une catégorie indépendante des projets de rattrapage.

Politique des langues officielles

Service au public dans les deux langues officielles

1. Activité proposée

Revoir les listes des bureaux où la demande importante doit être satisfaite conformément à la Loi et à la Charte des droits et libertés.

Rendement attendu

Les listes de ces bureaux sont mises à jour et envoyées au Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi qu'aux gestionnaires concernés.

Constatations

Nous sommes à revoir la répartition linguistique de la population que chaque bureau dessert en fonction des exigences de la nouvelle réglementation.

2. Activité proposée

Afficher dans ces bureaux le fait que les services sont assurés dans les deux langues officielles.

Rendement attendu

Les symboles du SCT sont installés partout où des services bilingues doivent être assurés.

Constatations

Les affiches sont installées ce qui a été confirmé par la vérification du bureau du Commissaire au langues officielles.

3. Activité proposée

Veiller à ce que les entrées dans les annuaires téléphoniques gouvernementaux et publics soient de bonne qualité linguistique.

Rendement attendu

L'Agence des télécommunications gouvernementales ne reçoit plus de plaintes.

Constatations

Dans les Maritimes, les mécanismes sont présentement en place pour assurer la qualité linguistique des inscriptions et Télé-Direct sera en mesure d'accentuer toutes les inscriptions dans cette région d'ici la fin de 1991. En Ontario, un service centralisé de révision de textes assure la qualité linguistique de ces inscriptions. Des mécanismes semblables seront mis sur pied prochainement dans la région du Centre. De plus, le "jaunissement" des pages bleues donnera plus de contrôle sur le contenu et la qualité linguistique de ces pages puisqu'elles seront relues par l'ATG au stage finale de la production, juste avant l'impression.

4. Activité proposée

Assurer en tout temps la réception bilingue et le suivi dans la langue officielle choisie par le client.

Rendement attendu

On répond à tous les appels téléphoniques et les demandes de renseignements au comptoir dans les deux langues officielles. Le suivi se déroule dans la langue officielle choisie par le client.

Constatations

Lors d'appels téléphoniques placés par les employés de la division des langues officielles vers les bureaux assurant le service au public, l'accueil téléphonique a été assuré en tout temps dans les deux langues officielles et le service assuré dans la bonne langue officielle. Les agents du bureau du Commissaire qui ont visité certains bureaux offrant le service au public se sont dit satisfaits de la qualité linguistique des services offerts dans ces bureaux.

5. Activité proposée

Informar la population de la disponibilité des divers services et programmes dans les deux langues officielles.

Rendement attendu

Les annonces publicitaires sont publiées dans les journaux de langue majoritaire et minoritaire ou dans les deux langues officielles s'il n'existe pas de journal de langue minoritaire.

Constatations

Les gestionnaires connaissent leurs responsabilités en ce sens. À titre d'exemple, nous avons récemment publié un avis dans un journal de langue française au Québec. Lorsque le gestionnaire a vérifié la liste des journaux, le nom de l'hebdomadaire de langue anglaise n'y figurait pas. Or entre le moment où nous avons publié cet avis et celui où nous avons reçu deux plaintes du bureaux du Commissaire, le gestionnaire a été informé de l'existence de ce journal et s'est empressé de publier le même avis en anglais pour sa clientèle de cette langue.

6. Activité proposée

Mener une enquête auprès de la clientèle du Ministère dans tous les bureaux et bureaux auxiliaires afin d'évaluer la satisfaction du public quant à la disponibilité des services dans les deux langues officielles et de leur qualité linguistique.

Rendement attendu

Les résultats du sondage nous démontrent que les services sont offerts spontanément et en tout temps dans tous les bureaux à demande importante et que la clientèle est entièrement satisfaite de la qualité linguistique des services offerts.

Constatations

Ce sondage sera fait au cours de l'été 1991.

7. Activité proposée

Envoyer en formation linguistique tous les titulaires de postes bilingues qui doivent satisfaire aux exigences linguistiques de leur poste.

Rendement attendu

Le pourcentage des titulaires de postes bilingues assurant le service au public dans les deux langues officielles et qui satisfont aux exigences linguistiques de leur poste passe de 80.3% à 87 % d'ici 1992.

Constatations

Selon les données du SILO de mars 1991, 82,5 % de nos employés satisfont aux exigences linguistiques de leur poste bilingue.

8. Activité proposée

Encourager ceux qui bénéficient d'exemptions et qui ne satisfont pas aux exigences linguistiques de leur poste à entreprendre de la formation linguistique.

Rendement attendu

Idem

Constatations

Près de 92 000 \$ ont été consacrés à la formation linguistique de ces employés au cours de l'année.

9. Activité proposée

Ceux qui n'ont pas droit à la formation de la CFP s'inscrivent à des cours de langues offerts dans les collèges et universités.

Rendement attendu

Idem

Constatations

Au cours de l'année, le Ministère a investi 13 436 \$ dans ce genre de formation pour 19 employés.

10. Activité proposée

Mener un sondage triennal auprès des employés de la RCN pour évaluer le degré de satisfaction des employés quant à la disponibilité des services qui leur sont offerts et des instruments de travail dans la langue officielle de leur choix.

Rendement attendu

Les résultats permettent à la gestion d'élaborer les mesures correctives qui s'imposent.

Constatations

Ce sondage sera mené à l'été 1991.

11. Activité proposée

Élaborer des plans de formation linguistique et veiller à ce qu'ils soient respectés.

Rendement attendu

Le pourcentage des titulaires de postes de surveillants satisfaisant aux exigences linguistiques de leur poste passe de 74,2 % à 80 % d'ici 1992.

Constatations

L'agent responsable de la formation linguistique en collaboration avec les gestionnaires responsables élaborent les plans de formation linguistique dès qu'un nouvel employé est nommé à un poste bilingue pour lequel il ne répond pas aux exigences linguistiques. À la fin de mars dernier, 77,5 % des surveillants satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste bilingue.

12. Activité proposée

Encourager les employés et les surveillants à suivre des cours de formation et de perfectionnement en français.

Rendement attendu

Les titulaires de ces postes peuvent discuter de problèmes techniques et scientifiques en français.

Constatations

Le Ministère a mis sur pied un programme de suivi à la formation linguistique qui sert non pas de béquille pour ceux qui veulent subir un ELS mais bien d'un programme de perfectionnement linguistique en langue seconde dans des domaines d'intérêt professionnel de chaque participant. L'agent responsable identifie également des instruments de travail et de référence en langue seconde qui répondent aux besoins linguistiques de l'employé.

13. Activité proposée

Là où c'est possible, les employés qui le veulent participent à un programme d'échange.

Rendement attendu

Idem

Constatations

Une employée d'Ottawa partira en 1991-1992 pour un stage de trois mois à Québec.

14. Activité proposée

Les présidents des réunions de section et de direction appliquent les mécanismes du guide du SCT sur la présidence des réunions et les documents connexes sont disponibles dans les deux langues officielles.

Rendement attendu

Les employés peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix lors des réunions.

Constatations

Nous avons rappelé aux gestionnaires leurs devoirs dans un Communigram. De plus, l'agent de suivi élabore des activités de groupe qui permettent aux employés de parfaire leurs connaissances en français dans les domaines dans lesquels ils travaillent.

15. Activité proposée

Les employés participent à des réunions d'information et reçoivent la documentation s'y afférent dans la langue officielle de leur choix.

Rendement attendu

Tous les employés sont informés dans la langue officielle de leur choix.

Constatations

Cet aspect des activités ministérielles sera étudié dans le cadre de l'étude sur la langue de travail.

16. Activité proposée

Chaque sous-ministre adjoint envoie à ses employés une note de service les informant de leurs droits et de la responsabilité qu'ont les gestionnaires de fournir les instruments de travail qui selon la Loi doivent être disponibles dans les deux langues officielles.

Rendement attendu

Tous les employés reçoivent ce document et les gestionnaires sont tenus imputables de sa mise en oeuvre.

Constatations

Cette activité n'a pas encore été mise en oeuvre parce que nous sommes à élaborer les protocoles d'entente sectoriels. Nous évaluerons également la situation qui prévaut dans chacun des secteurs lors de notre étude sur la langue de travail.

17. Activité proposée

Veiller à ce que les services personnels et centraux soient offerts en tout temps dans la langue officielle demandée par les clients. À cette fin, les gestionnaires ont recours à la formation linguistique offerte par la CFP et par les institutions privées et, au besoin, à la dotation impérative lorsque la politique l'autorise.

Rendement attendu

Le pourcentage des titulaires de postes offrant des services personnel et des services centraux passe respectivement de 81,6 % à 88 % et 78,2 % à 85 % d'ici 1992.

Constatations

La situation semble s'être détériorée dans le domaine du service personnel. Bien qu'elle se soit maintenue et même améliorée entre mars 1989 et décembre 1990, les rapports de mars 1991 démontrent que seulement 80 % des titulaires de ces postes satisfont maintenant aux exigences linguistiques de leur poste. La division étudiera la situation pour en déterminer la cause et élaborera les mesures correctives qui s'imposent pour

corriger cette situation. Par contre, la situation a continué à s'améliorer lentement en matière de services centraux. En mars 1991, 80,6 % des titulaires de ces postes satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste.

18. Activité proposée

Les employés sont surveillés et leur rendement évalué dans la langue officielle de leur choix.

Rendement attendu

Les communications verbales et écrites entre un surveillant et son employé ainsi que l'évaluation de rendement de ce dernier sont dans la langue officielle de l'employé.

Constatations

Le Ministère a publié un Communigram rappelant aux surveillants leurs devoirs et responsabilités en ce sens. La politique ministérielle en matière de langues officielles et la politique ministérielle sur l'évaluation de rendement des employés comportent des clauses sur ce sujet. Lors de notre étude sur la langue de travail au cours de l'été 1991, nous serons en mesure d'évaluer pleinement cet aspect.

19. Activité proposée

Le Ministère met en oeuvre le programme de bilinguisation de l'informatique conformément aux exigences de la circulaire 1988-31 du SCT telle qu'incorporée dans le Manuel de gestion de l'information.

Rendement attendu

Les échéances identifiées dans cette circulaire sont respectées.

Constatations

Le Ministère rencontre pleinement les exigences de la circulaire. À cause de sa vocation, il joue également un rôle de chef de file dans le domaine de l'informatique au sein de la fonction publique fédérale. Nous vérifierons la disponibilité des instruments de travail dans ce domaine lors de notre étude sur la langue de travail en 1991-1992.

Participation équitable des deux communautés linguistiques officielles

20. Activité proposée

Par le biais de ces programmes de recrutement, le Ministère invite des Francophones et des Anglophones qualifiés à participer aux activités de dotation pour les postes des catégories d'emploi suivantes : gestion, scientifique et professionnelle; technique; et exploitation.

Rendement attendu

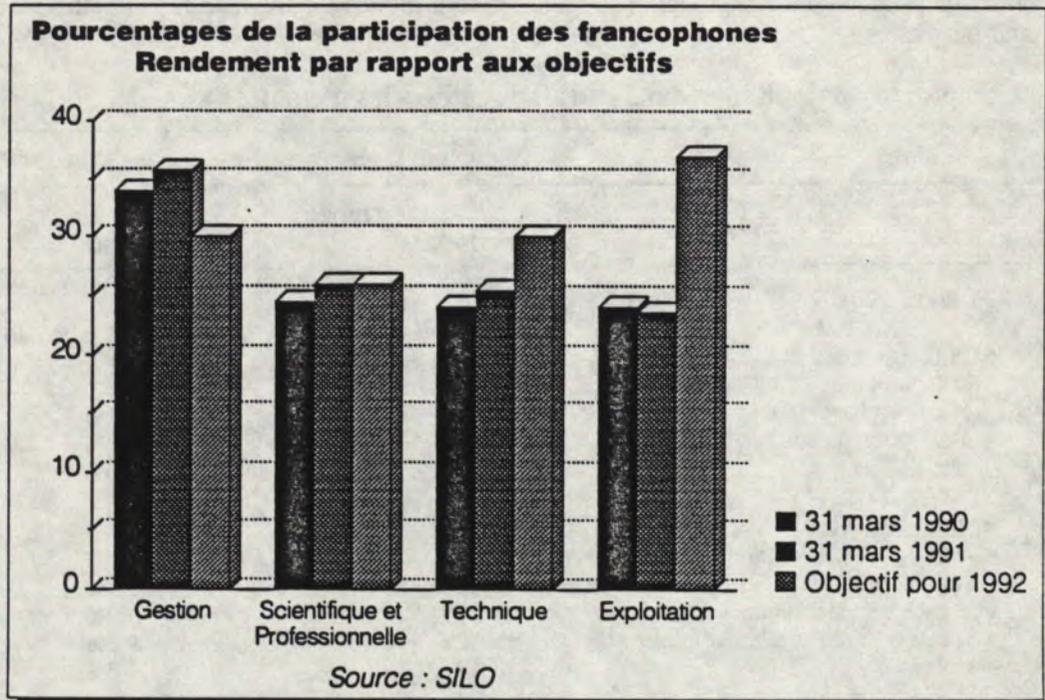
À long terme, le pourcentage de participation francophone dans ces catégories d'emploi viserait à atteindre : 30 %; 26 %, 30 %; et 37 %, respectivement.

Constatations

Selon les statistiques du SILO du 31 mars 1991, le pourcentage de participation francophone était respectivement de 35,8 %, 26 %, 25,4 % et 23,6 %. Il est à noter que notre difficulté à rencontrer nos objectifs de participation francophone équitable dans la catégorie de l'exploitation est due au fait que le personnel est situé géographiquement dans une région très anglophone de la RCN, soit dans

l'ouest de la ville. De plus, le nombre d'employés a encore diminué à la suite des restrictions budgétaires. Le secteur intéressé s'engagera lors de l'adoption du protocole d'entente sectoriel à améliorer la situation.

Figure 25



21. Activité proposée

Des anglophones et des francophones qualifiés sont invités à participer aux activités de dotation du Ministère pour les postes :

Participation anglophones dans certaines catégories d'emploi

Régions	Rendements visés	Constatations	
	Parti. anglo. à long terme 1992	31 mars 1990	31 mars 1991
31 mars 1991			
RCN (Siège social et CRC)			
- la catégorie de l'administration et du service extérieur	63%	55,1%	56,3%
- a catégorie du soutien administratif	63%	37,3%	40,6%
- global	65%	50,3%	60,7%
Région du Québec			
- la catégorie de l'administration et du service extérieur	14%	10,9%	7,3%
- la catégorie technique	12%	3,9%	3,9%
- la catégorie du soutien administratif	12%	7,0%	7,4%
- global	12%	9,3%	8,7%
Nouveau-Brunswick			
- la catégorie de l'administration et du service extérieur	67%	30,0%	32%
- la catégorie technique	67%	50,0%	60%
- la catégorie du soutien administratif	65%	21,7%	21%
- gobal	64%	39,7%	36%

De façon générale, nous notons une augmentation de la participation anglophone dans les catégories d'emploi où l'on désire l'améliorer même si les rendements visés à long terme ne sont pas atteints.

Figure 26

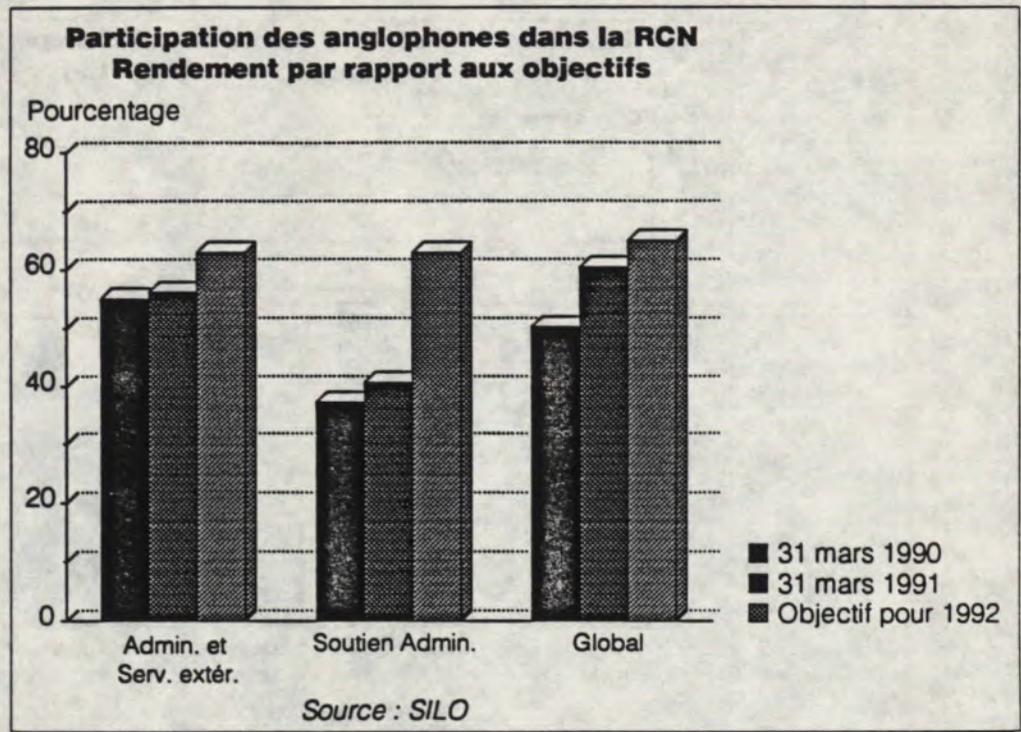


Figure 27

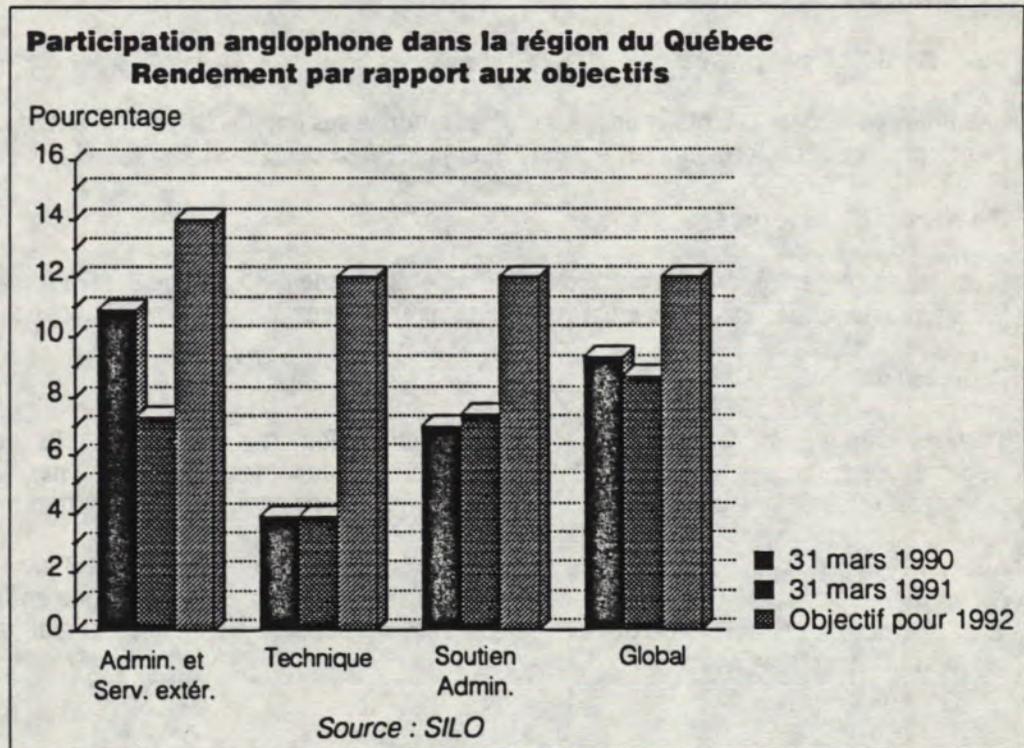
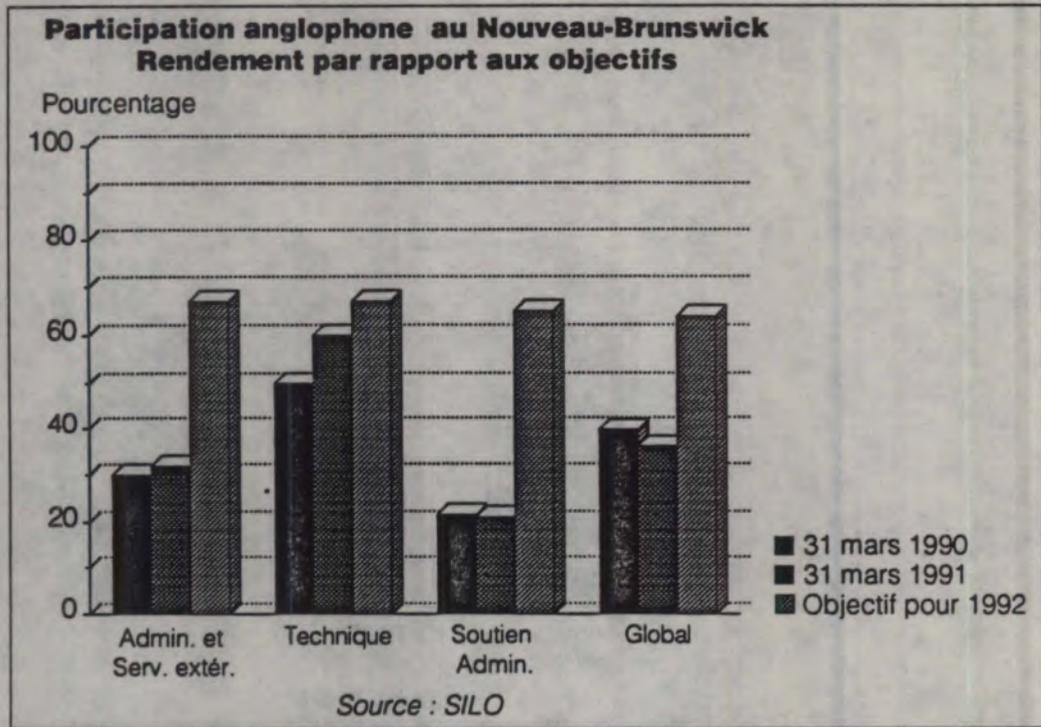


Figure 28



Formation linguistique

22. Activité proposée

Le Ministère prépare des plans de formation et autorise ses employés qui satisfont aux conditions pré-établies à entreprendre cette formation et à y participer jusqu'à sa conclusion.

Rendement attendu

Seuls les employés répondant aux exigences du programme entreprennent de la formation linguistique. Le Ministère encourage les autres employés à entreprendre leur formation en dehors des heures de travail.

Constatations

Tous les employés qui y avaient droit ont eu un plan de formation linguistique. Ils ont en grande partie respecté leur entente même si la CFP doit les inscrire sur de longues listes d'attente. Les autres ont obtenu une prolongation du SCT pour des raisons valides. Plusieurs ont entrepris de la formation linguistique cette année.

Ainsi, 32 sont allés en formation à la suite d'une nomination non-impérative, 8 parce que leur poste a été réidentifié. De plus, 46 employés ont entrepris du perfectionnement linguistique en français au frais de l'État, dont 17 pendant les heures de travail. Six ont reçu du perfectionnement en anglais au frais de l'État, dont 2 pendant les heures de travail.

23. Activité proposée

Le nombre d'heures utilisées ne dépasse pas l'enveloppe ministérielle autorisée.

Rendement attendu

Le Ministère ne dépasse pas l'enveloppe qui lui est accordée.

Constataions

Au cours de l'année, le Ministère a utilisé plus que les 70 000 \$ de son enveloppe de formation. Des ressources ministérielles ont été utilisées à cette fin.

Traduction

24. Activité proposée

L'unité de coordination de la demande de traduction veille à ce que les demandes respectent les normes établies par le Secrétariat d'État et énoncée dans notre politique ministérielle.

Rendement attendu

À l'exception des communiqués de presse et certains documents de prestige, aucun document de moins de 500 mots n'est traduit par le Service de traduction situé au Ministère.

Le Ministère tentera de limiter le nombre de mots traduits annuellement à l'enveloppe qui lui est attribué par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Constataions

L'employé responsable de coordonner la demande de traduction informe les employés qui apportent des demandes de traduction qui ne respectent pas les politiques. Le Ministère a mis à leur disposition un réviseur de textes pour les encourager à rédiger leurs textes en français tout en assurant la qualité linguistique de ces textes et en ajoutant aux connaissances linguistiques des employés.

Les besoins du Ministère en traduction ont dépassé l'enveloppe que le SCT lui avait accordé. Nous avons obtenu une augmentation de notre enveloppe pour répondre aux besoins opérationnels du Ministère. Bien que le SCT avait porté notre enveloppe à 5 387 173 mots, nous n'avons fait traduire que 4 808 438 mots. Il est à noter que le Ministère a signé un protocole d'entente avec le Secrétariat d'État sur la traduction à la pige à titre de projet pilote.

Système d'information sur les langues officielles (SILO)

25. Activité proposée

Le Ministère procède à une revue complète des données contenues dans le SILO afin que chacun des éléments traitant du statut linguistique des postes et de leurs titulaires soit exact.

Rendement attendu

Le SILO reflète la situation exacte en ce qui a trait aux postes et à leurs titulaires.

Constatations

À la suite de la réorganisation du Ministère, les données sur les postes du secteur Arts et patrimoine et de celui de la politique des communications ont été revues.

Gestion

26. Activité proposée

Chaque sous-ministre adjoint approuve le contenu de son plan sectoriel en matière de langues officielles et est tenu imputable de sa mise en oeuvre lors de son évaluation annuelle de rendement. Ces plans constitueront des contrats de gestion entre le sous-ministre et ses sous-ministres adjoints.

Rendement attendu

Tous les objectifs identifiés dans les plans sectoriels sont satisfaits.

L'évaluation de rendement de tous les membres de la gestion supérieure traite du succès obtenu dans la mise en oeuvre de leur plan respectif.

Constatations

Les protocoles d'entente formels seront signés au cours de l'année 1991-1992.

Les évaluations de rendement des membres de la gestion supérieure traitent toutes du succès obtenu dans la mise en oeuvre du Programme des langues officielles.

Prime au bilinguisme

27. Activité proposée

Vérifier les dossiers ministériels pour s'assurer que seuls les employés qui y ont droit reçoivent la prime au bilinguisme.

Rendement attendu

Seuls les employés qualifiés reçoivent la prime au bilinguisme.

Constatations

Au fur et à mesure que les employés subissent un ELS, les employés responsables des examens informent la section de la Rémunération et des avantages sociaux que cet employé satisfait ou ne satisfait plus, selon le cas, aux exigences linguistiques de son poste. On prend, à partir de ces données, les mesures qui s'imposent.

De plus, la DLO porte à l'attention des personnes intéressées le fait que certaines données ne semblent pas refléter la réalité et que des mesures doivent être prises pour corriger la situation.

28. Vérification interne du programme

Activité proposée

La Direction de la vérification interne du Ministère complétera une vérification fonctionnelle du Programme dont le rapport sera mis à la disposition du SCT au moins six mois avant l'échéance du présent protocole.

Rendement attendu

Le Ministère possède des renseignements pertinents sur la mise en oeuvre du Programme.

Constatations

La Division des langues officielles fera l'objet d'une vérification fonctionnelle au cours des mois qui viennent et les résultats seront mis à la disposition du SCT avant l'échéance du présent protocole.

Politique d'évaluation des programmes

29. Indicateurs de rendement

Mécanismes adéquats visant à repérer et recueillir l'information pour les évaluations de programme.

Rendement attendu

Réalisation des évaluations de programmes identifiées comme exigences de rapport ministériel dans la présente entente; évaluation d'une proportion importante des programmes du Ministère, pour la durée de l'entente, selon le plan d'évaluation.

Constatations

Le plan quinquennal d'évaluation du Ministère englobe tous les composantes d'évaluation (programmes) qui doivent être évaluées au moins une fois au cours de la période de cinq ans. Exception faite des nouvelles initiatives de politique et des nouveaux programmes, toutes les politiques et programmes du MDC, sauf pour la politique des télécommunications et le Développement des communications, ont été évaluées au moins une fois. L'évaluation vient tout juste de commencer dans le cas du dernier élément. On s'attend à ce que la politique des télécommunications fasse l'objet de révisions fondamentales dans un avenir prochain, et les résultats de l'évaluation de cette politique ne seront pas publiés avant l'achèvement de l'examen approfondie de la responsabilité de 1992. C'est donc dire qu'à la fin de l'application du présent Protocole d'entente, tous les programmes et politiques du Ministère qui sont en application depuis un certain nombre d'années auront été évalués.

30. Indicateur de rendement

Les renseignements soutenant les évaluations de programmes sont produits et documentés convenablement.

Rendement attendu

Évaluations pertinentes, fiables et crédibles, effectuées de façon rentable et sur une période raisonnable, et documentation appropriée.

Constatations

Le MDC tient des discussions avec des représentants du BCG et du SCT afin de cerner les genres de questions intéressant les organismes centraux qui doivent être incluses dans toutes les évaluations prévues pour l'avenir immédiat. Les représentants du BCG et du SCT peuvent également choisir de participer aux activités des comités consultatifs et directeurs sur les évaluations. Des copies des cadres d'évaluation, des études préparatoires et des rapports d'évaluation sont également envoyées régulièrement aux deux organismes lorsqu'ils sont approuvés. Les ébauches des rapports d'évaluation sont aussi mises à la disposition des organismes centraux lorsqu'il en font la demande.

31. Indicateur de rendement

Remise en question des programmes à partir des évaluations réalisées.

Rendement attendu

Mise en oeuvre des recommandations et utilisation de l'information pertinente pour la prise de décisions concernant les ressources ou autres aspects des programmes.

Constatations

Il ressort souvent des constatations des évaluations de programmes que des modifications pourraient être apportées à la conception ou à l'exécution des programmes. Le MDC a récemment établi un système qui permet de déterminer dans quelle mesure les recommandations formulées dans les évaluations de programmes aboutissent effectivement à des modifications des programmes ou politiques en place, à des changements dans les niveaux de ressources ou à une conception améliorée des politiques ou programmes nouveaux. Le Ministère s'emploie encore à parfaire le système, mais il mettra des copies des rapports de suivi à la disposition des représentants du BCG et du SCT lorsque le format et le processus auront été rendus définitifs. Le Rapport permettra de voir le lien entre les recommandations des évaluations de programmes et les mesures prises pour corriger les défauts cernés ou faire entrer en ligne de compte l'acquis nouveau.

32. Indicateur de rendement

Rapports adéquats au sujet des résultats et du rendement des programmes au Parlement, aux comités du Cabinet et aux organismes centraux.

Rendement attendu

Rapports exhaustifs et équilibrés sur la réalisation des résultats des programmes.

Constatations

Les constatations provenant des évaluations sont présentées dans le Rapport annuel de gestion, les présentations au CT/Cabinet, le cas échéant, et la Partie III du Budget principal des dépenses. Dans le RAG de cette année, nous faisons état de six évaluations complétées : la gestion du spectre des fréquences radioélectriques, les laboratoires de recherche, les relations internationales, l'Institut canadien de gestion en télécommunications (TEMIC), le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore et le système Mansis dans la région du Centre.

Politique de vérification interne

33. Indicateur de rendement

Plans de vérification qui couvrent toutes les activités importantes du Ministère.

Les vérifications fournissent des renseignements sur :

- le degré de conformité
- l'économie, l'efficacité et l'efficacités; et
- la fiabilité de l'information sur le rendement

Recommandations menant aux améliorations désirées.

Rendement attendu

Exécution du plan annuel de vérification.

Conformité aux normes de vérification interne en vigueur pour le Gouvernement du Canada.

Suivi sur la mise en oeuvre des plans d'actions répondant aux recommandations de la vérification interne.

Constatations

Le calendrier de vérification interne pour 1990-1991 a été respecté, sauf pour le projet de représentation associées à l'APRM qui a été reporté à plus tard puisqu'on a l'intention d'évaluer les besoins du MDC dans ce domaine en 1991-1992, dans le cadre d'un examen global du Plan de vérification à long terme du Ministère. Les rapports de vérification de 1991-1992 sont soit rendus au stade de discussions avec la direction, soit en cours de traduction. Le budget de vérification interne, soit 310 000 \$, et les sept années-personnes demeurent les mêmes qu'en 1989-1990 et les principales activités ont consisté en une vérification opérationnelle de la région de l'Ontario et en une série de cinq projets de vérification menés au sein de l'Agence des télécommunications gouvernementales.

Les principales constatations et recommandations des vérifications seront présentées dans le Rapport sommaire des vérifications de 1990-1991 à l'intention du Sous-ministre dont on fera la préparation finale et que l'on transmettra ultérieurement au Secrétariat du Conseil du Trésor et au Bureau du contrôleur général.

À la lumière des activités de vérification antérieure et des réponses actuelles aux recommandations, les gestionnaires prennent les mesures de redressement identifiées.

Politique d'administration financière

34. Indicateurs de rendement

Classification des comptes; planification, budgétisation et contrôle des opérations; rapports sur la gestion financière; systèmes de gestion financière.

Constatations

L'optique que le MDC a adoptée en matière de gestion financière est de conseiller en temps opportun les directions de façon à favoriser l'utilisation optimale des ressources du Ministère et à assurer un soutien constant aux gestionnaires de programmes, tout en répondant aux exigences d'information financière des organismes centraux et du Parlement.

Le Ministère est constamment à la recherche de façons améliorées de faire face aux milieux en évolution constante des communications et de la culture. Sous ce rapport, signalons qu'il a mis en oeuvre un nouveau système d'information de la gestion financière qui continue de développer des renseignements financiers à jour plus efficaces et en direct qui permettront de produire des rapports sur demande répondant aux besoins des divers intéressés.

Pouvoirs ministériels

A. Administration

Voyages internationaux

Le 15 décembre 1989, l'honorable Robert de Cotret a annoncé l'entrée en vigueur immédiate d'une réduction de 20 % du nombre de voyages internationaux faits par des fonctionnaires demeurant au Canada pour assister à des réunions tenues à l'étranger.

Le Ministère a fixé ses objectifs de réduction d'après les chiffres de l'année civile 1989. Au total, 1 019 voyages avaient été faits. Par suite de la réduction de 20 %, l'objectif a été fixé à 817 déplacements. Durant l'année civile 1990, les fonctionnaires du Ministère ont fait 816 voyages. Le Ministère a donc réalisé son objectif.

En ce moment, on prévoit que le Ministère peut avoir de la difficulté à réaliser son objectif au cours de la prochaine année civile, notamment à cause des préparatifs en vue de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications qui se tiendra à Genève.

Indemnités globales de voyage

On n'a pas accordé d'indemnités globales en 1990-1991.

Conférences

En 1990-1991, le coût total des conférences, qui s'est élevé à 960 400 dollars, a diminué de 75 000 dollars par rapport au coût total de 1 035 100 dollars atteint en 1989-1990.

Cotisations

On dénombre actuellement 69 cotisations au Ministère comparativement à 23 rapportées en 1989-1990. L'année dernière, il y avait 35 cotisations dans les régions qui n'avaient pas été rapportées dans le RAG. Ainsi, le nombre de cotisations pour 1989-1990 ajusté pour fins de comparaison avec celui de 1990-1991 est donc 58.

Frais d'accueil

Durant l'année, six demandes d'accueil ont dû être approuvées par le Ministre comparativement à 13 en 1989-1990, 33 par le Sous-ministre contrairement à 43 l'année précédente et 1 991 par les Sous-ministres adjoints contre 2 017 en 1989-1990.

Comme il avait été prévu dans le RAG de l'an passé, notre nouveau système informatisé nous permet de fournir l'information requise sur le nombre de demandes d'accueils où les fonctionnaires sont plus nombreux que les invités. Pour 1990-1991, ce nombre s'élève à 1 001.

Droits

Le 19 décembre 1989, le Conseil du Trésor, dans sa décision 812692, a approuvé la présentation faite par le MDC le 6 décembre 1989 pour recommander que soit adopté un décret modifiant le Règlement général sur la radio, Partie I, C.R.C. c. 1371, c'est-à-dire le barème des droits de licences radio.

Par suite de cette décision, le Gestion du spectre a évalué les projections de recettes résultant des droits de licence radio nouvellement approuvés et l'augmentation de la conformité aux conditions des licences. Ces projections ont ensuite été officiellement incluses dans le plan sur les recettes tirées des droits des utilisateurs

de l'extérieur du Ministère qui a été présenté à l'automne 1990 en tant que partie intégrante du POP pour 1991-1992. L'augmentation résultante totale des recettes ciblées par rapport aux niveaux de référence du POP de 1990-1991 est donc la suivante:

1990-1991	1991-1992	1992-1993
22,8 M \$	26,3 M \$	28,3 M \$

Paiements à titre gracieux

Il n'y a eu que sept paiements de cette catégorie dont le total a atteint 764.80 \$. L'an passé, les deux seuls paiements de cette catégorie avaient atteint 925 \$.

Plan des systèmes et des techniques de l'information

La publication du Plan stratégique de la gestion de l'information a été retardée de quatre mois à cause de problèmes touchant le processus d'approbation. Le rapport a été envoyé au Conseil du Trésor à la fin d'octobre 1990. Le Conseil du Trésor et l'ensemble des fournisseurs accordent beaucoup de valeur à ce plan.

Projets dans le domaine des techniques d'information

En 1990-1991, deux marchés ont dépassé le seuil des pouvoirs délégués, c'est-à-dire 500 000 \$. Tous deux concernaient la gestion d'installations sur une période de trois ans. Conformément aux nouvelles procédures de révision établies au sein du Ministère, le Comité de révision des contrats a approuvé tous les marchés de biens et de services de gestion de l'informatique qui étaient supérieurs à 5 000 \$. Voici le résumé des marchés de plus de 100 000 \$ qui ont été approuvés.

Gestion des installations du réseau local de l'ATG — Soumission pour trois ans	648 K \$
Gestion des installations de recherche — Trois ans	559 K \$
Maintenance annuelle du matériel CP-6/Bull	430 K \$
Acquisition de deux ordinateurs perfectionnés pour le système financier du Ministère	348 K \$
Perfectionnement du matériel pour la recherche sur l'interconnexion des système — VAX4000	195 K \$
Gestion des installations pour l'ordinateur VAX et le réseau de la DGRC	170 K \$
Acquisition de matériel pour compléter le réseau local du SMARS	104 K \$

Contrats

Le Ministère a octroyé au total 47 contrats dont les dépenses au titre des commissions représentent 1 522 131 \$. L'an passé, aucun contrat n'avait été adjugé pour des commissions. Aucun de ces contrats n'a dépassé les 100 000 \$ accordés par le biais de l'APRM.

Le Ministère a accordé au total 14 contrats pour les centres d'excellence, ce qui représente une somme de 315 768 \$. Aucun de ces contrats n'a dépassé les 100 000 \$ qui nous sont accordés par le biais de l'APRM. En 1989-1990, 16 contrats avaient été accordés pour un montant total de 350 703 \$.

Gestion des installations

Travaux Publics Canada et le ministère des Communications ont convenu de tenir compte des restrictions géographiques dans les cas où il faut garantir que les services aux clients et le contrôle du Spectre sont assurés de façon convenable.

B. Gestion des ressources humaines

Pouvoir en matière de classification

Comme en 1989-1990, le Ministère n'a pas eu à exercer cette délégation spéciale en 1990-1991. Cependant, à compter du 1er juillet 1990, le Sous-ministre a reçu du SCT le pouvoir de classifier tous les postes de la catégorie de la gestion jusqu'au niveau EX-3. Seize postes ont été évalués, par le comité du SMA dans la plupart des cas, et les décisions ont été prises en vertu des pouvoirs délégués du Sous-ministre.

Effectif facultatif

Le Ministère n'a toujours pas eu à exercer ce pouvoir en 1990-1991.

Main-d'oeuvre temporaire

Tous les ministères ont maintenant le pouvoir de prolonger les contrats de la main-d'oeuvre temporaire au-delà de 20 semaines. Dernièrement, le MDC a délégué ce pouvoir au Sous-ministre adjoint responsable/ Directeur exécutif. Ces prolongements sont autorisés à titre exceptionnel uniquement.

Ressources humaines et plan en matière de langues officielles

Le Ministère a complètement intégré ses activités de planification en matière de ressources humaines et de langues officielles. Par les années passées, le Ministère produisait deux documents de planification distincts - le plan pluriannuel des ressources humaines et le plan des langues officielles - qui donnaient une approche ségrégative à la planification. Il a maintenant regroupé ces deux activités de planification importante en établissant des objectifs et en produisant des rapports sur les réalisations par l'intermédiaire du rapport annuel de gestion.

C. Gestion financière

Activités relatives aux ressources

1. Questions relatives aux niveaux de référence

Par ses décisions 812786 et 811754 du 19 décembre 1989, le Conseil du Trésor a approuvé les niveaux de référence du MDC pour 1990-1991, soit 310 851 000 \$ et 2 336 années-personnes.

Pour 1990-1991, encore une fois, aucune compensation pour compenser les hausses de prix n'a été prévue pour le budget de biens et services ou pour les subventions et contributions.

Des mesures générales de restriction ont été imposées en 1990-1991 sous forme de réductions budgétaires de 2,7 millions de dollars pour doter le budget consacré à la guerre du Golfe. Il y a eu, également, des coupures de 0,5 million de dollars de la taxe de vente fédérale comme suite directe à la mise en oeuvre de la TPS. En outre, résultat direct du budget de mai 1985, l'année a été marquée par la réduction finale du nombre d'année-personnes. Comme le montrent les niveaux de référence pour 1990-1991, 33 AP ont été éliminées.

2. Affectations en provenance des réserves centrales

Divers rajustements ont été apportés aux niveaux de référence de 1990-1991 par suite des décisions du Cabinet, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'orientation de la politique du CRTC, les ententes auxiliaires des EDÉR avec le Québec relativement à la culture et aux communications, le projet Bi-Capitol et les enveloppes du projet d'infrastructures culturelle dont les dépenses totales représentent environ 14 millions de dollars.

En ce qui a trait au projet d'infrastructure culturelles, il y a lieu de noter que, tel qu'annoncé dans le discours du budget du 26 février, la réalisation de certains projets a été remise à plus tard. Il s'agit du projet du Edmonton Concert Hall, de celui de l'Orchestre symphonique de Montréal et de celui de l'Institut de recherche sur les entreprises culturelles.

La réserve des programmes du Conseil du Trésor a fourni au total trois millions de dollars pour la fondation Diefenbaker et le projet de monument national.

D'autres initiatives ont été financées à partir de la réserve spéciale des communications et de la culture puisées spécialement dans la réserve des priorités pour 1990-1991. Ces initiatives comprennent la politique archéologique, le forum sur le design, l'École du Cirque, le programme du statut de l'artiste, la commission sur la formation professionnelle dans le secteur culturel, l'entente muséologique Canada-France, la stratégie sur les donateurs et les bénévoles culturels et la politique muséale dont les dépenses de réalisation s'élèvent à 7,4 millions de dollars.

3. Budgets des dépenses supplémentaires

Les Budgets des dépenses supplémentaires "B" et "C" ont été approuvés pour le MDC et la somme de 37,9 millions de dollars a été ajoutée au niveau du Budget principal pour 1990-1991 relativement à des initiatives comme les ententes auxiliaires des EDÉR, les politiques muséale et archéologique, la conservation des recettes tirées des droits de licence radio pour faciliter la gestion du spectre, le monument national, la fondation Diefenbaker, la commission sur la formation professionnelle dans le secteur culturel et les projets d'infrastructure culturelle. Le Conseil du Trésor a autorisé, par le truchement du budget des dépenses supplémentaires final de 1990-1991, le virement de 1,3 millions de dollars du Crédit 1 au crédit 5 du MDC, dépenses de fonctionnement.

Autorisation du SCT de virer des fonds du budget de rémunération à d'autres affectations relevant du crédit des dépenses d'exploitation

Le MDC n'a pas viré de fonds du budget de rémunération à d'autres affectations.

Demandes de procéder à une nouvelle répartition des dépenses par année financière

En 1990-1991, le Conseil du Trésor a approuvé un montant de 1,2 millions de dollars devant être reporté des budgets de 1990-1991 à des budgets futurs pour divers projets du MDC, notamment les ententes auxiliaires des EDÉR, la cession de la garde du CCRIT aux Travaux publics, le projet de salle blanche du CRC et le réseau d'information des cadres supérieurs. L'année dernière, le Ministère avait obtenu l'autorisation de reporter un montant de 9,1 millions de dollars de son budget de l'année à des budgets ultérieurs.

Crédits parlementaires et contrôle des affectations

Dans le contexte des propositions relatives à l'APRM II présentées au Secrétariat du Conseil du Trésor, le MDC a demandé que son Crédit 5, Dépenses en capital, soit fusionné à son Crédit 1, Dépenses de fonctionnement. Les négociations avec le SCT n'ont pas encore été amorcée quant à l'APRM II, mais le président du Conseil du Trésor a recommandé au Comité des comptes publics de porter de 5 millions à 25 millions de dollars le seuil des crédits des Budgets de dépenses, tant pour les dépenses en capital que pour les subventions et contributions. Cette mesure aurait pour conséquence d'éliminer la nécessité pour le MDC d'avoir un crédit des dépenses en capital. Aucune décision n'a été prise relativement à cette recommandation.

En ce qui concerne le contrôle des affectations, celles du Crédit 10 du MDC ont été portées à trois, soit une affectation générale, une affectation pour la contribution à l'UIT et une autre pour la fondation Diefenbaker. Une nouvelle affectation du Crédit 10 a été faite pour le Musée des sciences et de la technologie et une autre du Crédit 5 a été imposée par le SCT pour le plan d'immobilisations à long terme.

Utilisation des recettes

Le Plan des recettes provenant des droits d'utilisateurs externes du MDC a été approuvé dans le contexte du POP de 1990-1991. Les objectifs de recettes fixés dans ce plan étaient les suivants :

	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Recettes inscrites au FRC	65,1M \$	66,7M \$	69,9M \$	73,4M \$
Recettes inscrites au Crédit	0,6M \$	1,0M \$	1,4M \$	1,9M \$

En outre, le Conseil du Trésor a approuvé les recettes inscrites au Crédit provenant d'autres ministères pour l'exécution de travaux de recherche-développement à Shirley's Bay, l'inspection des radios de navires et les services muséologiques et patrimoniaux, ainsi que pour le fonds renouvelable de l'ATG. Les objectifs de recettes suivants ont été fixés :

	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Recettes inscrites au Crédit	6,6M \$	6,3M \$	6,8M \$	6,8M \$
ATG	177,2M \$	211,5M \$	224,3M \$	238,3M \$

Par suite de l'établissement des objectifs du Plan des recettes provenant des droits d'utilisateurs externes du MDC dont fait état le POP de 1990-1991 (ci-dessus), le Conseil du Trésor, dans sa décision 812692, a recommandé la mise à jour du barème des droits de licence radio et l'amélioration de la conformité aux conditions des licences. Partant des augmentations correspondantes des recettes provenant des droits d'utilisateurs externes du MDC (voir l'annexe des droits), le Conseil du Trésor a aussi approuvé des augmentations à la base A du MDC en vue de la réalisation d'activités pour susciter une plus grande conformité aux conditions des licences ainsi que pour réinvestir dans la recherche sur la technologie du spectre radio et des systèmes automatisés afin de renforcer le contrôle du spectre. Pour les trois premières années, les montants accordés au MDC s'élèvent à 6,28 millions de dollars (1990-1991), à 6,43 millions de dollars (1991-1992) et à 6,01 millions de dollars (1992-1993). Une augmentation permanente de 18 années-personnes a en outre été approuvée.

Dans le cadre de cette présentation, le MDC a également demandé la création d'une réserve spéciale pour la culture et les communications (RSCC) à laquelle serait affectée une partie des augmentations des autres recettes provenant de la mise à jour des droits de licence et de l'amélioration de la conformité aux conditions des licences. Cependant, le Conseil du Trésor n'a pas approuvé cette affectation de recettes, puisque cette question relève d'une décision du Cabinet.

Cette réserve a finalement été établie par suite d'une décision rendue le 9 décembre 1989 par le Comité des priorités et de la planification. Les initiatives financées à même cette nouvelle réserve spéciale pour la culture et les communications (RSCC) en 1990-1991 sont énumérées dans la section intitulée "Activités relatives aux ressources : Affectations en provenance des réserves centrales".

Contributions

En 1990-1991, le Ministre a approuvé les modalités de 54 nouvelles contributions faites dans le cadre de l'APRM, qui représentent au total environ 3,5 million de dollars. Cette augmentation substantielle par rapport aux 17 nouvelles contributions de l'an dernier qui représentaient un million de dollars s'explique par le fait que l'on comprend et que l'on utilise davantage les pouvoirs découlant de l'APRM.

Contrôle des années-personnes

Une deuxième tentative en vue de faire approuver le Plan d'affaires du RCIP a été intégrée dans le POP de 1990-1991. Dans son Plan d'affaires, le RCIP demandait au Conseil du Trésor l'autorisation d'accroître ses activités génératrices de recettes. Il était proposé que les recettes produites et reçues en application de ce plan servent à absorber les dépenses de fonctionnement et les rémunérations associées aux AP supplémentaires nécessaires pour mettre en oeuvre ce plan sans occasionner de coûts supplémentaires pour l'administration.

Le 22 novembre 1990, le Conseil du Trésor a approuvé l'établissement de l'Agence des télécommunications gouvernementales comme organisme de service spécial (OSS). Le pouvoir fondamental de libération des AP ainsi que d'autres pouvoirs ont alors été approuvés.

Par suite du discours sur le budget de février 1991, la création de deux nouveaux OSS a été annoncée pour le MDC. On a entrepris les travaux visant à établir le RCIP et l'ICC comme OSS et préparé les documents cadres, les plans d'affaires et les présentations au CT.

Contributions à l'UIT

Dans le Budget des dépenses supplémentaires final "C" du 1990-1991, 1,3 million de dollars ont été approuvés en plus de la contribution annuelle à l'UIT afin de compenser les fluctuations du taux de change du franc suisse.

Annexes au POP

L'Annexe sur les sciences qui accompagnait auparavant le POP a été préparée et présentée sous pli séparé à Statistique Canada et au Conseil du Trésor.

Par suite de la signature du Protocole d'entente établi en vertu de l'APRM, le MDC n'a plus à présenter le Plan d'évaluation des programmes en tant que partie intégrante du POP.

Régime de responsabilité

A. Évaluation et vérification

Lors de sa dernière appréciation de la fonction d'évaluation au MDC, le BCG a fait des commentaires favorables au sujet de notre rendement par rapport à trois ensembles de normes : la qualité des mesures et de l'analyse, l'examen périodique du rendement des programmes et la présentation de rapports à des organismes extérieurs. Selon le BCG la fonction d'évaluation est bien établie.

Néanmoins, les fonctions d'évaluation et de vérification ont de la difficulté à respecter les échéanciers de leurs plans respectifs. Ainsi, les études prennent plus de temps à être complétées et approuvées qu'à ce que l'on pourrait s'attendre. De plus, le MDC à l'intention de redéfinir l'univers de la vérification et de l'évaluation ainsi que la structure des composantes à être étudiées. Les résultats de cette révision serviront pour la mise au point, en consultation avec le BCG et le SCT, de nouveaux plans de vérification et d'évaluation qui couvriront la période du prochain protocole d'entente signé sous le régime de l'APRM.

La fonction de vérification devra subir des changements majeurs pour mieux servir le Ministère étant donné l'évolution importante de la situation en ce qui concerne, par exemple, les Initiatives liées à FP 2000, le budget d'exploitation unique, les organismes de service spéciaux et la régionalisation.

Signalons que les fonctions de l'évaluation des programmes et de la vérification interne ont été regroupées sous la responsabilité d'un seul gestionnaire supérieur dans le cadre de la réponse du Ministère au budget de février. Un examen indépendant des deux fonctions est en cours. Cet examen vise à évaluer globalement dans quelle mesure les clients sont satisfaits des activités d'évaluation et de vérification et à déterminer le genre de produits et de services d'évaluation et de vérification qui devraient être offerts à l'avenir pour

répondre aux nouveaux besoins du Ministère et satisfaire aux exigences des organismes centraux dans le contexte actuel. En outre, l'examen devrait donner lieu à des recommandations concrètes, fiables et objectives concernant les moyens d'organiser le plus efficacement possible les fonctions d'évaluation et de vérification du Ministère. Bien entendu, des agents du Secrétariat du Conseil du Trésor et du Bureau du Contrôleur général ont participé au projet.

B. Améliorations aux systèmes

Programme de contrôle de la classification

Comme il était prévu dans la RAG de l'an dernier, le Ministère a pris des mesures pour établir un programme de contrôle de la classification qui soit transparent, viable et crédible. La haute direction s'est engagée à collaborer pleinement pour mettre en oeuvre les plans mis de l'avant. Le Ministère a consacré une année-personne supplémentaire à l'administration du programme. Nous avons élaboré un plan de contrôle quinquennal et avons exécuté 30 vérifications sur place dans les régions et à l'Administration centrale. On a également procédé à des études portant sur des préoccupations et des questions complexes en matière d'organisation et de classification qui avaient été identifiés lors des contrôles.

Nous avons mis en oeuvre les recommandations de l'équipe de la vérification interne du Ministère. Nous préparons actuellement des cours de formation à l'intention des gestionnaires organiques et nous examinons fébrilement nos besoins de données pour nous assurer que notre système d'information sur la classification est fiable, qu'il est accessible et qu'il répond à nos besoins.

Quant au projet de révision de la classification sur une base triennale qui est prévu pour 1991-1992, le Conseil du Trésor en a approuvé le plan d'action ministériel. Nous avons mis en place les mécanismes nécessaires pour que les exigences du SCT soient satisfaites dans les délais impartis.

Plan à long terme des systèmes d'information

Voir le Plan de la technologie et des systèmes d'information sous l'entête "Pouvoir ministériels - Administration".

Pratiques d'acquisition des télécommunications

Par le passé, l'ATG et le MAS ont cherché à établir un protocole d'entente afin de rationaliser et de clarifier la fonction d'achat des biens et services dans le domaine de la technologie de l'information.

Le Protocole d'entente prévoit l'achat direct par l'ATG de biens et de services servant à la prestation des services de télécommunications communs et de ceux que fournissent uniquement les entreprises de télécommunications de type I, ainsi que d'autres achats que le MAS a délégués au MDC. Dans le cas des achats auprès d'entreprises de télécommunications de type II et d'autres industries, la Direction générale des systèmes et services d'informatique et de bureautique du ministère des Approvisionnements et Services (DGSSIB/MAS) s'occupera du processus d'achat en consultation étroite avec l'ATG. L'établissement de services communs est une responsabilité de l'ATG pour les services tant de base qu'améliorés et l'ATG offrira également son savoir spécialisé et son aide aux ministères en vue de l'établissement de solutions de type "services communs" aux besoins de systèmes de bureautique et de télécommunications intégrés. Le MAS préservera ses compétences dans le domaine de la technologie du traitement des données sur ordinateur principal ainsi que dans l'application de solutions aux problèmes précis de systèmes intégrés de bureautique.

C. Contrôle des délégations dans le cadre de l'APRM

Dans la mesure du possible, les processus existants sont utilisés pour contrôler les délégations de pouvoirs et l'information est recueillie périodiquement au moyen d'indicateurs de gestion qui permettent de suivre les tendances en ce qui concerne les dépenses.